



BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

DONNÉES D'ACTIVITÉS 2017

Ministère de la Culture
DGMIC - Service du Livre et de la Lecture
Département des Bibliothèques -
Observatoire de la Lecture Publique
182 rue Saint-Honoré
75033 PARIS cedex



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ce rapport a été élaboré par le Ministère de la Culture

Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles - Service du Livre et de la Lecture - Observatoire de la Lecture Publique.

Le traitement des données a été réalisé par la société TMO Régions

Ministère de la Culture - DGMIC - Service du Livre et de la Lecture

182 rue Saint-Honoré 75033 PARIS cedex 01

www.culture.gouv.fr

REMERCIEMENTS

Le Ministère de la culture remercie l'ensemble des conseils départementaux partenaires, ainsi que les bibliothèques qui ont bien voulu répondre à l'enquête nationale qu'il conduit, pour leur effort constant en vue de la complétude et de l'exactitude des données collectées. Il tient également à remercier l'Association des Bibliothécaires Départementaux pour son implication dans les problématiques d'évaluation.

Photographie de couverture : Médiathèque François Mitterrand – les Capucins – Brest (Bretagne)

TABLE DES MATIERES

1- Introduction.....	p.4
2- Dénombrements.....	p.8
2-1 Communes desservies.....	p.8
2-2 Description générale des établissements de lecture publique.....	p.14
2-3 Ensemble des établissements de lecture publique : données nationales extrapolées.....	p.25
3- Activité des bibliothèques en 2017.....	p.28
3-1 Accès et services.....	p.29
3-2 Accessibilité aux personnes en situation de handicap.....	p.34
3-3 Usages et usagers.....	p.39
3-4 Moyens.....	p.44
3-5 Documentation.....	p.52
3-6 Acquisitions.....	p.57
3-7 Actions culturelles et partenariats.....	p.63
4- Points d'accès aux livres : quelques chiffres clés.....	p.73
4-1 Equipements et services.....	p.74
4-2 Emprunteurs actifs.....	p.75
4-3 Moyens de fonctionnement.....	p.75
5- Profils moyens.....	p.77
Annexes méthodologiques.....	p.108

1- INTRODUCTION

L'enquête sur les données 2017 de l'Observatoire de la lecture publique a été conduite en collaboration avec les bibliothèques départementales de 92 Conseils départementaux (83 en 2016 et 69 en 2015).

Pour l'année 2017, **12 405 établissements municipaux ou intercommunaux ont été interrogés permettant de collecter les réponses de 10 333 établissements**. Cinq ans plus tôt, en 2012, 9 381 structures seulement avaient pris part à l'enquête, 7 280 réponses avaient été obtenues. Le nombre de réponses collectées s'est ainsi accru de 42 %.

Un tel changement d'échelle a induit une profonde évolution du profil type des répondants. Alors qu'en 2008, plus de 20 % des structures appartenaient à des collectivités de plus de 10 000 habitants, ces grandes collectivités représentent en 2017 environ 9 % de la base de données. À l'inverse, la part des collectivités de moins de 2 000 habitants s'est fortement accrue passant de 29 % en 2008 à 40 % en 2017. En 2008, la population moyenne desservie par les établissements répondants était de 17 800 habitants. En 2017, elle est de 6 000 habitants. Les nouveaux répondants à l'enquête sont des établissements de taille modeste, peu souvent professionnalisés, qui appartiennent généralement au réseau des bibliothèques départementales.

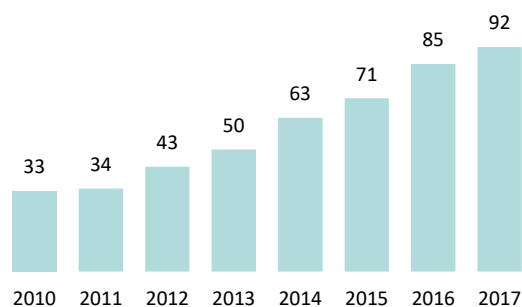
Cette nouvelle méthodologie d'enquête, inaugurée en 2009, a permis de faire sortir de l'ombre tout un ensemble d'équipements de proximité, qui joue un rôle fondamental pour assurer une équité territoriale d'accès à la culture et à l'information, mais assure aussi souvent une mission de cohésion sociale, permettant que des espaces de rencontre et de convivialité continuent d'exister dans des zones rurales isolées. On sait aujourd'hui que la France peut se prévaloir d'un réseau exceptionnellement dense de plus de 8 100 bibliothèques et 8 400 points d'accès au livre. Près de 90 % des Français résident dans une collectivité offrant l'accès à au moins un lieu de lecture (bibliothèque ou point d'accès au livre).

Cependant, si la démarche statistique tend à favoriser une approche globale, tout en redonnant à chaque profil d'établissement sa vraie proportion, il faut souligner que coexistent des situations très contrastées d'un territoire à l'autre. Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques sur *L'Équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*¹, remis à la ministre de la Culture et de la Communication en décembre 2015, fait état de lacunes sur le territoire, en particulier dans les petites communes de zones rurales (en raison de ressources limitées), mais aussi parfois dans des communes de plus de 10 000 habitants qui ne sont pas dotées de bibliothèque publique. Dans les plus grandes collectivités, la mauvaise qualité du réseau d'annexes ne permet pas toujours d'assurer un service de proximité optimal. Au-delà des problèmes de desserte territoriale, le rapport met en évidence les disparités dans la qualité des locaux et des services, pointant l'insuffisance des petites structures qui ne sont pas des bibliothèques, mais de simples « points d'accès au livre ».

¹ Jean-Luc Gautier Gentès, avec la collaboration de Joëlle Claud, *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*, 2015. Disponible en ligne : (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Documentation/Publications/Rapports-de-l-IGB/L-equipement-des-communes-et-groupements-de-communes-en-bibliotheques-lacunes-et-realites-territoriales>)

Par ailleurs, l'objectif précédemment mentionné de fournir une image représentative du réseau s'est traduit, dès le rapport 2014, par une approche estimative du nombre et du profil des établissements non recensés dans la démarche de l'Observatoire. Avec la montée en puissance des partenariats avec les Conseils départementaux, cette part estimative au sein du dénombrement des établissements s'est sensiblement réduite.

Évolution du nombre de conseils départementaux partenaires de la collecte des données d'activité



À la suite de ces travaux, l'objectif de la présente synthèse a été d'affiner la description du réseau de lecture publique en distinguant explicitement les plus petits établissements, à partir de deux critères : le niveau de population desservi par la bibliothèque et la typologie des bibliothèques établie par l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, désormais Association des bibliothécaires départementaux (typologie exclusivement descriptive de dimensions de type « offre » mise en place depuis une dizaine d'années).

Typologie des établissements de lecture selon l'ABD

Caractéristiques	Bibliothèques			Points d'accès au livre	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Points lecture	Dépôts
Crédits d'acquisition tous documents	2 € / habitant	1 € / hab.	0,50 € / hab.	Deux ou trois critères de niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères de niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	Au moins 12 h / semaine	Au moins 8 h / semaine	Au moins 4 h / semaine		
Personnel ^{2 3}	1 agent catégorie B filière culture pour 5 000 habitants 1 salarié qualifié pour	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés		
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque d'au moins 100 m ² et 0,07 m ² par habitant (0,015m ² par hab. Pour les villes de plus de 25 000 habitants)	Au moins 50m ² et 0,04m ² par habitant	Au moins 25m ²		

Servant déjà de cadre dans les précédentes synthèses de l'Observatoire de la lecture publique⁴, la typologie et la population ont été utilisées dans la présente synthèse comme critères de tri et de regroupement de certains établissements.

Les points d'accès au livre sont traités dans un paragraphe dédié. Leurs activités sont analysées en regard de celles des bibliothèques des collectivités de moins de 2000 habitants, qui partagent une partie de leurs caractéristiques. Généralement animés par des bénévoles, ces établissements présentent des taux de réponse nettement plus faibles que les autres. Ils sont de plus mal connus dans les départements qui ne sont pas partenaires de l'enquête de l'Observatoire de la lecture publique. En conséquence, le taux de sondage pour ces deux types de structures est légèrement inférieur à 50 %, quand il dépasse 70 % dans les bibliothèques de 2000 à 5000 habitants et 80 % au-delà. Par ailleurs, les points d'accès au livre comme les plus petites bibliothèques sont fortement dépendants des collections, des services et de l'expertise professionnelle des bibliothèques départementales (BD) : une partie du service dont bénéficie l'utilisateur final est ainsi décrite non dans l'enquête sur les bibliothèques municipales et

² Salarié qualifié : DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BD. Un plein temps à partir de 5 000 habitants, un mi-temps de 2 000 à 4 999 habitants, un tiers-temps en dessous de 2 000 habitants.

³ Bénévole qualifié : Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BD.

⁴ *Bibliothèques municipales : données d'activité*, synthèses sur les données d'activité 2010 à 2016 des bibliothèques municipales et intercommunales, ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliothèques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales>

intercommunales, mais dans celle sur les bibliothèques départementales, qui fait l'objet d'une synthèse particulière⁵.

De façon plus générale, les caractéristiques des bibliothèques sont corrélées au niveau de population desservie et présentées par strate dans les profils moyens proposés en troisième partie du présent document. Les bibliothèques des différentes strates de collectivités présentent des caractéristiques communes qui peuvent, pour certains indicateurs, correspondre à des paliers dans le niveau de l'offre de service.

La description de la desserte du territoire et de la population, précisée cette année et décrite dans la deuxième partie de cette introduction, est ainsi à la fois le préalable et un enjeu essentiel de l'analyse des données de la lecture publique.

⁵ *Bibliothèques départementales de prêt : données d'activité 2010-2013*, ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2015, <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique>>

2. DENOMBREMENTS

Sur les 100 départements intégrant l'outre-mer, le travail de recensement des établissements de lecture publique couvre exhaustivement 92 départements mais n'est que partiel pour les 8 autres. Cependant, cette situation d'informations incomplètes s'est très largement améliorée au fil du temps. En 2010, seul un tiers des départements étaient recensés exhaustivement. Depuis 2012, chaque année a vu l'intégration d'en moyenne 10 nouveaux départements. Jusqu'en 2016, l'estimation du nombre d'établissements de lecture publique (ELP) relevait d'une estimation basée sur une connaissance avérée ou déduite pour les communes recensées et estimée pour les autres. Ainsi, en 2016, la situation était connue pour 32 500 communes et estimée 3 500 communes, cette estimation concernant dans 95 % des cas des communes de moins de 2 000 habitants, correspondant également à 3 % de la population.

Ainsi, on peut ainsi estimer qu'on dénombre en France environ 8 100 bibliothèques auxquelles il convient d'ajouter 8 400 points d'accès au livre, soit un cumul de 16 500 établissements de lecture publique. Lors des pages suivantes décrivant ces établissements, on retiendra ces résultats arrondis, le lecteur devant bien avoir à l'esprit qu'il s'agit d'une estimation 2016 pour 10 % des communes et que seuls les ordres de grandeur valent réellement.

2.1 Communes desservies

Sur les 35 500 communes françaises (intégrant les Départements et Régions d'outre-mer), 15 400 sont desservies par une bibliothèque et 7 400 le sont par un point d'accès au livre. Ainsi, 43 % des communes françaises proposent l'accès à une bibliothèque communale ou intercommunale, 21 % des communes proposant un point d'accès au livre. Ces deux proportions ne se cumulent pas directement, quelques communes pouvant par exemple accéder à une bibliothèque intercommunale et proposer dans le même temps un point d'accès au livre communal. En prenant en compte l'accès général à un établissement de lecture publique, qu'il s'agisse d'une bibliothèque ou d'un point d'accès au livre et qu'il soit communal ou intercommunal, on observe que 22 800 communes sont desservies, soit 64 % d'entre-elles.

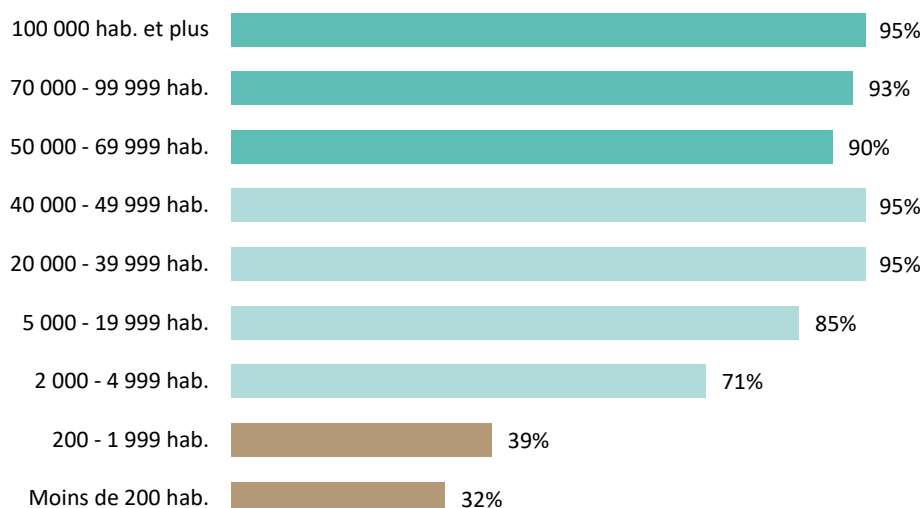
Observer une proportion d'un peu plus de 40 %⁶ des communes desservies par une bibliothèque peut apparaître, dans une première lecture, comme un résultat faible. Ce résultat global est cependant très influencé par la situation des petites communes de moins de 2 000 habitants. Rappelons que ces dernières concentrent 85 % de l'ensemble des communes françaises. **Au-delà du seuil de 2 000 habitants, on note que 78 % des communes sont couvertes par une bibliothèque.** En deçà de ce seuil, le résultat n'est plus que de 37 %.

Plus globalement, on observe une très nette corrélation positive entre la population des communes et le fait d'accéder ou non à une bibliothèque communale ou intercommunale. Au-

⁶ Ce résultat était de 36 % dans le rapport 2016, cet écart sensible s'expliquant par les recompositions territoriales massives, ayant tendance à donner une primauté aux bibliothèques par rapport aux points d'accès au livre.

delà de 20 000 habitants, plus de neuf communes sur dix disposent d'une offre de bibliothèque (pour une moyenne de 95 %).

**Proportion de communes desservies par une bibliothèque en 2016
selon la population de la commune**



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau communal)

**Proportion de communes desservies par une bibliothèque et / ou un point d'accès au livre en 2017
selon la population de la commune**

Population des communes	Part des communes accédant à une bibliothèque	Part des communes accédant à un point d'accès au livre	Part des communes accédant à un établissement de lecture publique
Moins de 200 hab.	32 %	15 %	47 %
200 - 1 999 hab.	39 %	25 %	65 %
2 000 - 4 999 hab.	71 %	19 %	90 %
5 000 - 19 999 hab.	85 %	8 %	93 %
20 000 - 39 999 hab.	95 %	1 %	96 %
40 000 - 49 999 hab.	95 %	0 %	95 %
50 000 - 69 999 hab.	90 %	2 %	93 %
70 000 - 99 999 hab.	95 %	2 %	100 %
100 000 hab. et plus	95 %	3 %	100 %
Moins de 2 000 hab.	37 %	22 %	59 %
2 000 hab. et plus	78 %	14 %	91 %
20 000 hab. et plus	94 %	1 %	95 %
Total	43 %	21 %	64 %

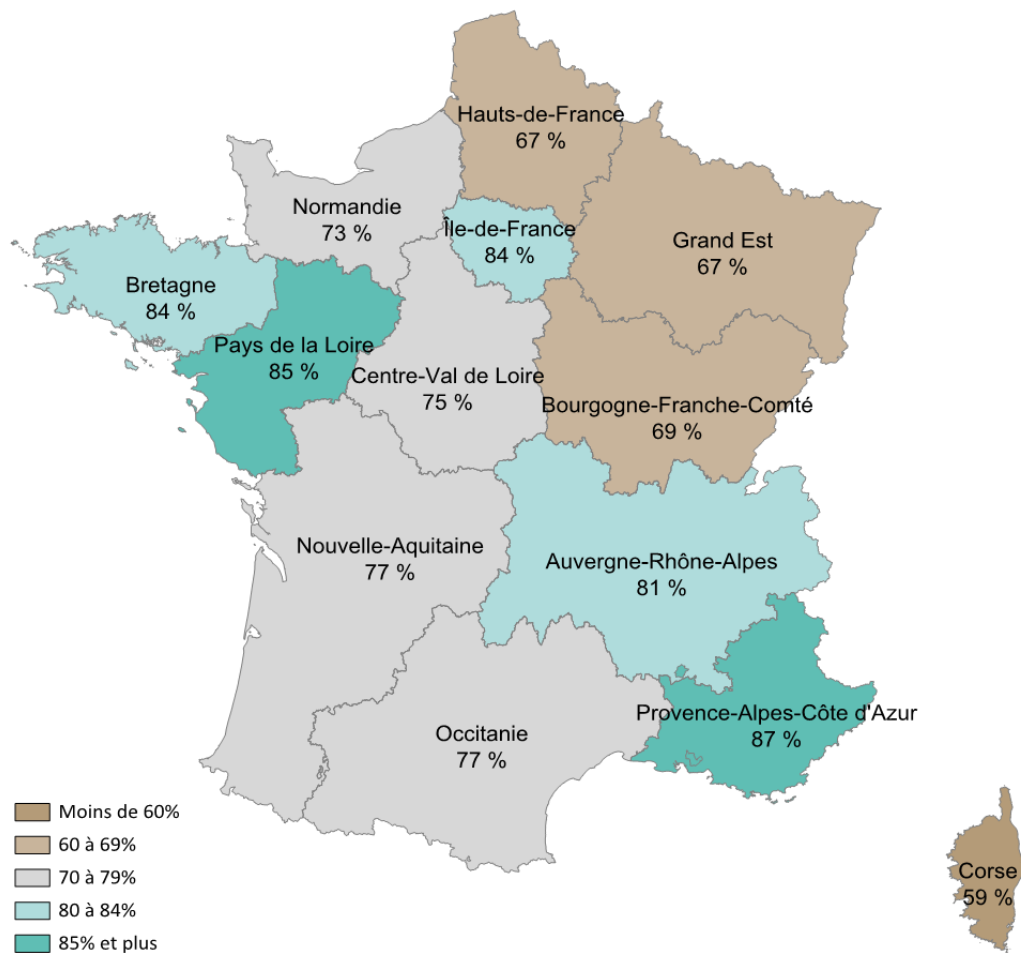
Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau communal)

Les communes de 2 000 habitants et plus sont 78 % à proposer l'accès à une bibliothèque municipale et 14 % à une bibliothèque intercommunale. Là encore, la somme de ces proportions (92 %) est légèrement supérieure au résultat global d'accès à une bibliothèque (91 %), les habitants d'une même commune pouvant accéder à la fois à un équipement communal et intercommunal.

Les communes de 20 000 habitants et plus étant desservies par une bibliothèque pour 94 % d'entre-elles contre 43 % pour les communes de moins de 20 000 habitants, on observe mécaniquement un niveau élevé de couverture de la population. **Globalement, 78 % de la population française réside dans une commune lui permettant d'accéder à une bibliothèque (y compris les bibliothèques intercommunales distantes), 11 % à un point d'accès au livre.** En cumulant bibliothèques et points d'accès au livre, on observe que 89 % de la population française a un accès possible à un établissement de lecture publique.

La proportion moyenne nationale de la population accédant à une bibliothèque (78 %) connaît de fortes variations régionales, avec un écart de 28 points entre la région la plus couverte et la région la moins couverte.

**Proportion de la population desservie par une bibliothèque en 2017 (hors points d'accès au livre)
selon les régions (découpage des nouvelles régions en vigueur en 2016)**



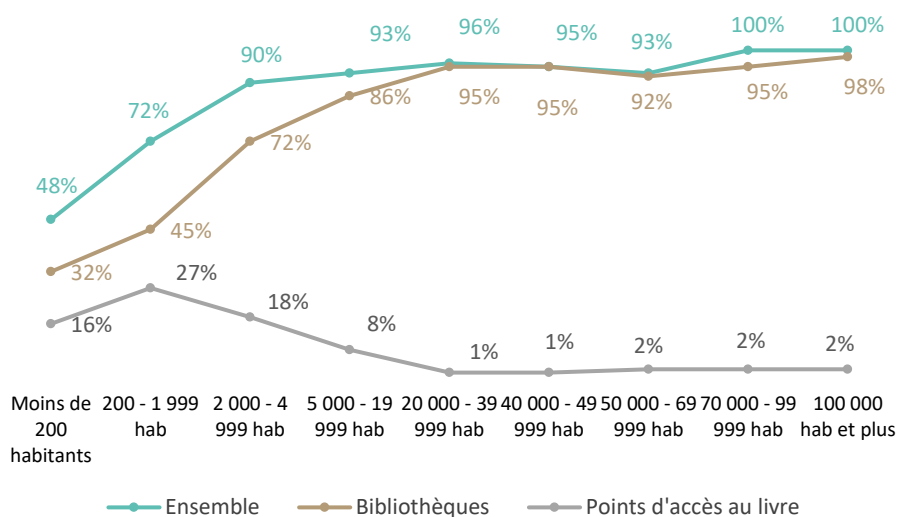
Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau communal et agrégation au niveau régional)

Proportion de la population desservie selon la nature de l'établissement de lecture publique et selon les régions en 2017 (découpage des nouvelles régions en vigueur en 2016)

	Proportion de la population desservie par une bibliothèque en 2017	Proportion de la population desservie par un point d'accès au livre 2017	Proportion de la population desservie par un établissement de lecture publique en 2017
Île-de-France	84 %	4 %	89 %
Centre-Val de Loire	75 %	14 %	89 %
Bourgogne-Franche-Comté	69 %	13 %	82 %
Normandie	73 %	12 %	84 %
Hauts-de-France	67 %	12 %	79 %
Grand Est	67 %	12 %	80 %
Pays de la Loire	85 %	9 %	94 %
Bretagne	84 %	12 %	95 %
Nouvelle-Aquitaine	77 %	14 %	90 %
Occitanie	77 %	12 %	89 %
Auvergne-Rhône-Alpes	81 %	13 %	94 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	87 %	8 %	95 %
Corse	59 %	19 %	81 %
Départements et régions d'outre-mer	82 %	17 %	94 %
Collectivités d'outre-mer	84 %	4 %	89 %
Total	78 %	11 %	89 %

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau communal et agrégation au niveau régional)

Proportion de la population desservie selon la nature de l'établissement de lecture publique et selon la taille de la commune



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau communal et agrégation au niveau régional)

Lecture : La population des communes de moins de 200 habitants est desservie par un établissement de lecture publique pour 48 % des habitants, 32 % ayant accès à une bibliothèque, 16 % ayant accès à un point de lecture publique.

Du point de vue des établissements intercommunaux, cette vision des populations desservies repose sur une logique quelque peu théorique, presque « administrative » de droit d'accès pour des personnes habitant potentiellement loin. L'enquête *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016* conduite par le SLL⁷ avait permis de conclure que 80 % des usagers d'un établissement résident dans un rayon de 5 kilomètres. Il est alors pertinent d'introduire une nouvelle approche de la population couverte reposant sur la mesure des personnes disposant d'un lieu physique de lecture publique implanté au sein même de leur commune. Selon ce prisme plus exigeant, **73 % de la population française auraient accès à un lieu de lecture public relevant d'une bibliothèque, 10 % auraient accès à un lieu de lecture public relevant d'un point d'accès au livre, pour un cumul de 83 %**. Cette mesure plus objective fait baisser la part de la population couverte de 6 points.

Cet écart est très sensible pour les petites communes de moins de 2 000 habitants (22 % de la population française) qui ne proposent les services d'une bibliothèque implantée sur leur propre territoire que pour 29 % de leurs habitants et à un point d'accès au livre pour 23 %. Ainsi, seule une personne sur deux dans ces communes de moins de 2 000 habitants a la possibilité de fréquenter un établissement de lecture publique au sein de sa commune.

⁷ *Publics et usages des bibliothèques en 2016*, enquête réalisée par TMO Régions pour le Ministère de la Culture, 2017. Disponible en ligne : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>.

2.2 Description générale des établissements de lecture publique

2.2.1 Typologie des bibliothèques

Parmi les **8 100 bibliothèques** (au sens de la typologie ABD), 20 % offrent le meilleur service et se classent au niveau 1 de la typologie ABD. Desservant des territoires plus vastes, ces bibliothèques couvrent 34 % des populations accédant à une bibliothèque. Au niveau 2 de la typologie ABD, on observe 27 % des bibliothèques pour 29 % des populations accédant à une bibliothèque. Enfin, si le niveau 3 regroupe 53 % des bibliothèques, elles ne concernent que 26 % des populations desservies par une bibliothèque. De manière globale, une bibliothèque dessert en moyenne 7 400 habitants, 6 fois plus qu'un point d'accès au livre.

**Nombre d'établissement de lecture publique en 2017
et population moyenne desservie, selon leur caractérisation ABD**

	Nombre d'établissements de lecture publique	Population moyenne desservie
Bibliothèques de niveau 1	1 650	14 000
Bibliothèques de niveau 2	2 200	8 900
Bibliothèques de niveau 3	4 250	4 100
Total bibliothèques	8 100	7 400
Nombre de points de lecture de niveau 4	5 600	1 600
Nombre de dépôts de niveau 5	2 800	500
Total de points d'accès au livre	8 400	1 300
Cumul	16 500	4 600

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique)

Au sein des établissements couvrant 100 000 habitants et plus, on observe une forte proportion de bibliothèques de niveau 1 et 2 (cumul de 81 %). Cette proportion décline rapidement avec la baisse de l'ampleur des populations couvertes pour atteindre 11 % pour les populations de moins de 2 000 habitants et, a contrario, 41 % de points d'accès au livre et 24 % de dépôts.

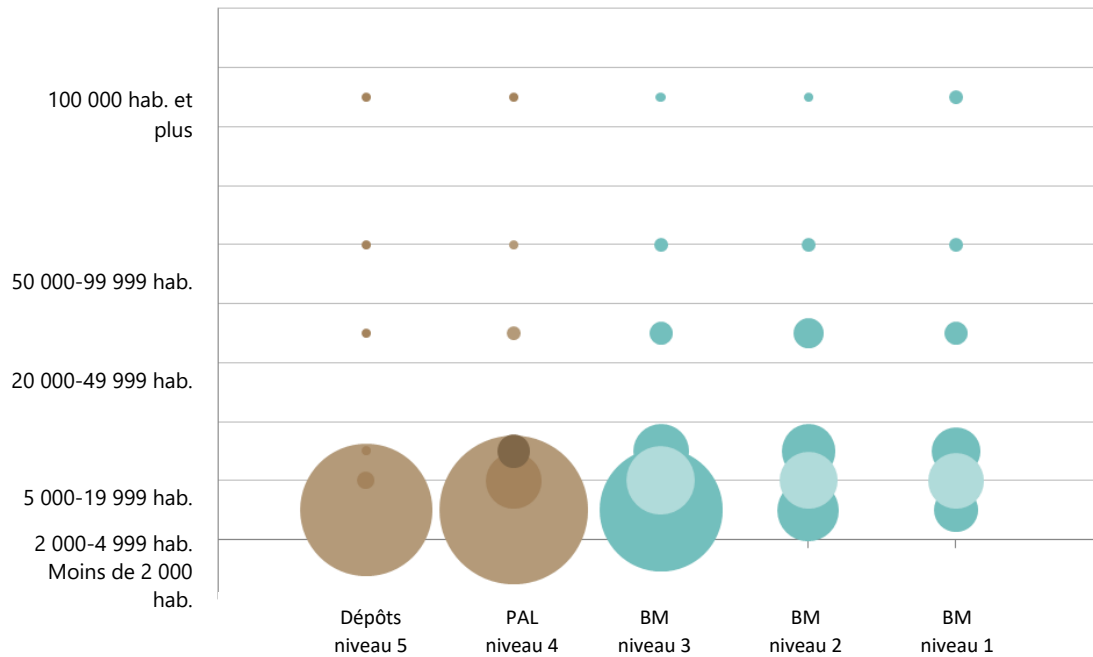
Nombre d'établissement de lecture publique en 2017
selon la caractérisation ABD des établissements et les populations couvertes

Population couverte	BM niveau 1	BM niveau 2	BM niveau 3	PAL niveau 4	Dépôt niv 5	Total
Moins de 2 000 hab.	450 (4%)	790 (7%)	2 720 (24%)	4 600 (41%)	2 740 (24%)	11 300 (100%)
2 000-4 999 hab.	570 (19%)	690 (23%)	880 (30%)	780 (26%)	70 (2%)	2 990 (100%)
5 000-19 999 hab.	450 (26%)	560 (33%)	500 (29%)	200 (12%)	0 (0%)	1 710 (100%)
20 000-39 999 hab.	90 (31%)	120 (40%)	80 (27%)	10 (2%)	0 (0%)	300 (100%)
40 000-49 999 hab.	40 (49%)	20 (29%)	20 (22%)	0 (0%)	0 (0%)	80 (100%)
50 000-69 999 hab.	20 (47%)	10 (24%)	10 (25%)	0 (4%)	0 (0%)	40 (100%)
70 000-99 999 hab.	10 (39%)	10 (24%)	10 (37%)	0 (0%)	0 (0%)	30 (100%)
100 000 hab. et plus	30 (59%)	10 (22%)	10 (15%)	0 (4%)	0 (0%)	50 (100%)
Total	1 660 (10%)	2 210 (13%)	4 230 (26%)	5 590 (34%)	2 810 (17%)	16 500 (100%)

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique), données arrondies

Ces données proposent une vision objectivée de ce que sont les 16 500 établissements de lecture publique. Un sixième d'entre eux sont des dépôts implantés au sein des communes de moins de 2 000 habitants. Cependant, malgré leur importance numérique, ils ne concernent que 1.5 % de l'ensemble de la population ayant accès à un établissement de lecture publique. Dans le même esprit, on note que 28 % des établissements de lecture publique sont des points d'accès au livre desservant moins de 2 000 habitants. À l'opposé, les établissements de lecture publique ne sont constitués que de 2 % de bibliothèques de niveau 1 ou 2 de la caractérisation ABD de 20 000 habitants et plus pour 36 % de la population desservie. L'importance numérique des très petits établissements peut être sans doute mieux visualisée au travers du graphique suivant :

**Nombre d'établissements de lecture publique en 2017
selon la caractérisation ABD des établissements et les populations couvertes**



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2016 (niveau établissement de lecture publique)
Lecture : l'importance numérique de chaque catégorie (croisement de la caractérisation ABD et des populations desservies) est proportionnelle à la taille des cercles.

De manière plus schématique (et arrondi), on peut mémoriser les ordres de grandeur suivants :

Population couverte	BM niveau 1 à 3	PAL niveau 4 et Dépôt niv 5
Moins de 5 000 hab.	6 100 établissements Soit 37 % des établissements et 20 % de population desservie	8 400 établissements Soit 50 % des établissements et 10 % de population desservie
5 000-19 999 hab.	1 500 établissements Soit 10 % des établissements et 25 % de population desservie	
20 000-49 999 hab.	380 établissements Soit 2% des établissements et 20 % de population desservie	
50 000 hab. et plus	120 établissements Soit 1% des établissements et 25 % de population desservie	

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique), données arrondies

En ne s'intéressant qu'aux seules bibliothèques (à l'exclusion des points d'accès au livre), il convient de souligner que la moitié d'entre-elles (49 %) desservent des populations de moins

de 2 000 habitants. Dans la même logique, les trois quarts des bibliothèques (75 %) couvrent moins de 5 000 habitants. Le tissu des bibliothèques est donc constitué d'un très grand nombre de d'établissements couvrant des zones rurales. Cependant, ces « petites » bibliothèques desservant moins de 5 000 habitants ne touchent que 21 % des populations desservies par une bibliothèque. Si ces résultats peuvent sembler triviaux, il est sans doute utile de les rappeler et de les quantifier, puisqu'ils teintent largement l'ensemble des résultats présentés dans ce document.

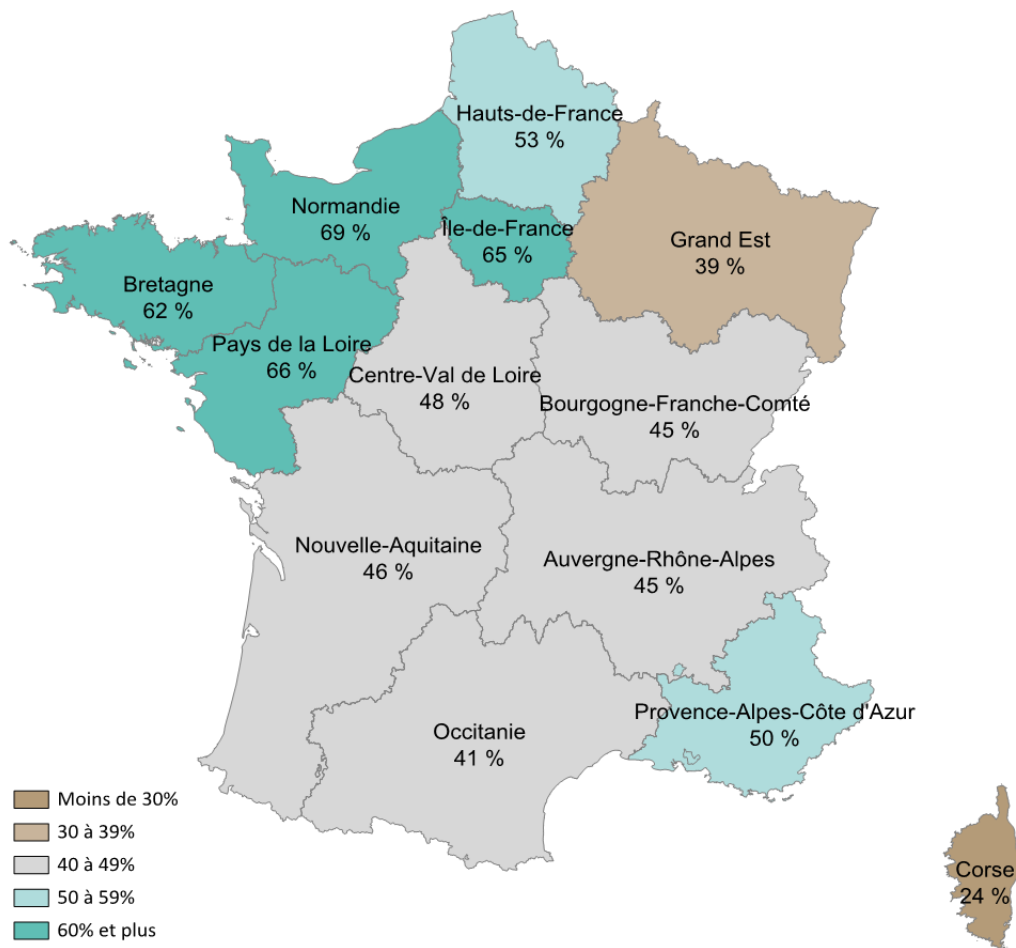
Des traitements similaires peuvent être conduits au niveau régional et permettent ainsi d'estimer le nombre d'établissements de lecture publique selon leur caractérisation ABD. On observe là encore des écarts très sensibles entre région, avec par exemple des établissements majoritairement sous forme de bibliothèques en Ile de France, Bretagne et Normandie (entre 63 % et 66 %) et des établissements majoritairement points d'accès au livre ou dépôts en Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Grand Est (entre 57 % et 60 %) et la Corse (74 %)

**Estimation régionale du nombre d'établissements de lecture publique en 2017
selon la caractérisation ABD des établissements et selon les régions
données arrondies**

Région	BM niveau 1	BM niveau 2	BM niveau 3	Total BM	PAL niveau 4	Dépôt niveau 5	Part des BM dans le total
Île-de-France	120	160	230	510	250	30	65%
Centre-Val de Loire	70	100	300	470	300	210	48%
Bourgogne-Franche-Comté	90	150	300	540	440	240	45%
Normandie	100	120	230	450	180	30	69%
Haut-de-France	150	220	380	750	550	110	53%
Grand Est	130	160	330	620	590	400	39%
Pays de la Loire	90	120	290	500	230	40	66%
Bretagne	190	220	300	710	350	100	62%
Nouvelle-Aquitaine	220	240	470	930	670	410	46%
Occitanie	150	220	410	780	690	420	41%
Auvergne-Rhône-Alpes	230	330	740	1300	980	620	45%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	80	110	160	350	250	100	50%
Corse	10	10	30	50	50	90	24%
Départements et régions d'outre-mer	20	30	40	90	40	0	68%
Collectivités d'outre-mer	10	20	20	50	20	10	67%
Total	1660	2210	4230	8100	5590	2810	49%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique)

**Part des bibliothèques parmi les établissements de lecture publique en 2017
selon les régions (découpage des nouvelles régions en vigueur en 2016)**



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau communal et agrégation au niveau régional)

2.2.2 Établissements intercommunaux

Du point de vue de l'enquête nationale sur les bibliothèques, un établissement de lecture publique est considéré comme intercommunal si les conditions suivantes sont réunies :

- prise de compétence sur l'équipement par l'EPCI ;
- transfert du personnel à l'EPCI ;
- budget de fonctionnement intercommunal ;
- mêmes conditions d'accès à toutes les bibliothèques du réseau intercommunal pour tous les habitants des communes de l'intercommunalité.

Ces critères sont très restrictifs. Ils n'épuisent pas l'ensemble des modalités de coopération intercommunale observées sur le terrain. En 2017, l'Observatoire de la lecture publique a interrogé les établissements sur l'existence d'un projet de coopération intercommunal⁸ : plus de 31 % des répondants ont alors signalé mettre en œuvre un tel projet (36% pour les bibliothèques et 24% pour les points d'accès au livre). Par ailleurs, 9% des établissements déclarent travailler à la mise en place de telles coopérations.

En revanche, si l'on cantonne l'analyse aux critères de transfert de la bibliothèque à l'EPCI listés ci-dessus, l'organisation intercommunale de la lecture publique reste très largement minoritaire : elle ne concerne qu'environ 500 établissements de lecture publique.

Ainsi qu'évoqué à plusieurs reprises, la loi NOTRe a réduit entre 2015 et 2017 le nombre d'intercommunalités de près de 900 établissements (-40%) avec la disparition d'environ 1 300 structures, la création de près de 450 nouvelles entités (fusion d'anciens EPCI), des phénomènes d'absorption pour 130 entités et de scission pour une trentaine. Seuls environ 650 EPCI n'ont pas ou peu changé, en dehors de quelques fusions de communes déjà en leur sein⁹. Ces 650 intercommunalités au périmètre stabilisé représentent la moitié des EPCI de 2017.

Seule une partie des EPCI dispose de la compétence lecture publique, un peu plus d'un tiers en 2017 (environ un cinquième en 2015, avant la réduction du nombre d'intercommunalité). Parmi ces établissements ingérant la lecture publique, un peu de plus de 40% n'ont pas connu de changement entre 2015 et 2017. On peut estimer que 190 ont disparu entre 2015 et 2017, 180 nouvelles entités ayant été créées. Le nombre d'intercommunalités avec compétence de lecture publique a donc été globalement stable entre 2015 et 2017, malgré de profondes réorganisations. Elles desservent cependant en moyenne 5 communes supplémentaires par rapport à 2015. L'annexe décrit en détail ces phénomènes.

Les 500 établissements intercommunaux de lecture publique correspondent à 5 % des bibliothèques et 1 % des points d'accès au livre (3% pour l'ensemble des établissements) desservant environ 10 500 communes. Parmi celles-ci, 10 400 environ ne relèvent que d'un établissement intercommunal, une centaine bénéficiant à la fois de l'accès à un établissement communal et un établissement intercommunal. Par ailleurs, 8 600 communes, avec en

⁸ Réponse positive à au moins une des questions de la série A118, A122, A123, A201, A204, H601

⁹ Code EPCI identique entre 2015 et 2017, avec en moyenne 21 communes en 2015 et 20 communes en 2017

moyenne 450 habitants, proposent un accès à un établissement intercommunal sans qu'un lieu de lecture ne soit localement implanté, leurs 3,7 millions d'habitants devant se rendre sur une commune voisine.

Dans la logique de progression des coopérations intercommunales, on peut préciser que ces techniques estimatives concluaient à une croissance du nombre d'établissements intercommunaux entre 2014 et 2016, passant de 390 à environ 500 en 2016 (+28 %). En 2017, on note une stabilisation de ce phénomène mais par contre une progression des coopérations intercommunales (+ 6 points).

**Répartition des établissements de lecture publique en 2017
selon leur statut et leur caractère communal ou intercommunal.**

	Nombre de bibliothèques	Nombre de points d'accès au livre	Cumul
Nombre d'établissements de lecture publique de niveau communal	46,5 %	50,4 %	96,9 %
Nombre d'établissements de lecture publique de niveau intercommunal	2,6 %	0,5%	3,1 %
Cumul	49,1 %	50,9 %	100,0 %

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique)

En moyenne, un établissement intercommunal dessert 23 communes (17 en 2014), un quart d'entre eux desservant 10 communes ou moins, un autre quart desservant 30 communes ou plus. Une bibliothèque intercommunale regroupe en moyenne 22 communes, contre 31 communes pour les quelques points intercommunaux d'accès au livre.

Dans cet univers, les bibliothèques intercommunales sont mécaniquement peu nombreuses, le regroupement des communes ayant pour objectif de mutualiser pour un plus grand nombre d'habitants (et donc de faire changer de tranches les établissements).

Un établissement intercommunal dessert en moyenne une population de 22 400 habitants¹⁰ (25 200 pour les bibliothèques intercommunales, mais également 9 600 pour les PAL intercommunaux). En écartant l'Île de France et sa situation particulière au regard des établissements intercommunaux, on note que la population moyenne des établissements intercommunaux est de 20 400 habitants (22 900 pour les bibliothèques et 9 500 pour les PAL). Entre 2016 et 2017, les regroupements d'EPCI ont eu pour effet de multiplier par deux l'ampleur des populations desservies.

Pour les équipements de type bibliothèque, la part des établissements intercommunaux devient significative à partir des populations couvertes de 20 000 à 39 999 habitants (41 %),

¹⁰ On retient ici le nouveau concept des populations desservies, ne prenant pas en compte les populations des communes desservies par un établissement communal et un établissement intercommunal. En retenant l'ancien concept, les résultats sont respectivement de 24 500, 27 200 et 9 800 habitants.

niveau atteint par les regroupements des petites communes. À partir de 50 000 habitants, la proportion des établissements intercommunaux dépasse toujours le seuil de 75%.

***Répartition des bibliothèques (hors points d'accès au livre) en 2017
selon les populations desservies et leur caractère communal ou intercommunal.***

Population desservie (de niveau communal ou intercommunal)	Nombre de bibliothèques de niveau communal	Nombre de bibliothèques de niveau intercommunal	Total	Répartition des bibliothèques	Part des établissements intercommunaux
Moins de 2 000 hab.	3 960	0	3 960	49%	0%
2 000 - 4 999 hab.	2 133	7	2 140	26%	0%
5 000 - 19 999 hab.	1 331	179	1 510	19%	12%
20 000 - 39 999 hab.	170	120	290	4%	41%
40 000 - 49 999 hab.	60	20	80	1%	25%
50 000 - 69 999 hab.	3	37	40	0%	93%
70 000 - 99 999 hab.	7	23	30	0%	77%
100 000 hab. et plus	1	49	50	1%	98%
Total	7 665	435	8 100	100%	5%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique)

Les mêmes analyses peuvent être conduites pour les points d'accès au livre (tableau ci-dessous). Principal enseignement, 97 % des points d'accès au livre desservent des populations de moins de 5 000 habitants.

***Répartition des points d'accès au livre en 2017
selon les populations desservies et leur caractère communal ou intercommunal.***

Population desservie (de niveau communal ou intercommunal)	Nombre de PAL de niveau communal	Nombre de PAL de niveau intercommunal	Total	Répartition des PAL	Part des établissements intercommunaux
Moins de 2 000 hab.	7 337	3	7 340	87%	0%
2 000 - 4 999 hab.	846	4	850	10%	0%
5 000 - 19 999 hab.	137	63	200	2%	32%
20 000 - 39 999 hab.	5	5	10	0%	50%
40 000 - 49 999 hab.	0	0	0		
50 000 - 69 999 hab.	0	0	0		
70 000 - 99 999 hab.	0	0	0		
100 000 hab. et plus	0	0	0		
Total	8 325	75	8 400	100%	1%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique)

On peut enfin estimer qu'environ 50 établissements de lecture publique de niveau intercommunal interviennent sur des territoires couverts également, totalement ou partiellement, par une offre communale. Toujours à titre estimatif, une centaine de communes seraient concernées par cette problématique de double niveau d'offre pour environ 1 million d'habitants.

**Répartition des établissements de lecture publique en 2017
selon la caractérisation ABD et leur caractère communal ou intercommunal
données arrondies**

Caractérisation ABD	Nombre d'établissements de lecture publique de niveau communal	Nombre d'établissements de lecture publique de niveau intercommunal	Cumul
BM niveau 1	1 555	95	1 650
BM niveau 2	1 995	205	2 200
BM niveau 3	4 115	135	4 250
Total BM	7 665	435	8 100
PAL niveau 4	5 525	75	5 600
Dépôt niveau 5	2 800		2 800
Total PAL	8 325	75	8 400
Cumul	15 990	510	16 500
Part des BM dans le cumul	48 %	85 %	49 %

Entre 2016 et 2017, on observe une amélioration significative du niveau des établissements intercommunaux. En 2016, 81% d'entre eux étaient des bibliothèques. Cette proportion s'est accrue de 4 points en 2017. En 2016, 45% des établissements intercommunaux appartenaient aux deux meilleures catégories de la typologie ABD. Un an plus tard, ce résultat en passé à 59%. Si on observe depuis plusieurs années un progrès du niveau général des établissements, l'amélioration 2016 - 2017 des établissements intercommunaux s'avère être purement technique. Ainsi qu'évoqué en introduction, le mode de calculs des populations desservies a été sensiblement revu suite aux bouleversements liés à la loi NOTRe. Une commune relevant du territoire d'un établissement intercommunal mais disposant également d'un établissement communal n'est plus prise en compte dans le calcul des populations desservies de l'équipement intercommunal. Malgré la hausse des populations desservies, la croissance concomitante des moyens engagés a engendré des ratios sur des populations augmentant moins rapidement. Dès lors l'affectation à la typologie s'en est trouvée améliorée.

2.2.3 Evolution de la qualification des établissements

Les nombreux changements intervenus, mentionnés tout au long de ce chapitre, perturbent les modalités d'affectation des établissements à la typologie ABD. Une lecture simple fait apparaître une relative stabilité entre 2016 et 2017 masquant des volumes importants de changements du typologie et de restructuration¹¹ du réseau. Entre 2015 et 2017, 120 établissements ont connu un changement d'affectation passant d'un niveau communal à intercommunal ou réciproquement. Sur la même période et à périmètre constant, 28% des établissements ont changé d'affectation à la typologie ABD, 9% étant même passé du niveau PAL au niveau bibliothèque ou réciproquement.

Les évolutions de la répartition à la caractérisation ABD sont ici communiquées doivent être lues avec précautions et ne permettent que peu de commentaires. Elles reposent sur un échantillon de 7 805 établissements dont on connaît la caractérisation ABD tout au long de la période 2015 - 2017.

*Répartition selon la caractérisation ABD entre 2015 et 2017
d'un échantillon de 7 805 établissements de lecture publique*

	Situation 2015	Situation 2016	Situation 2016
Bibliothèques de niveau 1	11 %	11 %	11 %
Bibliothèques de niveau 2	17 %	15 %	15 %
Bibliothèques de niveau 3	26 %	29 %	29 %
Total bibliothèques	53 %	56 %	55 %
Nombre de points de lecture de niveau 4	30 %	28 %	30 %
Nombre de dépôts de niveau 5	17 %	16 %	15 %
Total de points d'accès au livre	47 %	44 %	45 %
Cumul	100 %	100 %	100 %

Source : Traitement des schémas de base probabilistes 2015 à 2017 (niveau établissement de lecture publique)

¹¹ Ces restructurations correspondent à la fois à de réelles réorganisation mais également à des changements liés aux modalités de prise en compte au sein de l'OLP.

2.3 Ensemble des établissements de lecture publique : données nationales extrapolées

Les résultats présentés au sein de ce rapport décrivent l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en présentant des données moyennes, des taux par rapport à la population et des évolutions sur la base de l'échantillon des réponses collectées.

La mise en place d'un système de pondération visant à assurer la représentativité des réponses permet d'envisager la présentation de résultats extrapolés, estimant des données cumulées pour l'ensemble des établissements de lecture publiques : combien d'inscrits comptent au total les bibliothèques et points d'accès au livre sur le territoire, quels sont les volumes totaux de prêts, quelle est la population couverte totale...

D'un point de vue purement pratique, l'exercice est aisé puisqu'il ne repose que sur la multiplication des résultats moyens par le nombre d'établissements. Il est néanmoins délicat, les résultats moyens étant toujours entachés d'une incertitude liée à deux raisons principales :

- L'analyse repose sur un échantillon de bibliothèques et points d'accès au livre (avec cependant un bon taux de sondage). Les différences majeures entre chaque bibliothèque et points d'accès au livre génèrent régulièrement un intervalle de confiance compris entre +/- 5 % à +/- 13 % pour les bibliothèques et compris entre +/- 4 % à +/- 25 % pour les points d'accès au livre (cf. annexe). Autrement formulé, observer un résultat de 100 en moyenne pour les bibliothèques signifie que la vraie valeur est comprise globalement entre 90 et 110.

En prenant un exemple encore plus précis, les bibliothèques (hors point d'accès au livre) desservant au moins 2 000 habitants ont un budget moyen de dépenses pour le personnel de 262 K€. L'intervalle de confiance est de 245 K€ / 275 K€ (on a 95 % de chances de ne pas se tromper en disant que les dépenses moyennes pour le personnel d'une bibliothèque sont comprises entre 245 K€ et 275 K€). En données extrapolées, les dépenses pour le personnel des bibliothèques et des points d'accès au livre sont de 1 181 millions d'euros. La prise en compte de ce niveau d'intervalle de confiance donne une fourchette d'extrapolation de 1 100 millions à 1 250 millions d'euros.

- Les réponses collectées ont dû être apurées, certaines informations ne pouvant pas être perçues comme cohérentes. Les choix méthodologiques de gestion de ces valeurs extrêmes impactent fortement les résultats. La stratégie retenue ayant été de ne gérer que les valeurs très atypiques, les données obtenues pourraient être des majorants.

En reprenant l'exemple des dépenses pour le personnel, les données brutes indiquaient une dépense moyenne de 93.6 K€. La gestion des unités non répondantes (plus souvent des « petites » bibliothèques) a fait augmenter cette moyenne à 97.3 K€ (soit +4 %). La gestion des valeurs extrêmes peu probables

conclut in fine à une dépense moyenne de 95.5 K€ (soit +2 % par rapport à la valeur initiale).

- Enfin, les difficultés de dénombrement des établissements déjà largement mentionnées, auxquels il convient d'ajouter les difficultés d'affectation à la typologie ABD (en lien avec les évolutions des populations desservies) rendent difficile l'estimation du nombre d'établissements devant servir aux multiplications. La démarche reposant sur le produit des valeurs moyennes par le nombre de bibliothèques et le nombre de points d'accès au livre, il en découle mécaniquement une plus forte l'incertitude globale.

En étant conscient de la difficulté de l'exercice et en insistant fortement sur les réserves décrites précédemment, on présente néanmoins ces données extrapolées, en valeurs arrondies, dans le tableau de la page suivante.

Principaux indicateurs descriptifs de l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en 2017, valeur moyenne par établissement et valeur extrapolée

		Nombre moyen pour les bibliothèques	Nombre moyen pour les points d'accès au livre	Estimation du nombre total cumulé national
	Nombre d'établissements de lecture publique	8 100	8 400	16 500
E101	Nombre d'inscrits actifs	1 200	100	10 000 000
E103	Nombre d'emprunteurs actifs	900	110	8 100 000
E239	Nombre total de prêts	32 200	1 900	275 400 000
E203	Nombre de prêts de livres	24 000	1 900	208 100 000
D128	Collections, livres imprimés	17 300	2 200	157 900 000
D409	Collections, documents sonores	1 900	100	16 200 000
D411	Collections, documents vidéo	890	23	7 300 000
D129	Acquisitions, livres imprimés	900	140	8 200 000
D410	Acquisitions, documents sonores	80	2	650 000
D412	Acquisitions, vidéos	100	2	580 000
F714	Dépenses totales d'acquisitions (documents imprimés, sur support et collections électroniques)	16 200 €	900 €	136,7 M€
G135	Personnels hors bénévoles	4,3	0,4	38 200
G102	ETPT toutes catégories hors bénévoles	3,7	0,3	32 100
G129	Nombre de bénévoles	5,9	4,0	82 000
G131	ETPT de bénévoles	1,0	1,1	17 300
F201	Dépense totale pour le personnel	137 900 €	6 700 €	1 181,5 M€
F101	Total des dépenses d'investissements	25 300 €	1 200 €	214,5 M€

M€ : millions d'euros

Lecture : En 2017, une bibliothèque représentait en moyenne 1 200 inscrits actifs, pour 100 inscrits actifs pour un point d'accès au livre. Sur la base de 8 100 bibliothèques et 8 400 points d'accès au livre implantés en France, on peut estimer qu'il y a en France 10,0 millions d'inscrits.

Précisons que la comparaison des données extrapolées entre les différents rapports annuels est peu opérante et qu'il convient plutôt de prendre en compte les évolutions par critère analysé, tendances décrites dans la suite du rapport.

3. ACTIVITE DES BIBLIOTHEQUES EN 2017



- Amplitude horaire moyenne : **15 heures**
- **77%** des établissements disposent d'un **site web**
- En moyenne **8 agents salariés**
- **1812€ de dépenses de personnels** pour 100 habitants
- **63%** des établissements ont réalisé des **investissements**
- **47%** des bibliothèques ont fait l'acquisition de **ressources numériques** :
une progression de 9 points par rapport à 2016
- En moyenne une bibliothèque dispose de **30 343 livres imprimés** et a
acquis 1600 livres imprimés en 2017
- Les bibliothèques ont acheté en moyenne **158 documents sonores et**
160 documents vidéo, soit 1,1 pour 100 habitants
- Dépenses documentaires par habitant : **2,09€**

3.1. Accès et services

3.1.1. Bâtiments

Dans un contexte d'augmentation de la fréquentation et d'érosion des emprunts, les usages *in situ* dans les bibliothèques se développent tout particulièrement.

Comment estimer alors la qualité des bâtiments et leur adéquation avec les besoins et les usages ?

La **surface moyenne par établissement** et la **surface moyenne par habitant** constituent un premier indicateur, qui reste très stable au fil des années pour les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants. Le chiffre de **0,06 m² par habitant** reste proche des préconisations de l'Etat, qui recommande 0,07 m² par habitant pour la mise en œuvre d'un projet de construction.

Tout au long des six dernières années (2012-2017), on observe une stabilité de ce niveau de 0,06 m² par habitant.

Surface moyenne des bibliothèques en 2017 desservant 2 000 habitants ou plus

Type	Population couverte	Surface moyenne par habitant (m ²)	Surface moyenne par établissement (m ²)
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	0,04	10 400
	40 000 à 99 999 habitants	0,05	3 100
	20 000 à 39 999 habitants	0,06	1 700
	5 000 à 19 999 habitants	0,07	600
	2 000 à 4 999 habitants	0,07	200
Ensemble des bibliothèques		0,06	800

*Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques portant sur **L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales**¹² rappelle cependant que le nombre de mètres carrés par habitants est un indicateur nécessaire mais non suffisant pour apprécier les besoins en équipement dans une collectivité. D'une part, l'existence d'une bibliothèque dont la surface est aux normes n'induit pas forcément que cet équipement est de qualité ; d'autre part, cela ne permet pas d'apprécier si la desserte de proximité est satisfaisante. Dans la mesure où une grande majorité des usagers mettent moins de 20 minutes à se rendre dans la bibliothèque qu'ils fréquentent habituellement¹³, l'existence d'un maillage resserré de lieux de lecture à un niveau infra communal peut, en fonction du territoire considéré, être seul à même de garantir une réelle égalité territoriale.*

3.1.2. Amplitude horaire

Si la densité du maillage territorial français résulte d'un effort conjoint et de long terme des collectivités territoriales et de l'État, il ne peut réellement profiter aux usagers que si les bâtiments et les services sont faciles d'accès pour tous.

Une adaptation des horaires d'ouverture aux besoins et aux usages semble aujourd'hui indispensable pour garantir à chacun l'égalité d'accès à la lecture publique.

L'amplitude horaire hebdomadaire reste largement **dépendante de la taille de la collectivité** : l'amplitude horaire moyenne pour l'ensemble des bibliothèques, toutes tailles de collectivités confondues, est de **15 heures**. La relative faiblesse de ce chiffre s'explique par le poids important des petites bibliothèques. Ainsi, la moyenne s'élève à 20 heures si l'on ne prend en compte que les collectivités desservant plus de 2 000 habitants. Quant aux collectivités de 100 000 habitants et plus, elles sont ouvertes en moyenne 42 heures par semaine. La comparaison de l'amplitude horaire des bibliothèques françaises avec celles de bibliothèques étrangères doit donc prendre en compte dans l'analyse les spécificités du paysage français de la lecture publique, caractérisé par le poids important des petites communes au sein d'un maillage territorial très dense.

¹² Jean-Luc Gautier Gentès, avec la collaboration de Joëlle Claud, *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*, 2015. Disponible en ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Documentation/Publications/Rapports-de-l-IGB/L-equipement-des-communes-et-groupements-de-communes-en-bibliotheques-lacunes-et-realites-territoriales>

¹³ Selon l'enquête conduite par le Ministère en 2016, 61% des usagers fréquentant au moins une fois par mois une bibliothèque, mettent moins de 10 minutes pour s'y rendre, 30% mettant entre 10 et 20 minutes. *Publics et usages des bibliothèques en 2016*, enquête réalisée par TMO Régions pour le Ministère de la Culture, 2017. Disponible en ligne : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>.

Amplitude horaire moyenne des bibliothèques en 2017 desservant 2 000 habitants ou plus

Type	Population couverte	Ratio pour 1000 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	0,2	42,0
	40 000 à 99 999 habitants	0,6	32,0
	20 000 à 39 999 habitants	1,0	29,0
	5 000 à 19 999 habitants	2,4	23,0
	2 000 à 4 999 habitants	4,9	15,0
Ensemble des bibliothèques		1,4	20,0

Ces chiffres restent très stables depuis six ans, même si on remarque une légère tendance à la hausse, observée quelle que soit l'ampleur des populations couvertes.

En 2016, le Ministère de la Culture a mis en place un dispositif de soutien aux collectivités souhaitant mettre en œuvre des projets d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture de leurs bibliothèques. Dès sa première année d'existence, le dispositif a permis d'accompagner 20 projets, pour un montant de l'aide de l'Etat s'élevant à 669 885 €. Ces projets, qui concernaient aussi bien des petites collectivités que des villes de plus de 100 000 habitants, ont permis d'étendre l'amplitude horaire de 6h30 en moyenne.

Évolution de l'amplitude moyenne des bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus (2013-2017)

Type	Population couverte	2013	2014	2015	2016	2017
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	41	40	41	42	42
	40 000 à 99 999 habitants	31	31	32	32	32
	20 000 à 39 999 habitants	27	28	28	29	29
	5 000 à 19 999 habitants	22	22	22	22	23
	2 000 à 4 999 habitants	15	15	15	15	15
Ensemble des bibliothèques		20	20	20	20	20

Les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants sont ouvertes en moyenne 219 jours dans l'année, un chiffre qui s'élève à 274 pour les collectivités de plus de 100 000 habitants et à 202 jours au sein des collectivités de 2 000 à 4 999 habitants.

Tout comme l'amplitude horaire hebdomadaire, le nombre de jours d'ouverture annuels reste stable durant la période considérée.

Évolution du nombre de jours d'ouverture annuelle des bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus (2013-2017)

Type	Population couverte	2013	2014	2015	2016	2017
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	262	265	268	274	274
	40 000 à 99 999 habitants	247	248	250	253	253
	20 000 à 39 999 habitants	238	239	240	243	241
	5 000 à 19 999 habitants	225	227	229	230	229
	2 000 à 4 999 habitants	197	198	201	202	202
Ensemble des bibliothèques		214	216	219	219	219

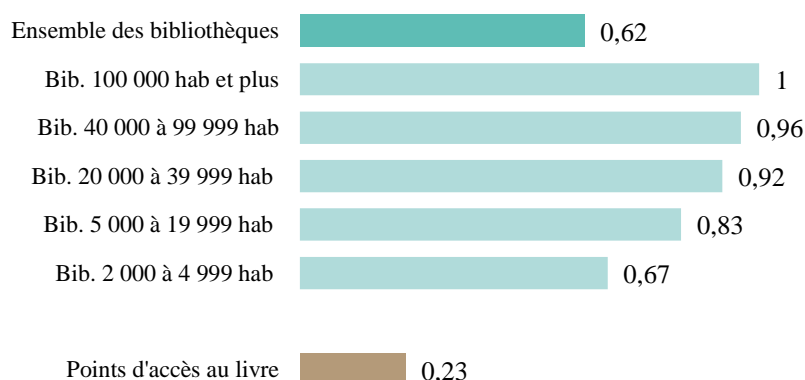
Cet indicateur est en moyenne nettement moins élevé pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants, puisqu'il s'élève en 2017 à 148 jours par an.

3.1.3. Présence en ligne

En 2017, 77% des bibliothèques desservant plus de 2000 habitants disposaient d'un site web en propre. Si ce taux laisse encore apparaître une marge de progression, il convient de rappeler qu'une part importante des bibliothèques considérées dessert moins de 5 000 habitants, seuil en deçà duquel la présence en ligne des bibliothèques est plus faible (67% pour la tranche de 2 000 à 5 000 habitants).

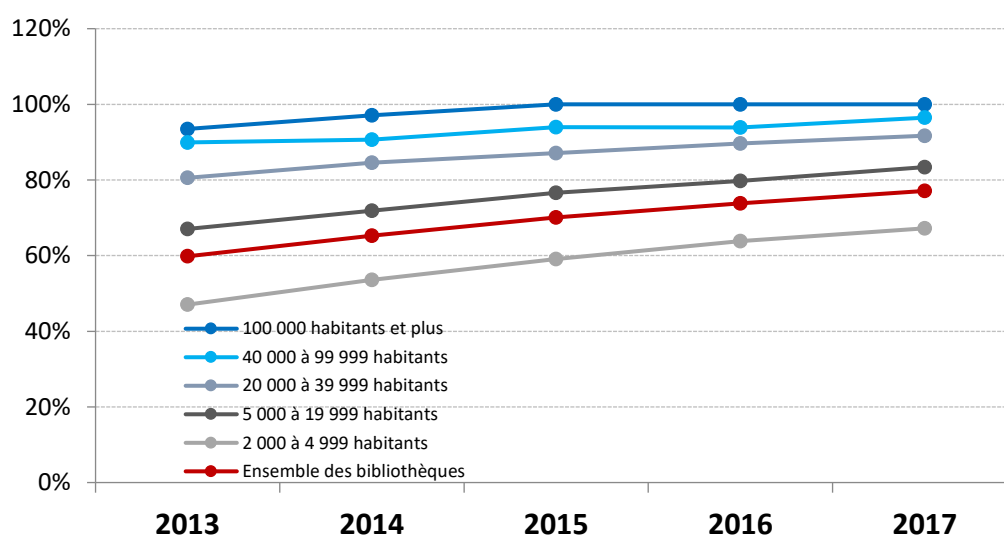
Pour les collectivités de 5 000 à 19 999 habitants, on observe que 83% des bibliothèques disposent d'un site web en propre, cette proportion étant de 94% au-delà de 20 000 habitants.

Part des bibliothèques disposant d'un site web dédié en 2017 parmi les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus



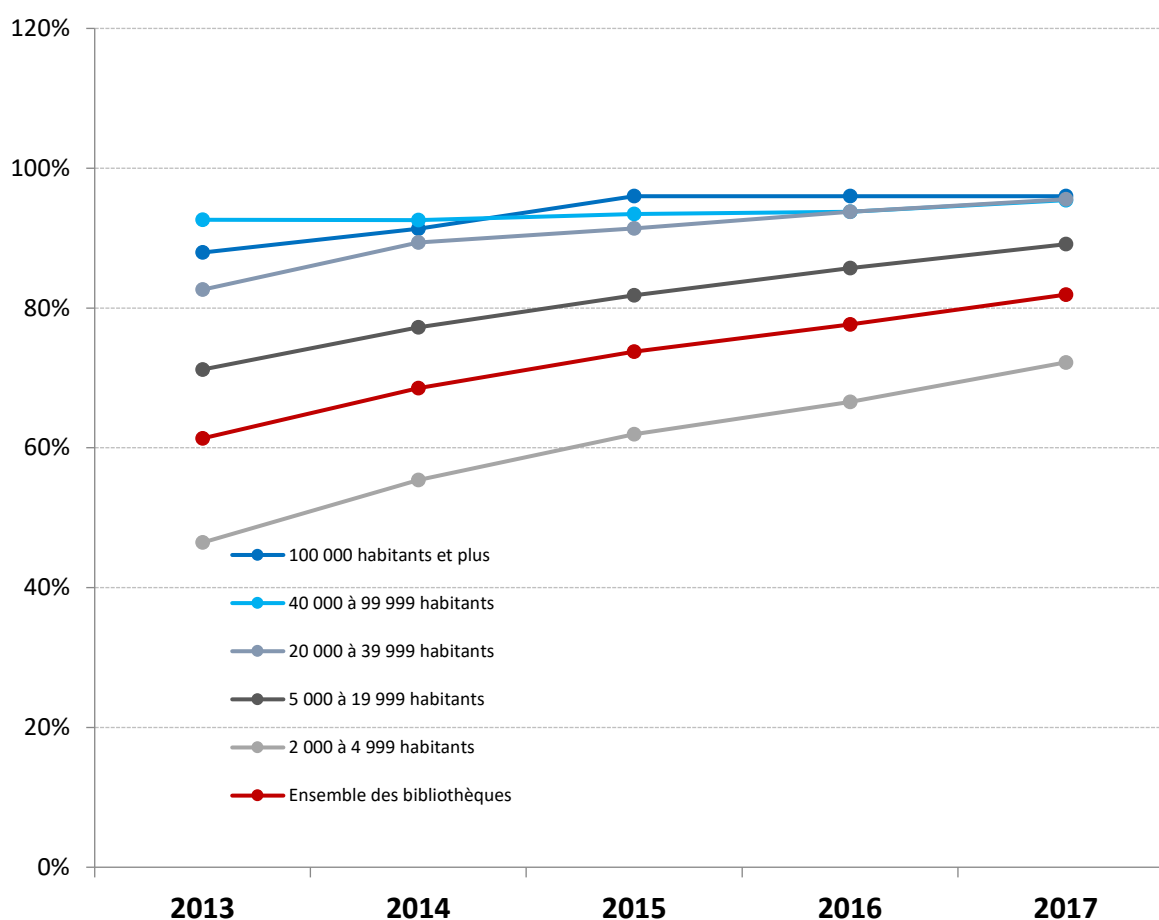
Cet indicateur continue à augmenter régulièrement depuis 2013. Ainsi, on constate une augmentation de plus de dix points pour les bibliothèques desservant moins de 40 000 habitants, tandis qu'elle se tasse dans les plus grandes collectivités, historiquement mieux équipées.

Évolution de la part des bibliothèques disposant d'un site web dédié (2013-2017)



L'absence de site web en propre n'empêche pas une présence en ligne de l'établissement. **82% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent un catalogue en ligne à leurs usagers**, qui peut, lorsque les établissements ne disposent pas de leur propre site, être selon les cas - accessible depuis une page web du site de la collectivité. Cet indicateur est également en augmentation régulière, avec une très nette accélération pour les bibliothèques desservant de 2 000 à 19 999 habitants.

Évolution de la part des bibliothèques proposent un catalogue en ligne (2013-2017)



3.2. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Environ 26% de la population française est en situation de handicap au sens large (reconnu administrativement ou ayant un fort impact sur la vie quotidienne). Ce chiffre recouvre des réalités très différentes selon l'âge, le degré et la nature du handicap (visuel, auditif, moteur, cognitif, mental ou psychique)¹⁴.

Le rôle des bibliothèques est particulièrement important pour l'accès de chacun à l'information et à la culture, mission qui ne peut être remplie que lorsque les équipements, les collections et les services sont adaptés.

Les questions relatives à l'accessibilité n'ayant été posées qu'à partir de 2013, on ne dispose que d'un recul limité sur l'évolution de ces indicateurs. La tendance d'ensemble semble cependant à la hausse.

¹⁴ Source : INSEE, situations démographiques et projections de population 2005-2050, scénario central. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1089

3.2.1 Accessibilité des équipements

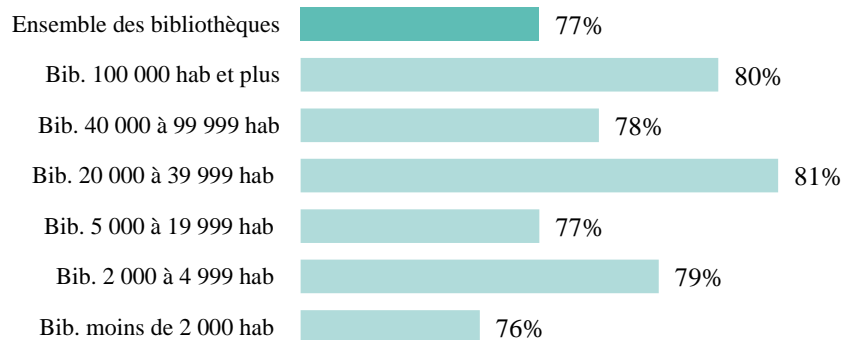
L'année 2015 marquait les dix ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. D'après la réglementation en vigueur, « est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente »¹⁵.

Si aucune disposition n'est spécifiquement prévue pour les bibliothèques, elles doivent, en tant qu'équipement recevant du public, garantir une circulation aisée au sein du bâtiment et un bon accès aux services.

77% des collectivités interrogées offrant les services d'une bibliothèque déclarent disposer au moins d'un bâtiment accessible au sens entendu par cette loi. On constate que les établissements accessibles se répartissent de façon très homogène entre les différentes tailles de collectivité : l'effort de mise en accessibilité du bâti est tout autant réalisé par des communes de moins de 2 000 habitants que par des collectivités de plus de 100 000 habitants. On doit également souligner la progression des efforts de ces collectivités puisqu'en 2014, cette proportion n'était que de 71%

¹⁵Décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014, article R. 111-19-7. Voir <http://www.accessibilite-batiment.fr/erp-situes-dans-un-cadre-bati-existant/generalites-et-definitions/decret.html>

Part des bibliothèques accessibles au sens de la loi du 25 mars 2005 (bâti) en 2017



Afin que chacun puisse accéder à l'information et à la culture, ce bâti accessible doit également s'accompagner de la mise en place de **matériels adaptés aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap**. Ces dernières peuvent aussi bien être aveugles ou malvoyantes qu'en situation de handicap moteurs, pour lesquelles une navigation adaptée dans le texte peut être nécessaire.

Environ 10% des bibliothèques desservant plus de 2000 habitants proposent des postes informatiques adaptés aux personnes en situation de handicap, équipés notamment pour les personnes empêchées de lire. Cette proportion est stable depuis 2014, première année de mesure de ce type d'équipement.

Si les petites collectivités sont très peu nombreuses à pouvoir acquérir ce type de matériel, 55% des collectivités desservant plus de 100 000 habitants le proposent à leurs usagers et 32% pour les collectivités de 40 000 à 99 999 habitants.

***L'accessibilité numérique des services publics**, inscrite dans la loi du 11 février 2005 (art. 47), est une obligation à laquelle l'ensemble des bibliothèques doivent répondre. En effet, un site web accessible à tous permet aux services numériques ainsi qu'aux informations sur le fonctionnement de la bibliothèque (horaires, accès, activité...) d'être connus de tous les usagers, facilitant ainsi la préparation des visites et le bon accès au bâti.*

Le Référentiel général d'accessibilité des Administrations (RGAA), dont la dernière version date de 2017, donne un cadre général pour l'accessibilité des sites des services publics de l'État, des établissements qui en dépendent et des collectivités territoriales.

Tandis que l'accessibilité du bâti concerne une majorité d'équipements de lecture publique, celle des services numériques reste très minoritaire.

3.2.2. Accessibilité des collections

Les établissements de lecture publique peuvent également constituer un vecteur important dans la **mise à disposition de collections adaptées auprès des publics empêchés de lire**.

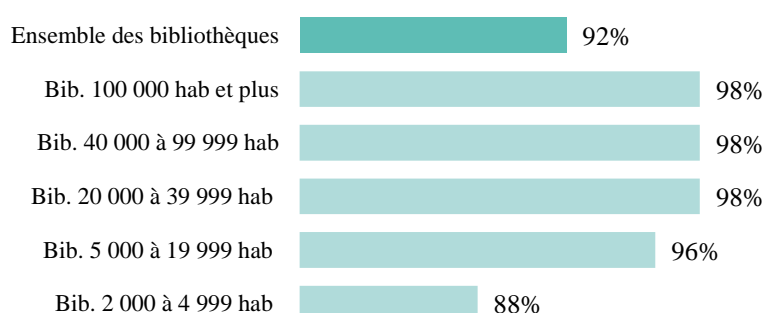
Le code de la propriété intellectuelle prévoit une exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. Elle permet à des organismes à but non lucratif de réaliser et de communiquer aux personnes en situation de handicap des versions adaptées des œuvres protégées, sans avoir ni à demander d'autorisation préalable aux titulaires des droits et droits voisins (auteurs, éditeurs, producteurs, interprètes, etc.) ni à les rémunérer.

Les versions adaptées peuvent être des livres en braille, des livres audio ou numériques au format accessible Daisy, des livres à la mise en page adaptée pour les besoins des personnes dyslexiques ou malvoyantes, des œuvres en relief, des vidéos en langue des signes, etc.

En complément, l'interrogation de 2017 a intégré les ouvrages en gros caractères ainsi que les livres lus du commerce. La prise en compte de ces deux nouvelles formes de collections adaptées change très sensiblement la proportion d'établissements offrant ce type de services.

Pour mémoire, le rapport 2016 (excluant les ouvrages en gros caractères et les livres lus du commerce¹⁶) indiquait que 28% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposaient des collections adaptées. Avec la prise en compte de ces deux nouveaux formats, 92% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent des collections adaptées.

**Part des bibliothèques proposant en 2017
des collections adaptées aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap**
(avec prise en compte des ouvrages en gros caractères et les livres lus du commerce)



L'évolution des résultats avec le changement de périmètre de cette question sur les équipements adaptés semble montrer qu'une majorité de bibliothèques propose des

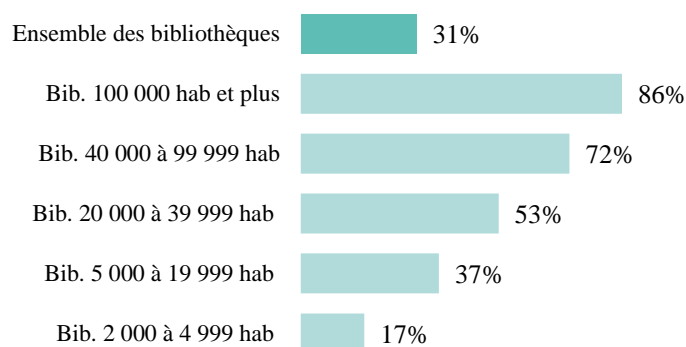
¹⁶ Le périmètre exact de cette question en 2015 comprenait notamment les items suivants : Braille, ouvrage en Daisy, revue en synthèse vocale, livres-dvd en langue des signes française (LSF), livres tactiles ou en relief.

collections que l'on peut qualifier de partiellement adaptées, ou du moins qui peuvent être accessibles à une partie des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap. Cependant, des solutions comme les livres audio du commerce sont souvent, pour les personnes aveugles et malvoyantes, d'un usage moins commode que les formats spécifiquement dédiés comme les livres audio en Daisy.

3.2.3. Action culturelle et accessibilité

31% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants mettent en œuvre des actions destinées aux personnes en situation de handicap. Contrairement au bâti et tout comme les postes et collections adaptées, ce chiffre est très fortement lié à la taille de la collectivité. Mettre en œuvre des actions culturelles spécifiquement destinées aux personnes en situation de handicap demande en effet un personnel formé ainsi que la mise en œuvre de partenariats avec des organismes et associations spécialisés dans ce domaine. La présence, dans les bibliothèques des grandes collectivités, d'un plus grand nombre d'agents facilite donc la mise en œuvre de ce type d'actions.

Part des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus et mettant en œuvre des actions en direction des personnes en situation de handicap en 2017



La synthèse des résultats de l'étude *Lecture publique et publics empêchés*, confiée au Credoc par le ministère de la Culture et publiée en janvier 2017, montre que 80% des bibliothèques desservant plus de 10 000 habitants mettent en œuvre au moins une action à destination des publics en situation de handicap. La formation du personnel apparaît comme un facteur essentiel à la réussite de ces actions.

3.3. Usages et usagers

Les données collectées auprès des bibliothèques municipales et intercommunales permettent d'établir une photographie générale des usages en bibliothèque. Cependant, il est plus complexe d'en tirer des éléments sur la part de Français qui fréquentent les bibliothèques municipales et intercommunales, ainsi que des conclusions sur les évolutions des usages en bibliothèque à l'échelle nationale. C'est pourquoi le Ministère de la Culture mène sur une base décennale, outre l'enquête sur les *Pratiques culturelles des Français*, qui permet de replacer les usages en bibliothèque dans le contexte plus vaste des pratiques culturelles, des enquêtes spécifiques sur les publics et les usages des bibliothèques de lecture publique.

Douze ans après la dernière enquête conduite sur ce sujet, la Direction générale des médias et des industries culturelles a diffusé en juin 2017 une nouvelle étude sur les publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016¹⁷. Les non-usagers des bibliothèques ont par ailleurs fait l'objet d'une enquête spécifique en 2019.

3.3.1. Emprunteurs actifs

La part des inscrits actifs par rapport à la population desservie peut constituer un indicateur utile en ce que l'inscription requiert une démarche active des usagers. Néanmoins, cette question n'est adressée qu'aux seuls établissements destinataires d'un questionnaire dit complet, tandis que les petites bibliothèques remplissent un rapport de type abrégé où cette donnée n'est pas demandée. Le principal indicateur de suivi des usages au niveau national est donc plutôt le taux d'emprunteurs actifs.

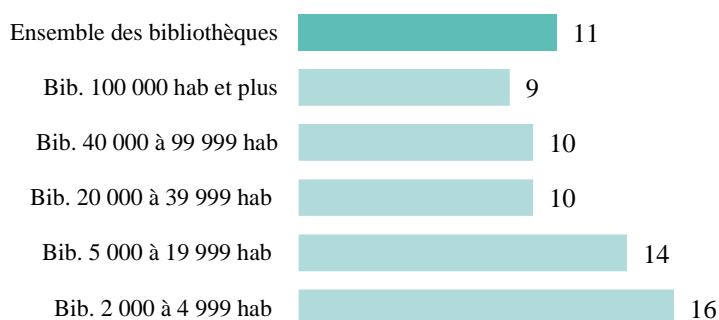
Nombre moyen d'emprunteurs actifs en bibliothèque en 2017

Type	Population couverte	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	20 175
	40 000 à 99 999 habitants	5 494
	20 000 à 39 999 habitants	2 958
	5 000 à 19 999 habitants	1 295
	2 000 à 4 999 habitants	510
Ensemble des bibliothèques		1 609

11% de la population desservie a effectué au moins un emprunt en bibliothèque. Si le nombre en valeur absolue est plus élevé dans les grandes collectivités, la part de la population couverte reste plus importante dans les communes de moins de 5 000 habitants.

¹⁷ *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*, rapport de l'enquête du Ministère de la Culture/DGMIC confiée à TMO Régions, mars 2017, disponible en ligne [<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>]

Nombre d'emprunteurs actifs en bibliothèques en 2017 : ratio pour 100 habitants



Après avoir connu une stabilité entre 2015 et 2016, le taux d'emprunteur diminue d'un point entre 2016 et 2017. Plus globalement, on doit noter une baisse sur la période 2013 / 2017, **les ordres de grandeur étant toutefois globalement stables**. Cette évolution est à mettre en regard avec les autres données d'usages des services des bibliothèques, qui quant à elles sont en hausse, au premier rang desquels la fréquentation des équipements.

Plutôt qu'une baisse des usages en bibliothèque, l'érosion continue des emprunts, associée à une progression elle aussi continue de la fréquentation traduit donc plutôt leur grande diversification. Ce constat, également observé par les bibliothécaires, se confirme lorsqu'on interroge les usagers : d'après l'enquête du Ministère de la Culture, *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*, la moitié des personnes qui avaient fréquenté une bibliothèque municipale ou intercommunale au cours de l'année écoulée n'avaient pas réalisé d'emprunt de livre à cette occasion.

Évolution 2013-2017 du nombre d'emprunteurs en bibliothèque, ratio pour 100 habitants Bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus (2013-2017)

Type	Population couverte	2013	2014	2015	2016	2017
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	11	11	10	9	9
	40 000 à 99 999 habitants	13	12	11	11	10
	20 000 à 39 999 habitants	14	13	12	11	10
	5 000 à 19 999 habitants	16	15	15	14	14
	2 000 à 4 999 habitants	17	17	17	16	16
Ensemble des bibliothèques		14	13	12	12	11

Toujours dans le champ des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, le taux d'inscrits actifs est stable entre 2016 et 2017, s'établissant à un peu plus de 15%.

Cet indicateur porte sur **les personnes ayant une carte d'inscrit active qui, selon la politique menée par l'établissement, peut permettre d'accéder à d'autres services en-dehors du prêt** (accès à internet, ressources numériques, ateliers, etc.). Cette donnée semble donc plus pertinente que les emprunteurs pour estimer un **taux de pénétration des bibliothèques**.

Il convient toutefois de rappeler que ce chiffre constitue une estimation globale, cette donnée étant uniquement demandée pour les rapports complets et non les rapports abrégés¹⁸. Le taux d'imputation est donc particulièrement élevé pour cet indicateur.

Cet ordre de grandeur peut cependant être consolidé grâce aux données de l'enquête 2016 sur la fréquentation des bibliothèques, selon laquelle 16% de la population française est inscrite dans une bibliothèque.

En observant ces différents indicateurs sur la longue période 2006/2016, les résultats semblent indiquer que les fortes baisses ont eu lieu entre 2006 et 2010 mais que, depuis, une tendance à la stabilité tend à prévaloir.

3.3.2. Fréquentation

La principale donnée de fréquentation demandée dans le rapport annuel est le nombre d'entrées réalisées dans les équipements.

Cette donnée peut être produite grâce à un compteur situé à l'entrée de la bibliothèque, ou grâce à une estimation extrapolée à partir d'un comptage réalisé sur deux semaines¹⁹. Plus la collectivité est petite, plus faible est la probabilité que l'équipement dispose d'un compteur d'entrées. Dans les collectivités de 10 000 habitants et moins, les taux de réponse à la question du nombre de visites sont particulièrement faibles, remarques qu'il convient de garder à l'esprit lors de la lecture des résultats suivants :

¹⁸ Le rapport abrégé se distingue du rapport complet par le nombre plus restreint de questions posées. Par ailleurs, le rapport abrégé s'adresse en général aux bibliothèques du réseau des bibliothèques départementales et constitue la majorité des rapports remplis lors de l'enquête.

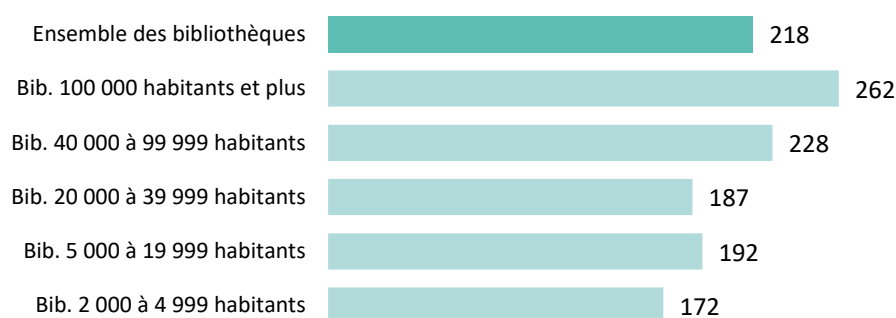
¹⁹ Méthode préconisée par la norme ISO 2789 « Statistiques internationales des bibliothèques »

Nombre moyen de visites par bibliothèque en 2017

Type	Population couverte	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	613 659
	40 000 à 99 999 habitants	131 553
	20 000 à 39 999 habitants	53 268
	5 000 à 19 999 habitants	17 929
	2 000 à 4 999 habitants	5 416
Ensemble des bibliothèques		31 522

Tout comme en 2016, on remarque que le nombre d'entrées est un indicateur particulièrement sensible à la taille de la collectivité. Ce phénomène est particulièrement visible lorsqu'on rapporte le nombre d'entrées en bibliothèques à la population :

Nombre moyen de visites en bibliothèque en 2017 : ratio pour 100 habitants



La variation est particulièrement sensible pour les bibliothèques desservant entre 5 000 et 20 000 habitants. La taille de 40 000 habitants continue de constituer un seuil important pour cet indicateur, alors qu'il s'agit des bibliothèques dans lesquelles le taux d'emprunteurs est plus faible.

Ce phénomène traduit la **diversité des usages dans les grandes bibliothèques**, pour lesquelles la mutualisation de certaines opérations permet de consacrer davantage de moyens, notamment humains, à l'action culturelle. Cependant, la proposition d'espaces accueillants et de services diversifiés peut se retrouver également dans les politiques de lecture publique des plus petites collectivités.

Le nombre d'entrées moyen par établissement est resté stable par rapport à 2016. Rappelons que 2016 montrait également une légère progression de 5% par rapport à 2015.

Nombre moyen de visites par bibliothèque (2013-2017)

Type	Population couverte	2013	2014	2015	2016	2017
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	531 200	546 100	574 100	618 500	613 700
	40 000 à 99 999 habitants	130 300	128 600	131 700	131 200	131 600
	20 000 à 39 999 habitants	47 900	48 000	53 800	52 000	53 300
	5 000 à 19 999 habitants	16 500	14 600	17 700	17 900	17 900
	2 000 à 4 999 habitants	5 200	4 800	5 400	5 400	5 400
Ensemble des bibliothèques		28 800	28 000	30 700	31 500	31 500

Cependant, l'indicateur relatif rapportant les visites au nombre d'habitants est stable depuis 2013. La progression du nombre de visites n'est pas suffisamment conséquente par rapport à l'augmentation de la population desservie pour être réellement visible.

La meilleure méthode pour mesurer un taux de pénétration de la bibliothèque au regard de la population reste l'enquête de publics : en effet, la mesure par comptage d'entrées permet d'estimer le nombre de visites, mais ne peut donner aucune indication sur le nombre de visiteurs (une même personne pouvant avoir réalisé plusieurs visites dans l'année). L'enquête nationale Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016 permet d'actualiser cette information.

40% des personnes interrogées ont déclaré avoir fréquenté une bibliothèque municipale dans les 12 derniers mois. 51% des personnes venant en bibliothèque municipale une fois par mois ou plus ont déclaré ne pas y être inscrites. Par ailleurs, seuls 50% des fréquentants ont déclaré avoir réalisé au moins un emprunt de livres²⁰.

Ces chiffres rejoignent les observations des professionnels des bibliothèques, qui font état de la très grande diversité des pratiques dans leurs établissements.

Les bibliothèques voient ainsi se renforcer leur fonction de lieu d'accueil et d'échanges, créatrice de lien social.

²⁰ *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016, op. cit., p. 15 et p. 36.*

3.3.3. Visites du site internet de la bibliothèque

L'Observatoire de la lecture publique ne collecte pas de données relatives au nombre de connexions aux sites internet des bibliothèques auprès des établissements répondant au questionnaire dit abrégé (ce qui correspond à la majorité des bibliothèques : les moyennes présentées correspondent par conséquent à des établissements relativement importants et professionnalisés. Seules les collectivités de plus de 2 000 habitants sont prises en compte dans l'analyse. Les réponses des bibliothèques dépourvues de site internet sont également écartées, ce qui évite une baisse artificielle de la moyenne due aux réponses « zéro ».

En 2013, 60% des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus disposaient d'un site internet. Quatre ans plus tard, en 2017, elles sont **77%** dans cette situation.

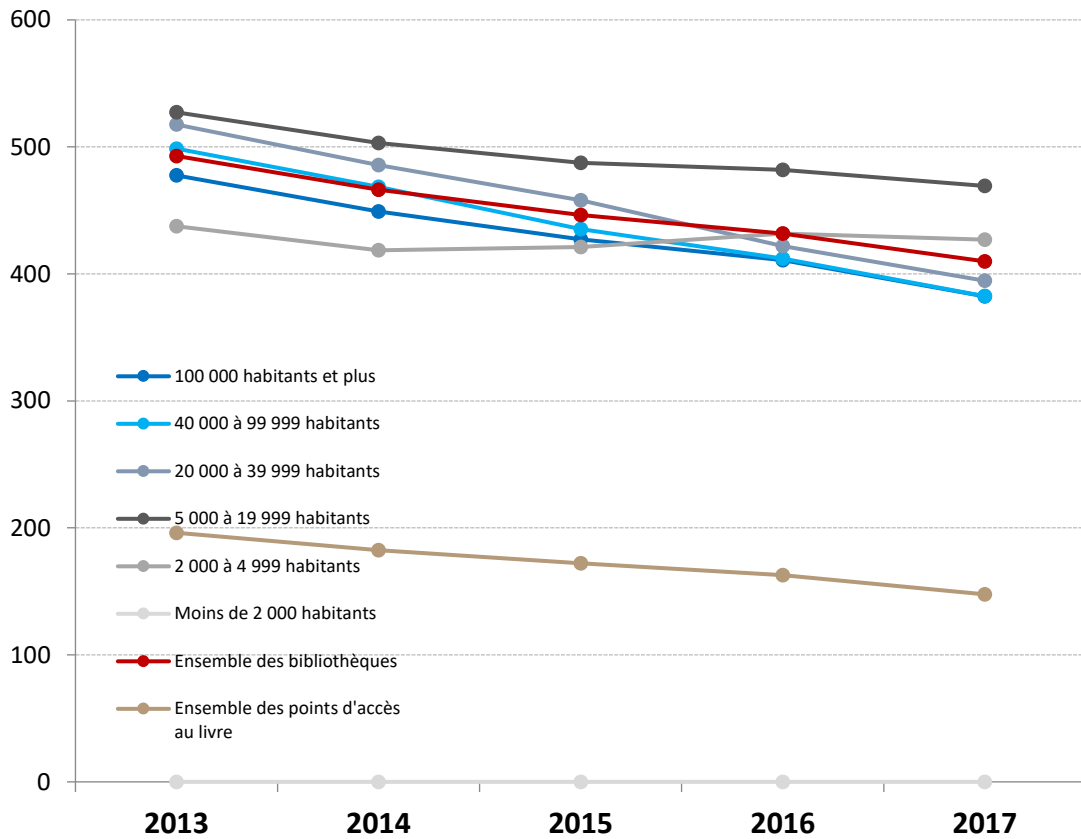
3.3.4. Prêts de documents

Nombre de prêts de documents physiques en 2017

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	382	894 821
	40 000 à 99 999 habitants	382	220 539
	20 000 à 39 999 habitants	395	112 345
	5 000 à 19 999 habitants	469	43 824
	2 000 à 4 999 habitants	427	13 451
Ensemble des bibliothèques		410	59 289

Entre 2016 et 2017, on observe une stabilité du nombre de prêts de documents physiques réalisés, phénomène faisant suite à 3 années de baisse entre 2012 et 2015.

Nombre de prêts de documents physiques par habitant entre 2013-2017



3.4. Moyens

3.4.1. Personnel

En moyenne, les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants emploient huit agents salariés. Cette moyenne cache en réalité des disparités très importantes selon les moyens des collectivités, qui sont directement liés à leur taille. En revanche, le ratio entre le nombre d'agents et la population ne varie que très marginalement entre petites et grandes bibliothèques.

Nombre moyen d'agents salariés par bibliothèque en 2017

Type	Population couverte	Ratio pour 10000 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	5,2	123,0
	40 000 à 99 999 habitants	5,4	31,0
	20 000 à 39 999 habitants	5,8	17,0
	5 000 à 19 999 habitants	5,8	5,0
	2 000 à 4 999 habitants	5,6	2,0
Ensemble des bibliothèques		5,5	8,0

Les agents salariés travaillent à temps complet dans leur très grande majorité. En moyenne, le rapport entre le nombre d'agents et le décompte du personnel en équivalent temps plein travaillé (ETPT) est de 87%, résultat stable entre 2013 et 2017. Ainsi, **les bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus s'appuient en moyenne sur un volume de 7 ETPT salariés.**

Nombre moyen d'ETPT salariés par bibliothèque en 2017

Type	Population couverte	Ratio pour 10000 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	4,6	108,0
	40 000 à 99 999 habitants	4,9	28,0
	20 000 à 39 999 habitants	5,2	15,0
	5 000 à 19 999 habitants	5,0	5,0
	2 000 à 4 999 habitants	4,3	1,0
Ensemble des bibliothèques		4,8	7,0

Le décompte du personnel en équivalent temps plein travaillé fait apparaître un paysage un peu moins homogène selon l'importance des populations desservies. Les ratios par habitant connaissent des écarts plus importants selon les ETPT. Cependant, les écarts ont tendance à se réduire entre 2013 et 2017, ce qui semble correspondre à davantage d'embauches dans les collectivités plus petites. Dans l'ensemble, le nombre d'ETP reste stable entre 2016 et 2017.

**Évolution 2013-2017 du nombre moyen d'ETPT par établissement
Bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus**

Type	Population couverte	2013	2014	2015	2016	2017
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	113,0	112,0	112,0	112,0	108,0
	40 000 à 99 999 habitants	28,0	28,0	28,0	29,0	28,0
	20 000 à 39 999 habitants	14,0	13,0	14,0	14,0	15,0
	5 000 à 19 999 habitants	5,0	4,0	5,0	5,0	5,0
	2 000 à 4 999 habitants	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble des bibliothèques		7,0	7,0	7,0	7,0	7,0

Les bibliothèques des petites communes continuent de s'appuyer sur l'action des **bénévoles**, qui représentent en moyenne **6,7 personnes** et un peu moins d'un ETPT dans les bibliothèques des villes de 2 000 à 5 000 habitants. Si l'action des bénévoles est un apport précieux pour le fonctionnement de ces bibliothèques, la présence de personnel salarié et formé demeure un gage important de la qualité des services rendus aux usagers.

3.4.2. Budget

3.4.2.1. Fonctionnement

Dépenses de personnel en € en 2017

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	1 789	4 186 597
	40 000 à 99 999 habitants	1 938	1 117 565
	20 000 à 39 999 habitants	1 942	553 016
	5 000 à 19 999 habitants	1 846	172 408
	2 000 à 4 999 habitants	1 377	43 383
Ensemble des bibliothèques		1 812	262 103

Pour les collectivités de 2 000 habitants et plus, les dépenses de personnels sont de 262 k€ en moyenne par bibliothèque en 2017.

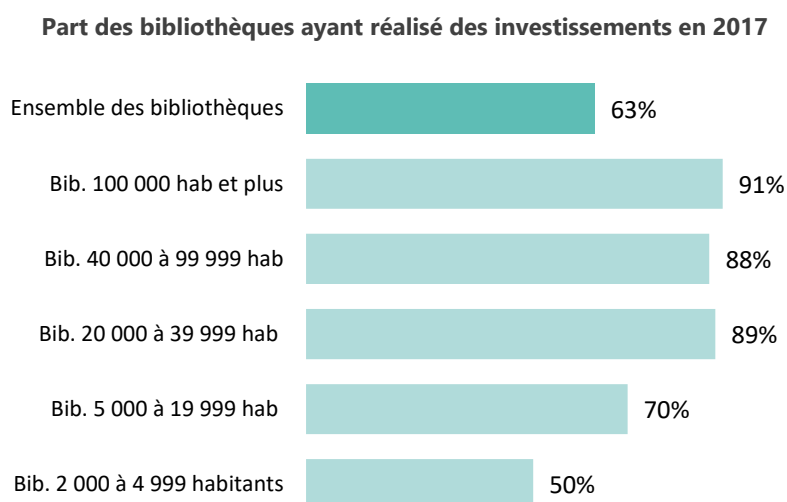
Après une augmentation régulière de 2011 à 2014, les dépenses de personnels semblent avoir connu une légère baisse entre 2014 et 2015, puis un léger rattrapage entre 2015 et 2016. Il convient sans doute de conclure à une stabilité des dépenses de personnes sur la période 2014-2017.

Évolution relative entre 2013-2017 des dépenses de personnel Bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus

Type	Population couverte	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	3%	-3%	3%	-4%
	40 000 à 99 999 habitants	1%	-1%	-1%	2%
	20 000 à 39 999 habitants	3%	0%	1%	3%
	5 000 à 19 999 habitants	1%	3%	1%	1%
	2 000 à 4 999 habitants	2%	1%	1%	2%
Ensemble des bibliothèques		2%	0%	1%	0%

3.4.2.2. Investissements

Pour les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, **la part des établissements ayant réalisé des investissements en 2017 est de 63%**, soit sensiblement la même proportion qu'en 2016 (62%) et 2015 (60%). Une grande majorité des bibliothèques desservant plus de 100 000 habitants a réalisé des investissements, tandis que seules 50% des bibliothèques desservant de 2 000 à 4 999 habitants sont concernées.



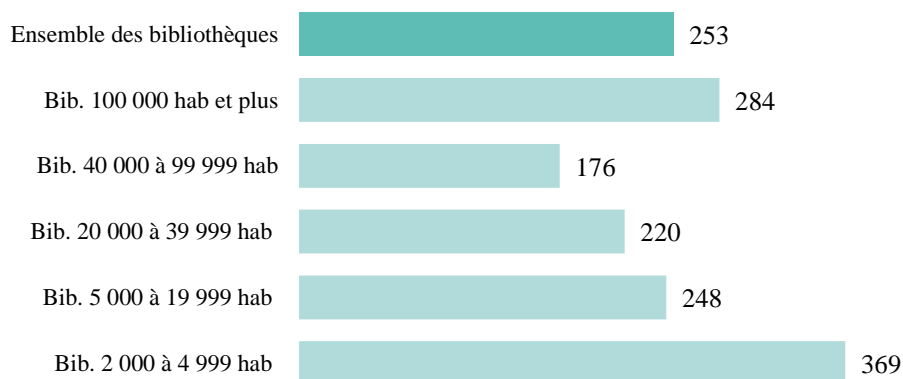
La dépense moyenne d'investissement s'élève en 2017 à environ 36 639 € par bibliothèque.

Dépenses d'investissement en € en 2017

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	284	665 321
	40 000 à 99 999 habitants	176	101 442
	20 000 à 39 999 habitants	220	62 655
	5 000 à 19 999 habitants	248	23 193
	2 000 à 4 999 habitants	369	11 633
Ensemble des bibliothèques		253	36 639

En raisonnant en termes de ratio par habitant, on constate que ces budgets sont proportionnellement plus modestes pour les collectivités de taille intermédiaire de 40 000 à 99 999 habitants

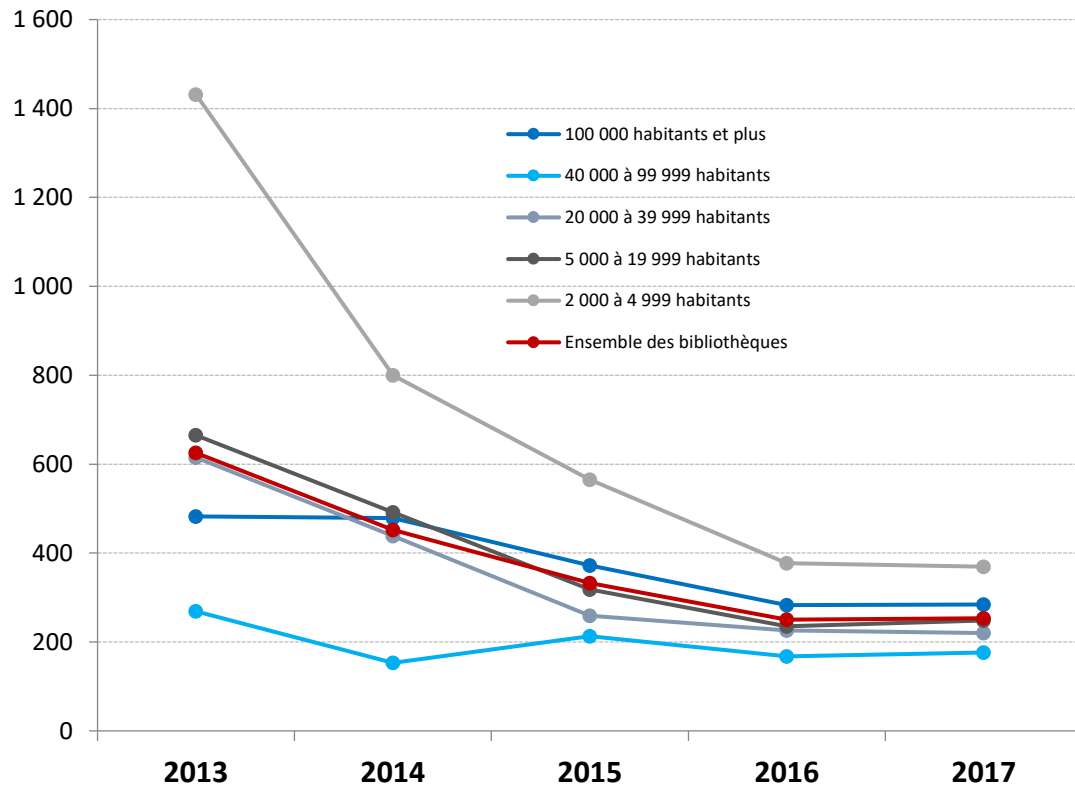
Dépenses d'investissement moyennes en euros pour cent habitants en 2017



Sur la période récente, l'année 2013 avait connu les plus forts niveaux d'investissements, avec un montant moyen de 482 euros pour 100 habitants. Depuis cette année, la baisse des investissements est continue et linéaire pour atteindre le niveau de 253 euros en 2017, soit une baisse annuelle moyenne de 15%. Entre 2013 et 2017, le montant des investissements a été divisé par 1,9.

Cette tendance à la baisse des investissements s'observe quelles que soient les populations couvertes, engendrant de moindres différences entre collectivités en 2017 que celles observées en 2013.

Ratio des investissements pour cent habitants sur la période 2013-2017

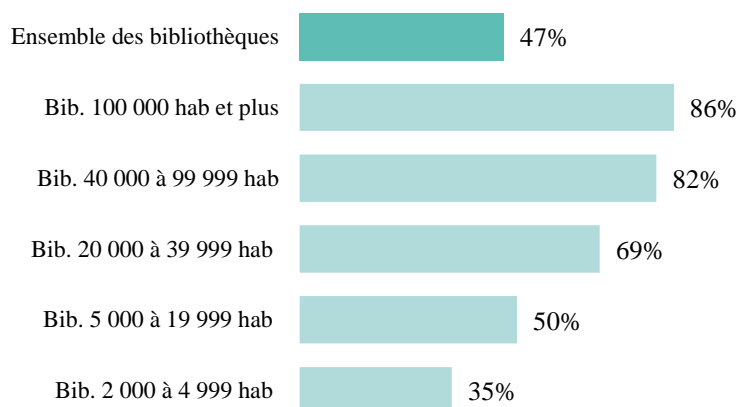


3.5. Documentation

3.5.1. Offre numérique

En 2015, 26% des bibliothèques desservant 2000 habitants et plus avaient fait l'acquisition de ressources numériques. La période 2015-2017 marque une progression sensible puisque 47% des bibliothèques ont réalisé ce type d'acquisition. Si les variations entre les grandes et petites collectivités restent importantes, ce développement a concerné l'ensemble des tailles d'établissements, avec une situation spécifique des bibliothèques desservant 2 000 à 4 999 habitants qui ont connu un doublement de cette proportion.

Part des bibliothèques acquérant des ressources numériques en 2017



Le terme générique de « ressources numériques » renvoie à des contenus et des modes d'accès très différents, signe de la multiplicité des offres. Les ressources d'apprentissage en ligne constituent les ressources les plus souvent acquises, particulièrement pour les établissements des grandes collectivités de 100 000 habitants et plus. Parmi ces grands établissements, 9 sur 10 en font l'acquisition. D'après une enquête réalisée en 2014 par la DGMIC en partenariat avec TMO Régions et Réseau Carel, c'est sur ce type de contenus numériques que les retours des usagers sont jugés les plus satisfaisants par les bibliothèques²¹. Les ressources d'autoformation font ainsi pleinement partie des outils dont peuvent s'emparer les bibliothèques pour mener à bien leurs missions éducatives et sociales. Les ressources de presse viennent en deuxième position : 16% des bibliothèques y étaient abonnées en 2016

²¹ *Enquête 2013-2014 sur les ressources numériques en bibliothèques publiques*, Ministère de la Culture/DGMIC, en partenariat avec Réseau Carel et TMO Région, p. 38 ; disponible en ligne [<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques>]

**Part des bibliothèques acquérant des ressources numériques sous formes d'abonnement en 2017,
selon le type de ressources**

	Bouquets de livres	Bouquets de musique	Bouquets de vidéo	Bouquets de dictionnaires, encyclopédie	Bouquets de presse	Bouquets de ressources ludo-éducatives	Bouquets de ressources d'apprentissage en ligne
100 000 hab. et plus	55%	59%	57%	35%	71%	55%	74%
40 000 à 99 999 hab.	37%	43%	33%	25%	56%	42%	65%
20 000 à 39 999 hab.	24%	29%	26%	18%	34%	34%	46%
5 000 à 19 999 hab.	14%	15%	16%	6%	16%	14%	23%
2 000 à 4 999 hab.	8%	6%	10%	2%	11%	5%	12%
Ensemble bibliothèques en 2016	14%	14%	15%	6%	18%	13%	22%

Excepté les bouquets de dictionnaires et encyclopédie, on note une progression de 1 à 3 points sur tous les contenus par rapport à 2016. Ces progressions par contenu sont de moindre ampleur que la progression globale des établissements ayant fait l'acquisition de ressources numériques, progression de 9 points (passant de 38% à 47%). Ainsi, les nouveaux établissements ayant acquis des ressources numériques ont choisi de donner accès à un type de contenu unique et non à plusieurs.

Parmi les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, 20% réalisent des acquisitions numériques à l'unité (livres, presse ou applications).

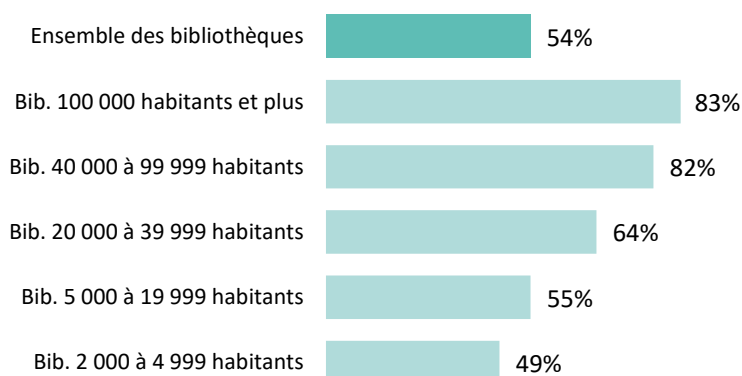
Dans l'ensemble, les bibliothèques privilégient le modèle par abonnement pour la presse. Pour les livres numériques, les acquisitions en bouquet semblent presque faire jeu égal avec l'acquisition à l'unité. Cette similitude est cependant quelque peu trompeuse. **Tous modes confondus, 19% des bibliothèques ont fait l'acquisition de livres numériques en 2016.** Parmi celles-ci, la moitié ne le fait qu'au travers d'acquisitions à l'unité, 20% le font exclusivement en bouquet, 30% enfin mobilisant les deux modes d'acquisitions.

Part des bibliothèques acquérant des ressources numériques à l'unité en 2017

	Ressources à l'unité, livres	Ressources à l'unité, presse	Ressources à l'unité, applications
100 000 hab. et plus	57%	31%	45%
40 000 à 99 999 hab.	44%	20%	37%
20 000 à 39 999 hab.	28%	13%	26%
5 000 à 19 999 hab.	20%	6%	14%
2 000 à 4 999 hab.	6%	2%	3%
Ensemble des bibliothèques	16%	6%	11%

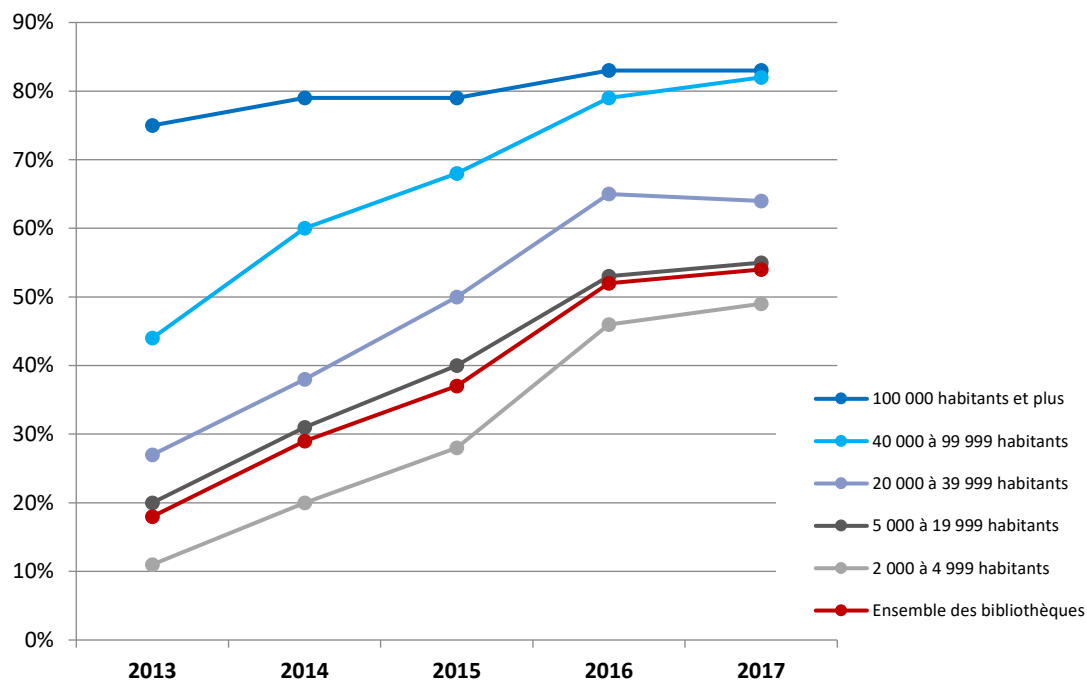
Cependant, par le biais de la mutualisation à l'échelon intercommunal ou départemental, il est possible pour un établissement de proposer des ressources numériques sans réaliser d'acquisition ou sans s'y abonner de façon onéreuse. Au total, 54% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent des ressources numériques :

Part des bibliothèques proposant des ressources numériques en 2017



Entre 2013 et 2017, le nombre de bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus et proposant des ressources numériques a été multiplié par trois.

Evolution de la part des bibliothèques proposant des ressources numériques entre 2013 et 2017



Il convient de souligner ici le rôle majeur des bibliothèques départementales dont beaucoup fournissent des ressources numériques à une partie voire à l'ensemble des bibliothèques publiques du département. Dans un contexte budgétaire souvent contraint, l'acquisition mutualisée à l'échelon départemental permet de faire bénéficier les usagers des petites et moyennes bibliothèques de contenus numériques sous droits.

3.5.2. Documents sur support

En moyenne, une bibliothèque desservant 2 000 habitants et plus dispose d'un fonds de 41 800 documents sur supports, dont 30 343 livres imprimés (85%).

En 2017, 78% de ces établissements disposent d'un fonds de documents sonores (musique et livres audio), soit 3 points de plus qu'en 2012. Toujours en 2017, 68% de ces établissements proposent une offre de documents vidéo, soit 9 points de plus qu'en 2012.

Fonds de livres imprimés des bibliothèques (unités matérielles) en 2017

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	162	378 080
	40 000 à 99 999 habitants	204	117 443
	20 000 à 39 999 habitants	203	57 667
	5 000 à 19 999 habitants	247	23 034
	2 000 à 4 999 habitants	287	9 041
Ensemble des bibliothèques		210	30 343

Fonds de documents sonores des bibliothèques (unités matérielles, musique et livres audio) en 2017

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	24	55 990
	40 000 à 99 999 habitants	29	16 945
	20 000 à 39 999 habitants	32	9 146
	5 000 à 19 999 habitants	28	2 625
	2 000 à 4 999 habitants	16	494
Ensemble des bibliothèques		26	3 814

Fonds de documents vidéo des bibliothèques (unités matérielles) en 2017

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	12	27 511
	40 000 à 99 999 habitants	13	7 625
	20 000 à 39 999 habitants	13	3 771
	5 000 à 19 999 habitants	13	1 200
	2 000 à 4 999 habitants	8	253
Ensemble des bibliothèques		12	1 756

3.6. Acquisitions

3.6.1. Livres imprimés

En moyenne, **les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants ont acquis 1 600 livres imprimés en 2017**. On retrouve, comme en 2016, d'importants écarts selon la population desservie, avec notamment un nombre moyen d'acquisitions qui triple lorsqu'on passe le seuil des 100 000 habitants.

Acquisition de livres imprimés réalisée en 2017

Type	Population couverte	Ratio pour 1 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	0,08	18 300
	40 000 à 99 999 habitants	0,10	5 900
	20 000 à 39 999 habitants	0,11	3 000
	5 000 à 19 999 habitants	0,13	1 200
	2 000 à 4 999 habitants	0,17	500
Ensemble des bibliothèques		0,11	1 600

Le nombre moyen de livres achetés est en légère augmentation (2%) entre 2016 et 2017. Cela fait suite à une baisse continue depuis 2012, avec chaque année un recul compris entre 2 et 3%. Contrairement à ce qui avait été constaté les années précédentes, la tendance à la baisse semble plus forte pour les bibliothèques desservant moins de 20 000 habitants, tandis que la tendance est plutôt à l'augmentation pour les bibliothèques desservant plus de 20 000 habitants.

3.6.2. Documents sonores

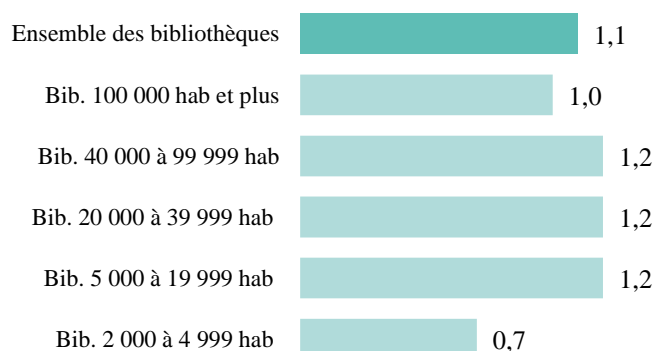
En moyenne, **les bibliothèques achètent 158 documents sonores, soit 1,1 documents pour cent habitants**. Toutes les bibliothèques n'achètent cependant pas de documents sonores : 63% des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus réalisent ce type d'acquisition. Cette moyenne s'explique par le grand nombre de bibliothèques de moins de 5 000 habitants, qui ne sont que 46% à réaliser ce type d'acquisition. Ce chiffre s'élève à 73% pour les bibliothèques desservant entre 5 000 et 20 000 habitants. Au-delà du seuil des 20 000 habitants, presque toutes les bibliothèques sont concernées.

La baisse des acquisitions de documents sonores, régulière depuis 2012, s'est accentuée en 2016 où l'on constatait une baisse d'ensemble de 10 points. Cette baisse se poursuit entre 2016 et 2017. Cependant, l'action des bibliothèques dans le domaine musical s'est diversifiée au-delà du prêt de documents sonores et concerne désormais l'organisation de concerts, la constitution de clubs d'écoute avec les usagers ou encore la mise en œuvre de services encore émergents comme le prêt d'instruments.

Acquisition de documents sonores réalisée en 2017

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	1,0	2 436
	40 000 à 99 999 habitants	1,2	682
	20 000 à 39 999 habitants	1,2	351
	5 000 à 19 999 habitants	1,2	108
	2 000 à 4 999 habitants	0,7	24
Ensemble des bibliothèques		1,1	158

Nombre moyen de documents sonores acquis pour 100 habitants en 2017



3.6.3. Documents vidéo

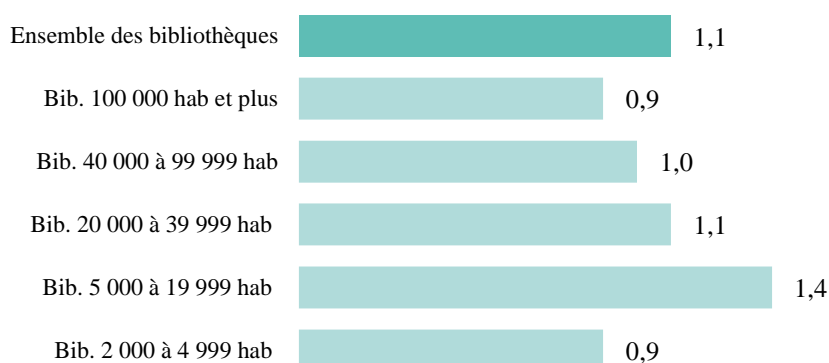
En moyenne, **les bibliothèques ont acheté 160 documents vidéo en 2017**. Les acquisitions de documents vidéo sont également en baisse depuis 2013. Pour les bibliothèques desservant 100 000 habitants et plus, la baisse a été la plus forte, les acquisitions de 2017 étant en recul de 25% par rapport à 2013

59% des bibliothèques des collectivités de 2 000 habitants et plus réalisent des acquisitions de documents vidéo. Là encore, cette part peut sembler faible mais s'explique par le fait que seules 42% des bibliothèques desservant moins de 2 000 à 4 999 habitants font ce type d'acquisition, tandis que cette proportion s'établit à 92% pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Acquisition de documents vidéo réalisée en 2017

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	0,9	2 210
	40 000 à 99 999 habitants	1,0	590
	20 000 à 39 999 habitants	1,1	320
	5 000 à 19 999 habitants	1,4	130
	2 000 à 4 999 habitants	0,9	30
Ensemble des bibliothèques		1,1	160

Nombre moyen de documents vidéo acquis pour 100 habitants en 2017



3.6.4. Dépenses d'acquisitions documentaires

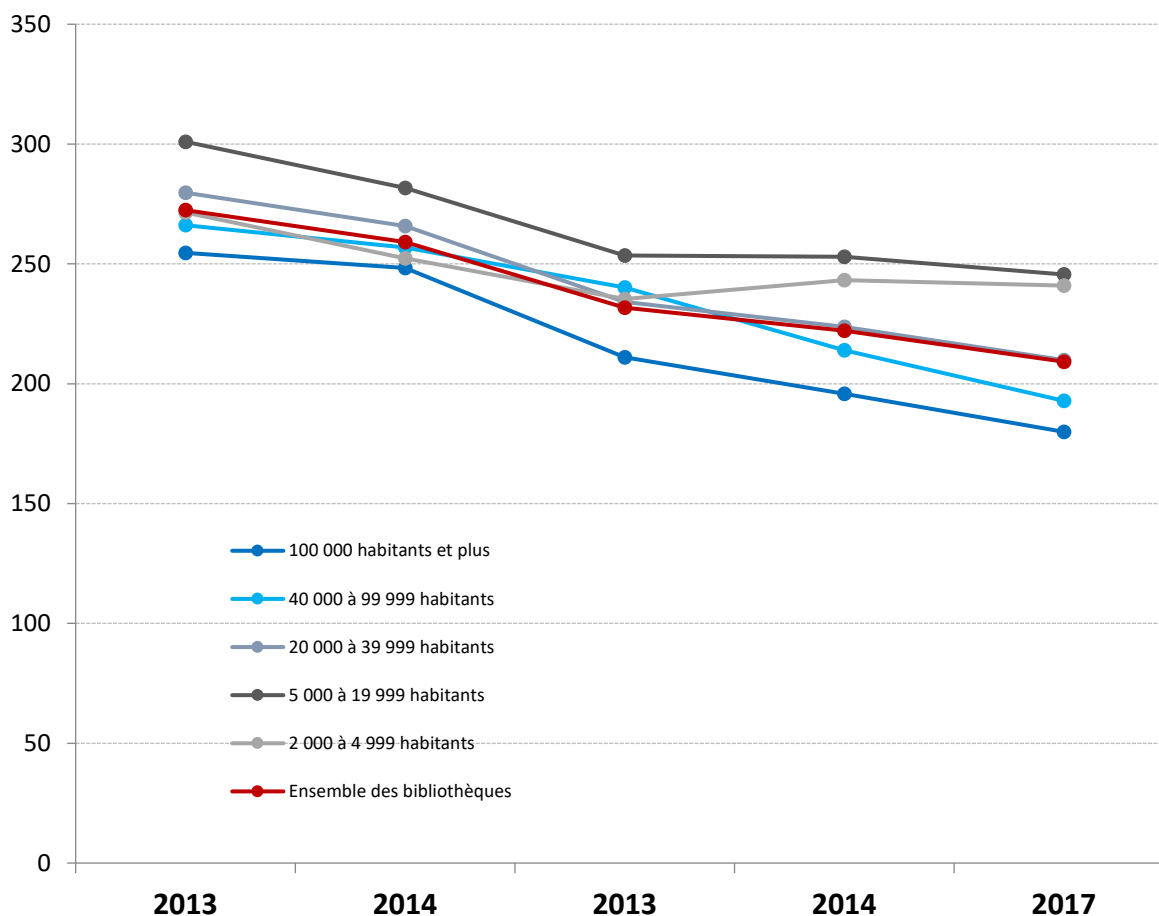
Les dépenses documentaires par habitant restent en moyenne légèrement supérieures au seuil recommandé de **2€/habitant**. La taille de la collectivité ne semble pas avoir d'influence majeure sur ce ratio, exception faite des collectivités de 100 000 habitants et plus qui se positionnent juste à ce niveau de 2€, soit 20% de moins que la moyenne des autres collectivités. Pour autant ces grandes bibliothèques ont un budget d'acquisition conséquent d'un peu plus de 475 000 € en moyenne.

**Dépenses totales d'acquisitions de documents imprimés et sur support (F712)
réalisées en 2017 par les bibliothèques desservant 2000 habitants et plus**

Type	Population couverte	Ratio par habitant	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	1,80	421 200
	40 000 à 99 999 habitants	1,93	111 200
	20 000 à 39 999 habitants	2,10	59 700
	5 000 à 19 999 habitants	2,46	22 900
	2 000 à 4 999 habitants	2,41	7 600
Ensemble des bibliothèques		2,09	30 300

Les dépenses d'acquisition sur documents physiques connaissent cependant une baisse progressive depuis 2012. Ainsi, l'année 2017 connaît un recul de 1% par rapport à 2016.

**Evolution des dépenses d'acquisitions de documents imprimés et sur support par habitant
sur la période 2013-2017**



Les dépenses d'acquisitions de ressources numériques évoluent très différemment, avec une période de forte croissance entre 2013 et 2014 (+28%), puis une augmentation qui se poursuit de façon moins marquée entre 2014 et 2017.

En 2017, le **budget moyen des bibliothèques pour l'acquisition de ressources numériques s'établit à près de 1 700 euros et 0,13 € par habitant.**

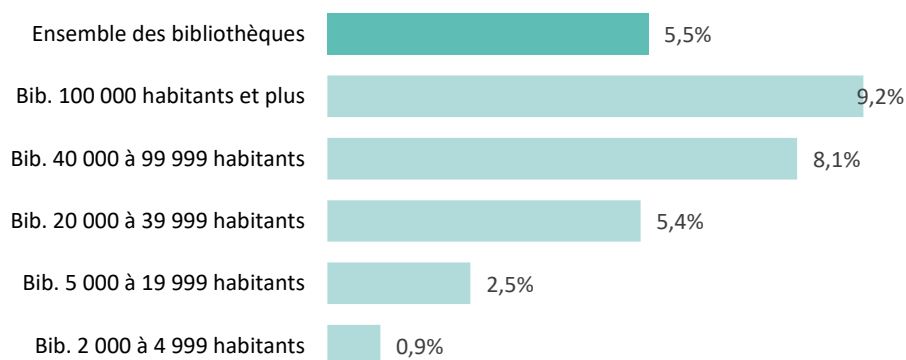
Là encore, on constate que la limite des 20 000 habitants constitue un seuil particulièrement significatif. Comme rappelé ci-dessus, les petites collectivités sont peu nombreuses à réaliser des dépenses dans ce domaine, d'autant qu'elles bénéficient, pour une partie d'entre elles, des acquisitions et des abonnements pris en charge par les bibliothèques départementales.

**Dépenses totales d'acquisitions de ressources numériques
réalisées en 2017 par les bibliothèques desservant 2000 habitants et plus**

Type	Population couverte	Ratio par habitant	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	0,17	38 720
	40 000 à 99 999 habitants	0,16	8 960
	20 000 à 39 999 habitants	0,11	3 210
	5 000 à 19 999 habitants	0,6	560
	2 000 à 4 999 habitants	0,2	70
Ensemble des bibliothèques		0,13	1 670

L'achat de ressources numériques ne représente donc qu'une part limitée du budget d'acquisition des bibliothèques (5.5%), même si cette dépense peut déjà se révéler conséquente dans un contexte de baisse des crédits. Les moyens alloués aux ressources numériques sont comparativement plus conséquents pour les bibliothèques desservant des territoires peuplés.

Part du budget des acquisitions de ressources numériques dans le budget total d'acquisition en 2017



Même si le budget d'acquisition de ressources tend à augmenter puis se stabiliser, sa part relativement faible au sein du budget total d'acquisition des établissements fait qu'il n'a pas d'impact sur la tendance générale à la baisse des budgets des acquisitions.

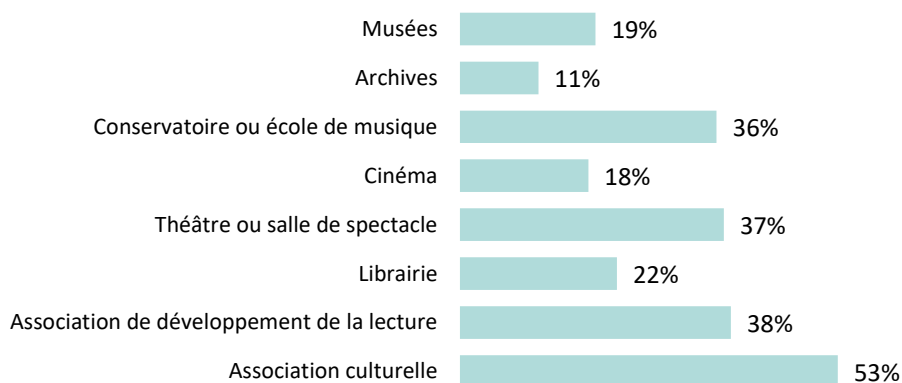
3.7. Action culturelle et partenariats

3.7.1. Partenariats avec les structures culturelles

Une bibliothèque sur deux (49%) desservant plus de 2 000 habitants met en œuvre des partenariats avec des structures culturelles, soit une progression de 3 points par rapport à 2015. Cette proportion est fortement liée à la taille de la collectivité puisque plus de 85% des bibliothèques desservant plus de 20 000 habitants établissent ce type de partenariat.

Il est en effet courant qu'une bibliothèque soit le seul équipement culturel dans une petite commune, les autres institutions étant souvent plus présentes dans les grandes villes. C'est particulièrement le cas pour les musées : 57% des bibliothèques desservant plus de 100 000 habitants nouent des partenariats avec ces institutions, contre 19% pour l'ensemble des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants.

Part des bibliothèques desservant 2000 habitants ou plus ayant des partenariats avec d'autres structures culturelles en 2017



Les partenariats avec les structures associatives restent les plus nombreux : de même que les conservatoires ou les écoles de musique, les associations constituent souvent des opérateurs bien implantés au niveau local.

Ces questions ayant été ajoutées au questionnaire en 2013, il est possible de dresser un tout premier panorama des évolutions. Seuls les partenariats avec les associations semblent progresser, passant de 50% en 2013 à 53% en 2017. Les partenariats avec les autres types d'institutions culturelles sont stables.

3.7.2. Actions culturelles in-situ

Si une part importante des bibliothèques desservant entre 2 000 et 4 999 habitants met en œuvre des séances de contes et des expositions, elles ne sont que 35% à proposer des concerts et des projections. On constate cependant une grande diversité dans les actions organisées par les bibliothèques de toutes tailles.

Part des bibliothèques proposant des actions, par type d'action, en 2017

Population couverte	Expositions	Conférences, rencontres, lectures	Concerts, projections	Séances de conte	Clubs de lecteurs, ateliers d'écriture	Fêtes, salons du livre, festivals
100 000 habitants et plus	98%	99%	92%	90%	94%	85%
40 000 à 99 999 habitants	93%	96%	85%	97%	81%	66%
20 000 à 39 999 habitants	90%	93%	80%	94%	84%	53%
5 000 à 19 999 habitants	83%	85%	60%	88%	65%	47%
2 000 à 4 999 habitants	71%	66%	37%	75%	45%	30%
Total	78%	78%	52%	83%	58%	41%

97% des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus proposent au moins un type d'action parmi les 6 ici pris en compte. Elles sont également 79% à proposer 3 à 6 types d'actions, ce résultat étant de 68% pour les bibliothèques desservant 2 000 à 4 999 habitants et de 100% au-delà du seuil de 40 000 habitants.

Ces pratiques se sont assez largement développées entre 2013 et 2017, avec une progression de 5 à 10 points.

**Part des bibliothèques proposant des actions, par type d'action, en 2017
bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus**

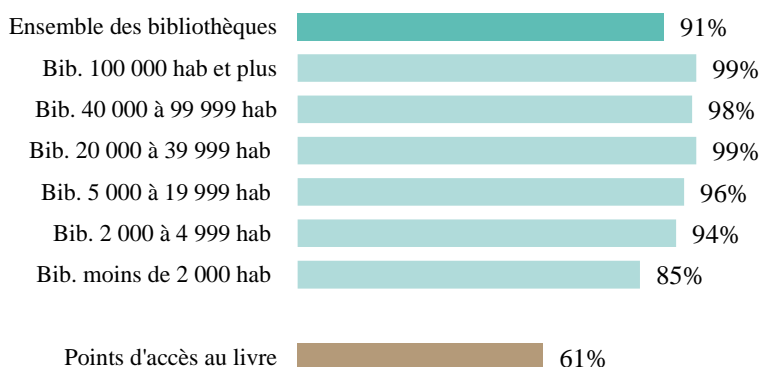
Population couverte	Expositions	Conférences, rencontres, lectures	Concerts, projections	Séances de conte	Clubs de lecteurs, ateliers d'écriture	Fêtes, salons du livre, festivals
Situation en 2013	73%	94%	42%	76%	50%	33%
Situation en 2017	78%	99%	52%	83%	58%	41%
Progression 2013/2017	+ 5 pts	+ 5 pts	+ 10 pts	+ 6 pts	+ 8 pts	+ 8 pts

3.7.3. Jeunesse

Les publics jeunes fréquentent massivement les bibliothèques publiques. Dans l'enquête **Publics et usages des bibliothèques municipales** en 2016, 57% des répondants de 15 à 24 ans déclarent avoir fréquenté une bibliothèque avant 11 ans et 60% entre 11 et 16 ans, tranche d'âge où on peut en effet observer un pic de fréquentation. Cette enquête montre par ailleurs que les publics jeunes d'aujourd'hui sont beaucoup plus susceptibles de fréquenter une bibliothèque que les générations précédentes à ces âges. Cette tendance peut être corrélée à l'offre importante développée par les bibliothèques en direction de ces publics.

Les **écoles primaires sont les premiers partenaires des bibliothèques**. Alors que l'existence de partenariats est habituellement fortement corrélée à la taille de la collectivité, une très grande majorité de bibliothèques met en œuvre des partenariats avec des écoles primaires, quelle que soit la taille de la commune ou de l'EPCI desservi. **85%** des bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants sont concernées, alors que les établissements appartenant à cette tranche de population proposent habituellement moins de services et d'actions culturelles. Les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus sont, pour leur part, 95% à mettre en œuvre des partenariats avec les écoles primaires.

Part des établissements de lecture publique mettant en œuvre des partenariats avec les écoles primaires en 2017



Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce phénomène.

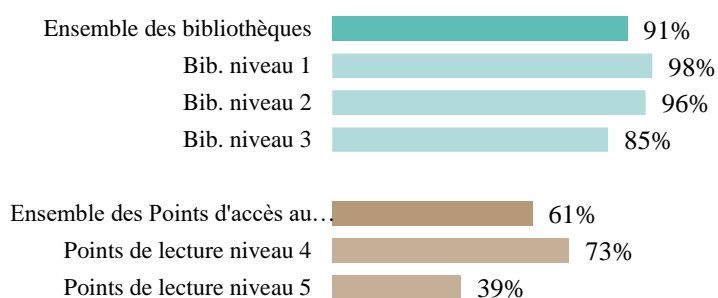
Tout d'abord, **la densité du maillage scolaire fait écho à celle des bibliothèques** : il s'agit de deux équipements qui restent présents dans les petites communes, ce qui augmente assez logiquement la possibilité d'une collaboration.

Par ailleurs, **l'expertise développée par les bibliothécaires dans le domaine de la littérature jeunesse et de la lecture plaisir, souvent dès la petite enfance, est un gage de qualité pour les partenariats noués avec l'institution scolaire.**

La corrélation avec la taille de la collectivité étant faible, on peut s'intéresser à la répartition des résultats selon les moyens dont bénéficie la bibliothèque, évalués par la typologie de l'ABD.

Les bibliothèques de bon niveau (B1 et B2) sont plus susceptibles d'accueillir des scolaires, tandis que les Points lecture de niveau 5, qui ne proposent qu'un service de lecture publique très restreint, ne sont que 39% à mettre en œuvre des partenariats avec l'institution scolaire.

Part des établissements de lecture publique mettant en œuvre des partenariats avec les écoles primaires en 2017, selon la typologie ABD



Ce chiffre apparaît stable, la pratique de partenariats avec les écoles primaires semblant installée de longue date.

Lors de l'enquête en 2015 avait été ajoutée une question sur le nombre d'enfants concernés par ces actions : elle permet d'en avoir une estimation. Il faut cependant garder à l'esprit qu'il est souvent complexe pour les petits établissements de comptabiliser le public d'une action.

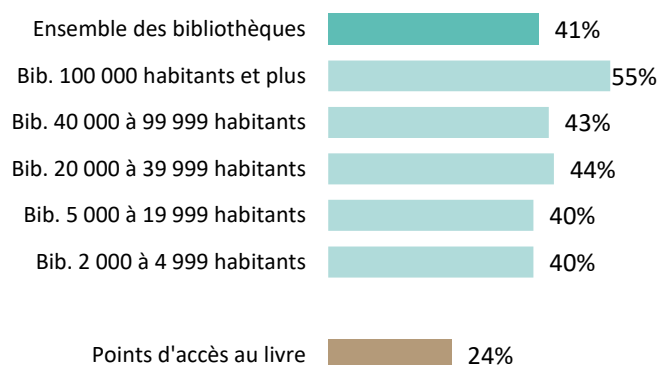
Nombre d'enfants touchés par l'accueil de classes en 2017

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	4	9 130
	40 000 à 99 999 habitants	6	3 130
	20 000 à 39 999 habitants	8	1 740
	5 000 à 19 999 habitants	10	800
	2 000 à 4 999 habitants	9	280
	Moins de 2 000 habitants	10	100
Ensemble des bibliothèques		6	520

Avec une moyenne de 520 enfants accueillis par bibliothèque en 2017 (890 pour les seules bibliothèques desservant 2000 habitants et plus), ce chiffre connaît une légère baisse (3%) par rapport à 2016.

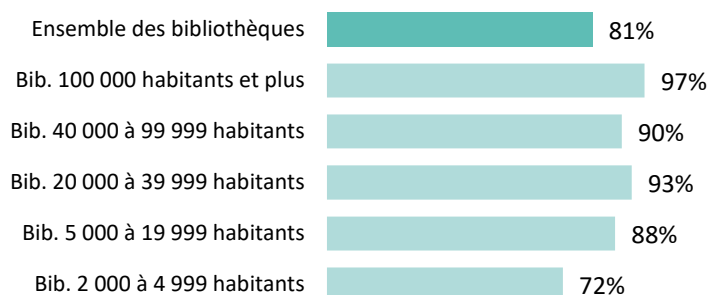
L'accueil d'enfants pendant les Temps d'accueil périscolaires (TAP) concerne près de la moitié (40%) des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants. Tout comme l'accueil de classes, cette activité n'est que faiblement liée à la taille de la commune.

Part des établissements de lecture publique accueillant des enfants en TAP en 2017



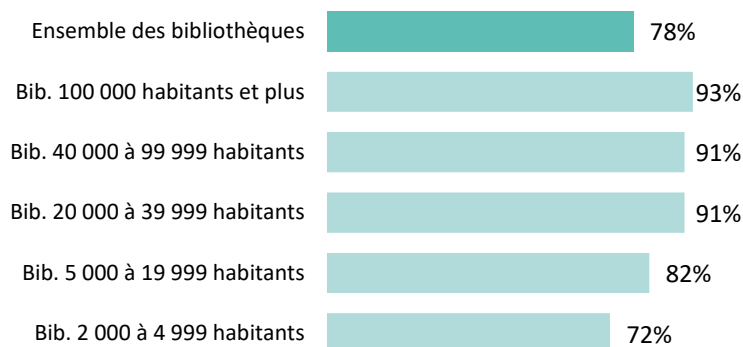
Si un grand nombre d'actions s'adresse à des enfants en âge d'être scolarisés, la tranche des 0-3 ans constitue également un public important pour les bibliothèques. **Ainsi, 81% des bibliothèques desservant plus de 2000 habitants mettent en œuvre un partenariat avec un service de la petite enfance.**

Part des établissements de lecture publique ayant réalisé un partenariat avec un service de la petite enfance en 2017



De façon logique, on retrouve les mêmes proportions pour la mise en œuvre d'actions en direction de la petite enfance.

Part des bibliothèques mettant en œuvre des actions en direction de la petite enfance en 2017



Les travaux de l'association ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations) ont permis de souligner, dans les années 1980, l'importance de l'accès au livre et à la lecture dès la petite enfance. La découverte de la langue du récit, du rythme des comptines, le livre comme support d'échanges entre le bébé et ses parents jouent un rôle dans le développement du tout-petit, dans un contexte où la littérature jeunesse francophone est diverse et de qualité. La mise en place d'actions à destination des moins de 3 ans et de leurs familles, en partenariat avec les professionnels de la petite enfance (dons de livres à la naissance des enfants, formation croisée, lectures dans les crèches et les centres de protection maternelle et infantile, etc.), permet de faire entrer le livre dans les familles, et de sensibiliser les parents à l'importance de la lecture dès les premiers mois.

Malgré l'existence d'un pic de fréquentation chez les 11-16 ans, mis en lumière par l'enquête du ministère de la Culture sur *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*, les actions en direction des adolescents concernent un nombre moins important de bibliothèques que les actions en direction des écoles et de la petite enfance.

Actions en direction des adolescents en 2017

Type	Population couverte	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des établissements du secondaire ²²	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des collèges	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des lycées
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	98%	91%	84%
	40 000 à 99 999 habitants	88%	84%	72%
	20 000 à 39 999 habitants	82%	75%	53%
	5 000 à 19 999 habitants	53%	46%	20%
	2 000 à 4 999 habitants	23%	18%	5%
Ensemble des bibliothèques		43%	37%	19%

Le nombre restreint de bibliothèques mettant en œuvre des partenariats avec des collèges et des lycées, notamment dans les petites communes, s'explique en partie par la répartition moins dense de ces équipements sur les territoires.

Toutes les bibliothèques ou presque (84%) ayant des partenariats avec des lycées ont également des partenariats avec des collèges. La réciproque ne s'observe pas, seules 42% des bibliothèques ayant des partenariats avec des collèges mettent en place des dispositifs similaires avec des lycées. 17% des bibliothèques mettent en œuvre les deux types de partenariats.

En rappelant les difficultés de comptabilisation du nombre de jeunes concernés par ces actions, on peut estimer que les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus et mettant en œuvre des partenariats avec des collèges ont reçu en moyenne 200 collégiens. Le même exercice pour les lycéens aboutit à un résultat de 150 jeunes²³. En étendant ces moyennes à l'ensemble des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, qu'elles mettent en place ou non ces dispositifs, **on observe qu'en moyenne une bibliothèque a reçu, en 2017, 75 collégiens et 25 lycéens au travers de ces partenariats.** Autrement formulé, les adolescents ne représentent que 10% des publics jeunes accueillis dans le cadre de partenariats.

3.7.4. Cohésion sociale

Les actions hors les murs occupent un rôle important dans la mise en œuvre par les bibliothèques d'une politique destinée à favoriser l'égalité d'accès au livre et à la lecture. Ce type d'action permet de porter à la connaissance des non fréquentants l'offre proposée par les bibliothèques et facilite l'intervention des bibliothèques dans des espaces parfois éloignés géographiquement de l'équipement de lecture publique, compensant ainsi certains déficits en matière de desserte territoriale. Cette autre forme d'inscription des bibliothèques dans l'espace

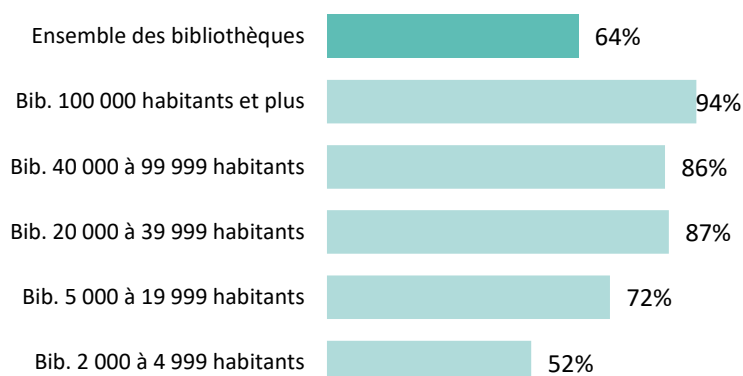
²² Collège et/ou lycée

²³ Ces résultats ne prennent en compte que les bibliothèques concernées.

public peut enfin permettre de renforcer leur présence tout en donnant à voir une nouvelle image de leur action.

Les bibliothèques sont très nombreuses à mettre en œuvre ce type d'action, y compris dans les petites communes.

Part des bibliothèques mettant en œuvre des actions hors les murs en 2017



Si une très forte majorité de bibliothèques met en œuvre des actions dans le domaine de la jeunesse, proposer des actions en direction d'autres publics spécifiques semble moins répandu, en particulier dans les petites communes. Ainsi, les deux tiers environ (64%) des bibliothèques conduisent des actions hors les murs, cette proportion n'ayant pas évolué sur lors des 3 dernières années et n'étant en progression que de 3 points depuis 2012.

Part des bibliothèques mettant en œuvre des actions en direction de publics spécifiques en 2017

Population couverte	Personnes âgées	Personnes en situation de handicap	Personnes en recherche d'emploi	Personnes en situation d'illettrisme	Populations non francophones
100 000 habitants et plus	89%	86%	64%	57%	69%
40 000 à 99 999 habitants	73%	72%	32%	27%	45%
20 000 à 39 999 habitants	75%	53%	25%	22%	35%
5 000 à 19 999 habitants	61%	37%	11%	8%	15%
2 000 à 4 999 habitants	41%	17%	5%	2%	4%
Total	53%	31%	11%	8%	13%

Mettre en œuvre des actions en direction de publics spécifiques nécessite l'élaboration de partenariats associatifs ou institutionnels. La présence de personnel formé pouvant assurer la coordination de ces actions est également un facteur important de réussite. Enfin, la préparation et la mise en œuvre de ces actions demande un temps de travail conséquent. Les grandes collectivités, disposant de davantage de moyens pour employer du personnel qualifié et plus susceptible d'atteindre un nombre suffisant de salariés pour mutualiser temps de travail et compétences, ont donc logiquement davantage tendance à cibler ce type de publics.

Cette situation se reflète dans la proportion à mettre en œuvre des partenariats avec des structures sociales : les bibliothèques sont plus susceptibles d'être partenaires de centres de loisirs ou de maisons de retraite que de centres sociaux.

Part des bibliothèques mettant en œuvre des partenariats dans le domaine social en 2017

Population couverte	Hôpitaux	Prisons ²⁴	Maisons de retraite	Centres sociaux	Centres de loisirs	Services de l'emploi
100 000 habitants et plus	53%	52%	78%	79%	87%	50%
40 000 à 99 999 habitants	26%	22%	66%	61%	83%	24%
20 000 à 39 999 habitants	19%	13%	64%	53%	82%	23%
5 000 à 19 999 habitants	9%	2%	51%	25%	78%	11%
2 000 à 4 999 habitants	9%	1%	35%	9%	61%	5%
Total	9%	5%	46%	22%	71%	10%

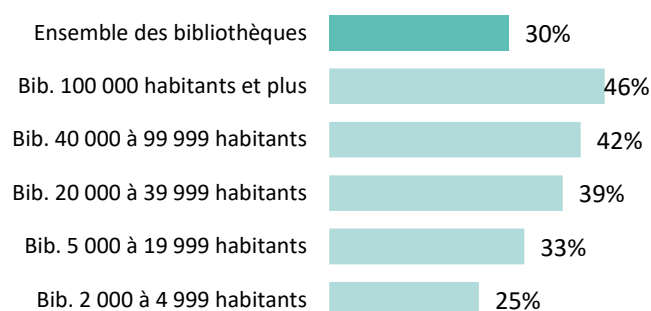
La part des bibliothèques mettant en œuvre des partenariats dans le domaine social est demeurée stable sur la période 2012-2016, et semble connaître en 2016 et 2017 une légère baisse d'environ 1%. Les prochaines enquêtes permettront de confirmer si cette baisse est réellement significative.

3.7.5. Portage à domicile

Les services de portage de documents à domicile s'adressent généralement aux personnes ayant des difficultés à se déplacer (personnes âgées, en situation de handicap, n'ayant pas accès à un véhicule). La mise en œuvre d'une telle offre peut se faire en partenariat avec des services médicaux ou sociaux pour définir un public-cible. En permettant un échange direct avec un agent de la bibliothèque, bénévole ou salariés, le portage à domicile peut contribuer à rompre l'isolement social. Ces services peuvent donc permettre de garantir un accès à la culture pour des publics empêchés, tout en participant à la cohésion sociale sur un territoire.

²⁴ Prisons, centres de semi-liberté, protection judiciaire de la jeunesse

Part des bibliothèques mettant en œuvre le portage à domicile en 2017



30% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent ce service. Si la proportion d'établissement pratiquant le portage à domicile tend à croître avec la population desservie, les petites collectivités ne sont pas en reste puisque 25% des bibliothèques desservant entre 2 000 et 5 000 habitants incluent le portage à domicile dans leur offre. Ce service peut en effet être particulièrement pertinent dans les territoires où l'habitat est plus dispersé et l'accès aux transports publics moins aisé.

4. Points d'accès au livre : quelques chiffres-clés



- Amplitude horaire moyenne : **7 heures**
- **23%** des établissements disposent d'un **site web**, soit une progression de 10 points par rapport à 2013
- En moyenne **4,2 bénévoles** et **0,4 personnels salariés**
- Dépenses documentaires par habitant : **0,88 €**

Les points d'accès au livre appartiennent aux catégories 4 et 5 de la typologie de l'ABD. Ce sont des lieux de lecture qui, à la différence des bibliothèques de niveau 3, ne remplissent pas l'ensemble des critères suivants :

- une surface des locaux d'au moins 25 m² ;
- des bénévoles qualifiés (qui ont par exemple suivi une formation à la bibliothèque départementale) ;
- une ouverture hebdomadaire de 4 heures minimum ;
- un budget d'acquisition documentaire de 0,50€ par habitant minimum.

Il s'agit d'établissements dans lesquels le niveau de service est insuffisant et qui ne sont pas considérés comme des bibliothèques. Ils font par conséquent l'objet d'un traitement à part dans la présente synthèse.

Ils desservent généralement de très petites communes (pour 97% d'entre eux, la population couverte est inférieure à 2 000 habitants) et n'ont pas toujours un local propre pour accueillir les collections et le public. Il s'agit également d'établissements non professionnalisés pour lesquels les taux de réponse à l'enquête annuelle sur les activités des lieux de lecture sont quelque peu réduits par rapport à ceux des bibliothèques (50% contre 71%).

Ces différentes caractéristiques les rapprochent des bibliothèques de collectivités de moins de 2 000 habitants, qui constituent à la fois un point de comparaison pertinent et un seuil minimum de service vers lequel les points d'accès au livre devraient tendre.

4.1. Equipements et services

La surface moyenne d'un point d'accès au livre est de 60 m², contre 96 m² pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants. Cet écart important (environ un tiers) se confirme quand cette surface est rapportée à la population desservie : ainsi, **la surface moyenne par habitant est de 0,05 m² pour les points d'accès au livre** et de 0,09 m² pour les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants.

Les points d'accès au livre restent donc en moyenne encore en-dessous des normes de l'Etat, qui recommandent une surface minimum de 100 m² et de 0,07 m² par habitant. Cette situation s'explique aussi par le fait qu'une partie des points d'accès au livre ne dispose pas de local propre (offre de livres dans le bâtiment de la mairie, local partagé avec d'autres services...) et ne sont donc pas spécifiquement conçus pour proposer un service de lecture publique.

En revanche, l'amplitude horaire est comparable à celle des bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants : **la moyenne pour ces deux types d'établissements est d'environ huit heures d'ouverture par semaine** (7 heures pour les points d'accès au livre et 8h30 pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants). La présence de professionnels ou de bénévoles qualifiés, gage d'une offre de qualité, n'est en revanche pas toujours suffisante pour disposer du nombre d'équivalents temps plein nécessaire à une amplitude horaire plus étendue.

Enfin, seuls 23% des points d'accès au livre disposent d'un site web en propre. Ce chiffre, encore faible, a cependant augmenté de dix points depuis 2013. Les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants sont quant à elle 44% à proposer ce service (plus 17 points depuis 2013).

4.2. Emprunteurs actifs

L'écart des services proposés (taille de l'équipement, collections choisies par des personnes qualifiées, budgets d'acquisition...) qui demeure important entre les bibliothèques et les points d'accès au livre a un impact important sur l'usage des collections. En effet, les bibliothèques des petites collectivités (moins de 2 000 habitants) ont un taux d'emprunteurs actifs très important (16% de la population desservie), tandis que ce taux n'est que de 8% pour les points d'accès au livre.

De façon logique, cet écart se retrouve dans le nombre de prêts de livres rapporté au nombre d'habitants, qui atteint 3,3 pour les petites bibliothèques mais n'atteint que 1,5 pour les points d'accès au livre avec, dans le détail, un niveau de 1,6 pour les établissements de niveau 4 et de 1,1 pour les établissements de niveau 5. On peut également préciser que sur l'ensemble des établissements, bibliothèques et points d'accès au livre, on observe une corrélation parfaite entre le niveau de l'établissement (1 à 5) et le nombre de livres empruntés par habitant. Plus les moyens engagés sont importants, plus fort est le taux d'emprunt.

Par ailleurs, les dynamiques observées varient sensiblement selon le profil des établissements. On doit tout d'abord rappeler que pour les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, les volumes de prêts de livres ont reculé de 1 % entre le niveau observé en 2013 et celui de 2017. Pour les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants, le recul est de 14%. Il est même de 17% pour les points d'accès au livre.

4.3. Moyens de fonctionnement

La qualification et le statut des agents constituent des points de distinction importants entre bibliothèques et points d'accès au livre : la présence de salariés, ou, pour les bibliothèques de niveau 3, de bénévoles qualifiés, est un facteur important dans la mise en œuvre d'un fonds documentaire et d'une politique de services permettant de répondre aux attentes du public. **Le nombre moyen de bénévoles (en personnes) est ainsi de 4,2 par point d'accès au livre** contre 6,2 dans les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants.

En revanche, le nombre moyen de salariés n'est que de 0,4 personnes, généralement à temps partiel (0,2 ETPT). De nouveau, ces chiffres les rapprochent des plus petites bibliothèques, qui ne salarient en moyenne qu'un agent (0,4 ETPT). La différence tient plutôt à la qualification des bénévoles et au statut du salarié (qualifié ou non).

La faiblesse des moyens dont disposent ces équipements se vérifie dans les données relatives aux dépenses. En 2017, **les dépenses moyennes d'acquisitions documentaires sont de 0,88 € par habitant pour les points d'accès au livre**, contre 2,09 € par habitant pour les bibliothèques des petites collectivités. Pour les points d'accès au livre, ces dépenses ont reculé de 13% entre 2013 et 2017 alors qu'elles étaient stables pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants.

L'action des bibliothèques départementales (accompagnement et formation, mise à disposition de documents, de matériel d'animation etc.) est par conséquent indispensable pour ces petits établissements.

5. Profils moyens

Profil de l'établissement	Population couverte, tranche retenue	Nombre de réponses analysées (non pondéré)
Établissement couvrant une population moyenne de 500 habitants	250 à 750 habitants	2 353
Établissement couvrant une population moyenne de 1 000 habitants	750 à 1 500 habitants	2 478
Établissement couvrant une population moyenne de 2 000 habitants	1 500 à 2 500 habitants	1 552
Établissement couvrant une population moyenne de 3 000 habitants	2 500 à 4 000 habitants	1 049
Établissement couvrant une population moyenne de 5 000 habitants	4 000 à 6 000 habitants	701
Établissement couvrant une population moyenne de 10 000 habitants	8 000 à 12 000 habitants	366
Établissement couvrant une population moyenne de 15 000 habitants	13 000 à 17 000 habitants	164
Établissement couvrant une population moyenne de 20 000 habitants	15 000 à 25 000 habitants	269
Établissement couvrant une population moyenne de 35 000 habitants	30 000 à 40 000 habitants	97
Établissement couvrant une population moyenne de 50 000 habitants	40 000 à 60 000 habitants	101
Établissement couvrant une population moyenne de 70 000 habitants	60 000 à 80 000 habitants	41
Établissement couvrant une population moyenne de 85 000 habitants	70 000 à 100 000 habitants	40
Établissement couvrant une population moyenne de 100 000 habitants	80 000 à 125 000 habitants	52
Établissement couvrant une population moyenne de 150 000 habitants	125 000 à 175 000 habitants	24
Établissement couvrant une population moyenne de 200 000 habitants	150 000 à 250 000 habitants	24

5.1. Établissements de lecture publique d'un territoire de 500 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

250 à 750 habitants

Nombre d'établissements analysés : **2 533**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	2%	
Part des bibliothèques de niveau 2	4%	
Part des bibliothèques de niveau 3	24%	
Part des PAL	70%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	2 560 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>511 €</i>	
- Nombre d'emplois	0,3	0,0
- Nombre d'ETPT	0,1	0,0
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	1 620	1 330
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>324</i>	
Nombre de documents sonores	10	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2,5</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	17%	
Nombre de documents vidéo	10	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1,0</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	11%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	630 €	360 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>126 €</i>	
- Nombre de livres	80	50
- Nombre de documents sonores	0	0
- Nombre de documents vidéo	0	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	70	60
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	14%	11%
- Nombre total de prêts	1 170	830
dont nombre de prêts de livres	1 080	780
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	5:55	4:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	50	40
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>9,3</i>	
Nombre de places assises	10	10

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.2. Établissements de lecture publique d'un territoire de 1 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

750 à 1 500 habitants

Nombre d'établissements analysés : **2 478**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	6%	
Part des bibliothèques de niveau 2	10%	
Part des bibliothèques de niveau 3	36%	
Part des PAL	48%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	6 640 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>614 €</i>	
- Nombre d'emplois	0,5	0,0
- Nombre d'ETPT	0,3	0,0
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	3 250	2 930
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>301</i>	
Nombre de documents sonores	50	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>4,7</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	30%	
Nombre de documents vidéo	20	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2,2</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	19%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	1 620 €	1 200 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>149 €</i>	
- Nombre de livres	180	150
- Nombre de documents sonores	0	0
- Nombre de documents vidéo	0	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	140	120
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	13%	11%
- Nombre total de prêts	2 830	2 090
dont nombre de prêts de livres	2 540	1 940
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	7:25	6:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	80	70
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>7,4</i>	
Nombre de places assises	10	10

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.3. Établissements de lecture publique d'un territoire de 2 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

1 500 à 2 500 habitants

Nombre d'établissements analysés : **1 552**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	13%	
Part des bibliothèques de niveau 2	20%	
Part des bibliothèques de niveau 3	35%	
Part des PAL	32%	
Total	100%	

LE PERSONNEL - agents salariés (c)

- Dépenses pour le personnel	15 830 €	9 730 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	823 €	
- Nombre d'emplois	0,9	1,0
- Nombre d'ETPT	0,5	0,4

LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

- Nombre de livres	5 350	4 800
<i>soit pour 100 habitants</i>	278	
Nombre de documents sonores	160	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	8,2	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	46%	
Nombre de documents vidéo	110	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	5,6	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	34%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	3 490 €	2 840 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>182 €</i>	
- Nombre de livres	300	270
- Nombre de documents sonores	10	0
- Nombre de documents vidéo	10	0

LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	270	230
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	14%	12%
- Nombre total de prêts	5 950	4 600
dont nombre de prêts de livres	5 230	4 230

LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	10:20	8:30

LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	130	100
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,5</i>	
Nombre de places assises	20	20

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.4. Établissements de lecture publique d'un territoire de 3 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

2 500 à 4 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : **1 049**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	21%	
Part des bibliothèques de niveau 2	25%	
Part des bibliothèques de niveau 3	31%	
Part des PAL	23%	
Total	100%	

LE PERSONNEL - agents salariés (c)

- Dépenses pour le personnel	34 960 €	29 860 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 111 €</i>	
- Nombre d'emplois	1,5	1,0
- Nombre d'ETPT	1,1	1,0

LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

- Nombre de livres	8 260	7 670
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>263</i>	
Nombre de documents sonores	360	30
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>11,5</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	60%	
Nombre de documents vidéo	190	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,9</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	47%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	6 420 €	5 550 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>204 €</i>	
- Nombre de livres	500	440
- Nombre de documents sonores	20	0
- Nombre de documents vidéo	20	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	450	410
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	14%	13%
- Nombre total de prêts	11 360	9 220
dont nombre de prêts de livres	9 630	8 090
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	14:45	14:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	200	170
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,3</i>	
Nombre de places assises	20	20

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.5. Établissements de lecture publique d'un territoire de 5 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

4 000 à 6 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : **701**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	24%	
Part des bibliothèques de niveau 2	28%	
Part des bibliothèques de niveau 3	30%	
Part des PAL	18%	
Total	100%	

LE PERSONNEL - agents salariés (c)

- Dépenses pour le personnel	73 800 €	63 390 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 503 €</i>	
- Nombre d'emplois	2,7	2,0
- Nombre d'ETPT	2,2	2,0

LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

- Nombre de livres	12 950	12 100
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>264</i>	
Nombre de documents sonores	880	170
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>17,8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	71%	
Nombre de documents vidéo	470	50
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>9,5</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	59%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	11 150 €	9 520 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>227 €</i>	
- Nombre de livres	700	650
- Nombre de documents sonores	40	0
- Nombre de documents vidéo	50	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	720	670
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	15%	14%
- Nombre total de prêts	20 850	16 830
dont nombre de prêts de livres	17 010	14 390
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	18:35	18:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	330	300
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,6</i>	
Nombre de places assises	30	30

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.6. Établissements de lecture publique d'un territoire de 10 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

8 000 à 12 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : **366**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	29%	
Part des bibliothèques de niveau 2	35%	
Part des bibliothèques de niveau 3	28%	
Part des PAL	8%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	177 090 €	155 610 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 831 €</i>	
- Nombre d'emplois	5,4	5,0
- Nombre d'ETPT	4,6	4,1
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	22 900	21 490
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>237</i>	
Nombre de documents sonores	2 610	1 080
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>26,9</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	83%	
Nombre de documents vidéo	1 180	680
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>12,2</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	66%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	22 990 €	20 660 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	238 €	
- Nombre de livres	1 240	1 170
- Nombre de documents sonores	110	50
- Nombre de documents vidéo	140	70
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	1 260	1 240
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	13%	13%
- Nombre total de prêts	44 070	34 310
dont nombre de prêts de livres	33 420	28 350
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	23:10	23:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	630	550
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,6	
Nombre de places assises	50	40

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.7. Établissements de lecture publique d'un territoire de 15 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

13 000 à 17 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : **164**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	25%	
Part des bibliothèques de niveau 2	33%	
Part des bibliothèques de niveau 3	32%	
Part des PAL	10%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	252 570 €	220 670 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 679 €</i>	
- Nombre d'emplois	7,6	7,0
- Nombre d'ETPT	6,6	6,0
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	31 740	31 510
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>211</i>	
Nombre de documents sonores	4 180	1 630
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>27,8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	83%	
Nombre de documents vidéo	1 890	1 020
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>12,5</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	73%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	35 550 €	31 430 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>236 €</i>	
- Nombre de livres	1 730	1 610
- Nombre de documents sonores	160	80
- Nombre de documents vidéo	230	80

LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)

Nombre d'inscrits emprunteurs	1 840	1 810
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	12%	12%
- Nombre total de prêts	66 190	55 400
dont nombre de prêts de livres	49 260	44 370

LES HORAIRES (c)

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	25:00	25:30
--	-------	-------

LES LOCAUX (c)

Surface des locaux en m ²	900	810
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,0</i>	
Nombre de places assises	70	60

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

- (c) Traitement OLP 2017

- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.8. Établissements de lecture publique d'un territoire de 20 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

15 000 à 25 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : **269**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	24%	
Part des bibliothèques de niveau 2	41%	
Part des bibliothèques de niveau 3	27%	
Part des PAL	8%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	309 040 €	286 180 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 631 €</i>	
- Nombre d'emplois	9,2	9,0
- Nombre d'ETPT	8,1	7,5
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	36 880	35 610
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>195</i>	
Nombre de documents sonores	5 280	2 630
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>27,9</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	89%	
Nombre de documents vidéo	2 090	1 250
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>11,0</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	79%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	40 550 €	39 500 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>214 €</i>	
- Nombre de livres	2 020	2 050
- Nombre de documents sonores	210	140
- Nombre de documents vidéo	240	120
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	2 080	2 090
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	11%	11%
- Nombre total de prêts	74 680	62 590
dont nombre de prêts de livres	56 560	50 030
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	25:30	25:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	1 040	950
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,5</i>	
Nombre de places assises	80	70

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.9. Établissements de lecture publique d'un territoire de 35 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

30 000 à 40 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : **97**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	29%	
Part des bibliothèques de niveau 2	40%	
Part des bibliothèques de niveau 3	29%	
Part des PAL	2%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	673 210 €	576 900 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 966 €</i>	
- Nombre d'emplois	21,1	17,0
- Nombre d'ETPT	18,9	16,3
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	63 710	65 010
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>186</i>	
Nombre de documents sonores	10 120	9 250
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>29,5</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	96%	
Nombre de documents vidéo	4 440	3 740
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>13,0</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	93%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	66 300 €	66 400 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>194 €</i>	
- Nombre de livres	3 370	3 590
- Nombre de documents sonores	370	360
- Nombre de documents vidéo	320	300
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	3 170	3 180
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	9%	9%
- Nombre total de prêts	116 980	102 520
dont nombre de prêts de livres	86 880	80 550
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	30:50	30:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	1 970	1 730
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,8</i>	
Nombre de places assises	150	130

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.10. Établissements de lecture publique d'un territoire de 50 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

40 000 à 60 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : **101**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	38%	
Part des bibliothèques de niveau 2	31%	
Part des bibliothèques de niveau 3	26%	
Part des PAL	5%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	997 840 €	1 046 670 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 129 €</i>	
- Nombre d'emplois	27,5	27,0
- Nombre d'ETPT	25,2	26,1
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	105 370	103 800
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>225</i>	
Nombre de documents sonores	14 170	13 320
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>30,2</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	98%	
Nombre de documents vidéo	6 600	5 440
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>14,1</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	96%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	100 450 €	92 230 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>214 €</i>	
- Nombre de livres	5 070	4 520
- Nombre de documents sonores	630	420
- Nombre de documents vidéo	500	420
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	4 820	4 780
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	10%	11%
- Nombre total de prêts	185 040	171 280
dont nombre de prêts de livres	134 020	124 540
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	34:30	30:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	2 800	2 480
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,0</i>	
Nombre de places assises	200	180

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.11. Établissements de lecture publique d'un territoire de 70 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

60 000 à 80 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : **41**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	42%	
Part des bibliothèques de niveau 2	32%	
Part des bibliothèques de niveau 3	25%	
Part des PAL	1%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	1 254 480 €	1 249 400 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 832 €</i>	
- Nombre d'emplois	37,2	32,9
- Nombre d'ETPT	32,0	32,0
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	121 250	115 780
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>177</i>	
Nombre de documents sonores	21 590	18 760
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>31,5</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	8 600	9 670
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>14,7</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	143 270 €	147 030 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>209 €</i>	
- Nombre de livres	7 320	6 380
- Nombre de documents sonores	760	740
- Nombre de documents vidéo	710	730
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	6 930	6 680
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	10%	10%
- Nombre total de prêts	276 640	269 420
dont nombre de prêts de livres	197 200	190 500
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	34:55	34:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	3 390	3 200
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,0</i>	
Nombre de places assises	260	250

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.12. Établissements de lecture publique d'un territoire de 85 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

70 000 à 100 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : **40**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	18%	
Part des bibliothèques de niveau 2	50%	
Part des bibliothèques de niveau 3	31%	
Part des PAL	1%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	1 412 970 €	1 421 020 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 664 €</i>	
- Nombre d'emplois	40,7	40,6
- Nombre d'ETPT	35,2	37,9
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	156 500	142 910
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>184</i>	
Nombre de documents sonores	23 790	25 570
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>28,0</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	9 660	10 220
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>11,4</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	98%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	169 960 €	174 100 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>200 €</i>	
- Nombre de livres	8 170	7 290
- Nombre de documents sonores	780	830
- Nombre de documents vidéo	770	740
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	7 580	7 190
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	8%	8%
- Nombre total de prêts	305 830	304 680
dont nombre de prêts de livres	219 350	238 100
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	35:35	35:20
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	3 760	3 780
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>4,4</i>	
Nombre de places assises	270	250

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.13. Établissements de lecture publique d'un territoire de 100 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

80 000 à 125 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : **52**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	47%	
Part des bibliothèques de niveau 2	25%	
Part des bibliothèques de niveau 3	25%	
Part des PAL	3%	
Total	100%	

LE PERSONNEL - agents salariés (c)

- Dépenses pour le personnel	1 773 160 €	1 843 610 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 784 €</i>	
- Nombre d'emplois	52,1	49,8
- Nombre d'ETPT	46,3	46,7

LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

- Nombre de livres	196 880	155 170
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>198</i>	
Nombre de documents sonores	25 120	25 560
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>25,0</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	11 280	12 420
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>11,3</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	98%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	190 990 €	205 170 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>192 €</i>	
- Nombre de livres	8 480	8 430
- Nombre de documents sonores	900	830
- Nombre de documents vidéo	900	750
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	8 120	7 900
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	8%	8%
- Nombre total de prêts	365 080	365 600
dont nombre de prêts de livres	259 390	259 120
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	37:20	37:25
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	4 750	3 880
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>4,8</i>	
Nombre de places assises	330	290

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.14. Établissements de lecture publique d'un territoire de 150 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

125 000 à 175 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : **24**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	54%	
Part des bibliothèques de niveau 2	13%	
Part des bibliothèques de niveau 3	26%	
Part des PAL	7%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	3 175 110 €	2 748 450 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 103 €</i>	
- Nombre d'emplois	81,8	67,7
- Nombre d'ETPT	75,7	65,8
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	279 200	237 530
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>185</i>	
Nombre de documents sonores	31 550	30 240
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>20,9</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	18 770	20 070
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>12,4</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	275 180 €	267 580 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>182 €</i>	
- Nombre de livres	10 420	10 080
- Nombre de documents sonores	1 250	1 280
- Nombre de documents vidéo	1 260	1 150
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	12 820	9 070
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	8%	6%
- Nombre total de prêts	534 150	503 730
dont nombre de prêts de livres	380 480	325 030
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	42:20	40:45
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	7 250	6 570
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>4,8</i>	
Nombre de places assises	430	310

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.15. Établissements de lecture publique d'un territoire de 200 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

150 000 à 250 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : **24**

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	52%	
Part des bibliothèques de niveau 2	22%	
Part des bibliothèques de niveau 3	26%	
Part des PAL	0%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	3 544 480 €	3 873 920 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 999 €	
- Nombre d'emplois	95,4	97,9
- Nombre d'ETPT	87,9	92,3
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	338 130	330 550
<i>soit pour 100 habitants</i>	191	
Nombre de documents sonores	44 530	45 600
<i>soit pour 100 habitants</i>	25,1	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	23 800	26 220
<i>soit pour 100 habitants</i>	13,4	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	Moyenne 2017	Médiane 2017 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	365 930 €	373 500 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>206 €</i>	
- Nombre de livres	15 190	14 890
- Nombre de documents sonores	1 800	1 650
- Nombre de documents vidéo	1 760	1 820
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	16 660	16 030
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	9%	9%
- Nombre total de prêts	708 770	747 920
dont nombre de prêts de livres	490 810	481 100
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	39:55	39:35
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	9 040	9 700
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,1</i>	
Nombre de places assises	580	630

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2017

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

Annexes

6. Evolution générale du nombre de communes et d'EPCI entre 2015 et 2017 dans le cadre de la loi NOTRe

Taille des communes	Nb communes 2015	Nb communes 2017	Variation	Population moyenne 2015	Population moyenne 2017	Variation relative
Moins de 500 habitants	19 767	18 771	-996	227	226	0 %
500 à 4 999 habitants	14 796	14 480	-316	1 422	1 441	+1 %
5 000 à 9 999 habitants	1 124	1 166	42	6 927	6 924	0 %
10 000 à 19 999 habitants	505	522	17	13 871	13 766	-1 %
20 000 à 49 999 habitants	327	336	9	30 561	30 459	0 %
50 000 à 99 999 habitants	81	82	1	65 843	66 712	+1 %
100 000 à 199 999 habitants	30	31	1	133 656	134 141	0 %
200 000 à 1 499 999 habitants	10	10	0	368 371	374 548	+2 %
1 500 000 habitants ou plus	1	1	0	2 229 620	2 206 488	-1 %
Total	36 641	35 399	-1 242	1 789	1 870	+4 %

Taille des EPCI	Nb EPCI 2015	Nb EPCI 2017	Variation	Population moyenne 2015	Population moyenne 2017	Variation relative
Moins de 5 000 habitants	298	11	-287	3 196	3 583	+12 %
5 000 à 9 999 habitants	621	215	-406	7 372	7 342	0 %
10 000 à 19 999 habitants	587	316	-271	14 269	15 213	+7 %
20 000 à 49 999 habitants	361	453	92	29 699	30 386	+2 %
50 000 à 99 999 habitants	147	152	5	70 754	68 617	-3 %
100 000 à 199 999 habitants	78	72	-6	134 596	133 793	-1 %
200 000 habitants et plus	42	48	6	439 682	540 359	+23 %
Total	2 134	1 267	-867	29 988	52 242	+74 %

Champ métropolitain et département d'outre-mer.

Source : Insee « table-appartenance-geo-communes » 2015 et 2017

Les populations référence sont celles du recensement millésimé N-2 (RP 2013 pour l'OLP 2015 et RP 2015 pour l'OLP 2017). Précisons enfin que les EPCI n'ont pas toujours la compétence lecture.

6.1. Evolution des contours des EPCI entre 2015 et 2017 et impact sur les données de l'OLP

Nb EPCI Mouvement observé entre 2015 et 2017	Décomptes des EPCI 2015						Décomptes des EPCI 2017					
	UA repérées dans le champ de l'OLP		Autres situations		Cumul		UA repérées dans le champ de l'OLP		Autres situations		Cumul	
EPCI sans changement	142	38 %	514	29 %	656	31 %	181	44 %	475	56 %	656	52 %
EPCI créée en 2017	0	0 %	0	0 %	0	0 %	182	44 %	265	31 %	447	35 %
EPCI ayant absorbé d'autres communes, d'autres EPCI	34	9 %	97	6 %	131	6 %	44	11 %	87	10 %	131	10 %
EPCI ayant fusionné suite à une scission avec un EPCI perdurant	0	0 %	3	0 %	3	0 %	0	0 %	3	0 %	3	0 %
EPCI en scission, perdurant en 2017 sur un périmètre réduit	8	2 %	22	1 %	30	1 %	9	2 %	21	2 %	30	2 %
EPCI disparue en 2017	190	51 %	1 124	64 %	1 314	62 %		0 %		0 %		0 %
Total	374	100 %	1 760	100 %	2 134	100 %	416	100 %	851	100 %	1 267	100 %

Champ métropolitain et département d'outre-mer.

Source : fusion des tables OLP et des tables Insee « table-appartenance-geo-communes » 2015 et 2017

Lecture : Sur les 2 134 EPCI de 2015, seuls 656 n'ont connu aucun changement entre 2015 et 2017, 1 314 ayant disparus sur la période et 447 ayant été créés.

Sur le seul champ de l'OLP, 347 ELP intercommunaux étaient repérés en 2015, 416 l'étant en 2017 (amélioration de la couverture de l'OLP. Parmi ces 347 ELP intercommunaux de 2015, 190 étaient du ressort d'EPCI ayant disparu entre 2015 et 2017. Parmi ces 416 ELP intercommunaux de 2017, 182 étaient du ressort d'EPCI créés entre 2015 et 2017.

Les « autres situations » correspondant à des EPCI sans compétence lecture ou encore des EPCI avec compétence lecture mais non répertoriés au sein de l'OLP.

Ces mêmes décomptes peuvent être conduits selon le nombre de communes (et non plus selon le nombre d'EPCI). On en déduit qu'un EPCI en 2015 regroupait 16,3 communes, cette moyenne étant passée à 25,3 en 2017. Cette croissance est moins forte pour les EPCI ayant la compétence lecture et repérés dans le cadre de l'OLP, passant à un nombre moyen de communes de 19,2 en 2015 à 24,4 en 2017.

Nb communes	Décomptes des communes des EPCI 2015					
	UA repérées dans le champ de l'OLP		Autres situations		Cumul	
EPCI sans changement	3 429	48 %	10 135	37 %	13 564	39 %
EPCI créée en 2017	0	0 %	0	0 %	0	0 %
EPCI ayant absorbé d'autres communes, d'autres EPCI	851	12 %	1 919	7 %	2 770	8 %
EPCI ayant fusionné suite à une scission avec un EPCI perdurant	0	0 %	39	0 %	39	0 %
EPCI en scission, perdurant en 2017 sur un périmètre réduit	218	3 %	494	2 %	712	2 %
EPCI disparue en 2017	2 700	38 %	14 962	54 %	17 662	51 %
Total	7 198	100 %	27 549	100 %	34 747	100 %

Nb moyen de communes	Nb moyen des communes des EPCI 2015		
	UA repérées dans le champ de l'OLP	Autres situations	Cumul
EPCI sans changement	24,1	19,7	20,7
EPCI créée en 2017			
EPCI ayant absorbé d'autres communes, d'autres EPCI	25	19,8	21,1
EPCI ayant fusionné suite à une scission avec un EPCI perdurant		13	13
EPCI en scission, perdurant en 2017 sur un périmètre réduit	27,3	22,5	23,7
EPCI disparue en 2017	14,2	13,3	13,4
Total	19,2	15,7	16,3

Champ métropolitain et département d'outre-mer.

UA repérées dans le champ de l'OLP	Autres situations	Cumul			
			3 454	34 %	9 447
5 515	54 %	9 812	45 %	15 327	48 %
1 015	10 %	2 168	10 %	3 183	10 %
0	0 %	51	0 %	51	0 %
176	2 %	402	2 %	578	2 %
	0 %		0 %		0 %
10 160	100 %	21 880	100 %	32 040	100 %

UA repérées dans le champ de l'OLP	Autres situations	Cumul
30,3	37	34,3
23,1	24,9	24,3
	17	17
19,6	19,1	19,3
24,4	25,7	25,3

6.2. Contour administratif retenu et population desservie

L'enquête sur les bibliothèques de lecture publique porte, administrativement parlant, à la fois sur les établissements à gestion municipale²⁵ et sur ceux dépendant d'une intercommunalité (que celle-ci soit une communauté de communes, une communauté urbaine ou toute autre forme d'établissement public de coopération intercommunale).

Chaque unité administrative interrogée exerce sa compétence sur un territoire défini. Plusieurs unités administratives peuvent coexister sur un même territoire communal, mais leur périmètre de compétence sera nécessairement différent²⁶.

Par ailleurs, une unité administrative peut comprendre un certain nombre de « lieux de lecture », terme définissant un bâtiment physique distinct donnant accès aux collections de l'établissement. Ces « lieux » ne sont pas interrogés de façon individuelle, mais sont intégrés dans le réseau, qui est interrogé en tant que tel.

Jusqu'en 2016, la population de l'ensemble des communes desservies servait de référence pour le calcul des ratios du présent rapport ainsi qu'aux calculs de la typologie ABD.

Avec la recomposition des EPCI dans le cadre de la loi NOTRe et la très forte augmentation de la population moyenne des EPCI (+74 % entre 2015 et 2017), il est apparu important de retenir une nouvelle définition de la population desservie. Les communes desservies à la fois par un établissement communal et un établissement intercommunal sans lieu de lecture sur leur territoire voient leur population décomptée uniquement pour l'établissement communal et non pas pour l'établissement intercommunal.

Situation des communes d'un EPCI

	Avec un lieu de lecture intercommunal	Sans lieu de lecture intercommunal
Avec un ELP communal	Population affectée à l'ELP communal et également à l'ELP intercommunal	Population affectée uniquement à l'ELP communal
Sans ELP communal	Population affectée à l'ELP intercommunal	Population affectée à l'ELP intercommunal

Ce mode de calcul limite par ailleurs les doubles comptes dans la population desservie, passant de 11 % en 2015 à 2 % en 2017.

²⁵ Que celle-ci soit exercée directement ou par délégation à une structure associative.

²⁶ Les villes de Strasbourg et de Rennes, par exemple, abritent toutes deux à la fois des établissements de lecture publique municipaux et à compétence intercommunale (respectivement le réseau de la Communauté urbaine de Strasbourg et la Bibliothèque des Champs Libres).

6.3. Evolutions du cadre général de la méthodologie

Nombre de réponses collectées

Entre 2008 et 2015, l'enquête statistique annuelle du ministère de la Culture et de la Communication (Service du livre et de la lecture) auprès des bibliothèques municipales a connu plusieurs modifications sensibles. Jusqu'en 2008, le bilan statistique s'appuyait sur un échantillon représentant entre un quart et un tiers des bibliothèques et des points d'accès au livre, avec une répartition géographique globalement uniforme.

L'année 2009 a vu le début de la mise en place d'un nouveau dispositif visant à interroger l'ensemble des établissements de lecture publique. Les bibliothèques départementales de prêt partenaires du SLL contribuent désormais à l'identification et à la collecte des données d'activité des bibliothèques municipales de leurs réseaux. En 2009, 6 départements avaient pris part à ce nouveau dispositif. 4 941 structures avaient ainsi été interrogées, interrogations ayant permis la collecte de 3523 réponses (2 229 bibliothèques municipales et 1 294 points d'accès au livre)

En 2010, le nouveau système d'interrogation s'est étendu à 23 départements supplémentaires. Au total, la base d'interrogation a presque doublé entre 2008 et 2010 pour atteindre 8 361 unités, dont 6 479 ont répondu (3 410 bibliothèques municipales et 3 069 points d'accès au livre).

En 2011, 8 321 établissements ont été interrogés par l'enquête annuelle. Cette année-là et pour la première fois, une procédure de collecte intégralement dématérialisée a été mise en place.

En 2012, 9 381 établissements ont été interrogés, soit 1 060 de plus qu'en 2011, soit une progression du volume de la base d'enquête de +13 %.

Pour l'année 2013, grâce à un partenariat étendu à 45 départements, on comptabilisait 9 812 établissements interrogés, soit 443 de plus qu'en 2012, ou encore une progression du volume de la base d'interrogation de +5 %. On pouvait ainsi estimer que 60 % des établissements de lecture publics avaient été interrogés.

En 2014, avec l'appui des bibliothèques départementales de 58 Conseils départementaux, 10 521 établissements ont été sollicités. 8 625 établissements ont répondu

En 2015, 8 nouvelles bibliothèques départementales ont apporté leur appui. 10 843 établissements ont reçu le questionnaire de suivi d'activité, soit 3 % de plus qu'en 2014. 8 923 ont répondu.

En 2016, 14 nouveaux départements se sont joints au dispositif, pour un cumul de 83 départements, soit 8 départements sur 10 (106 départements intégrant les DROM-COM). Les bibliothèques départementales partenaires couvrent 83 % des communes et 84 % de la population nationale. Avec la croissance du nombre de départements partenaires, le nombre d'établissements contactés a sensiblement augmenté, près de 12 000 unités ayant été interrogés, 10 017 ayant répondu. Sur la base des établissements contactés, l'année 2016 a connu le meilleur taux de réponse jamais observé (84 %). Plus globalement, on doit noter que 61 % de l'ensemble des établissements de lecture publique (contacté ou non) ont répondu à l'enquête (71 % pour les bibliothèques et 51 % pour les points d'accès au livre).

Enfin, en 2017, l'OLP a de nouveau étendu son périmètre de 9 départements pour couvrir au total 92 Conseils départementaux. 12 405 établissements étaient donc repérés et ont reçu le questionnaire. 10 333 ayant répondu et ont été pris en compte, soit un taux de réponse élevé de 83 %. Ainsi qu'évoqué lors des pages précédentes, les modes de calculs des populations couvertes ont été sensiblement revus.

Récapitulatif des données générales d'enquête entre 2008 et 2017

Bilan annuel	Base d'interrogation	Réponses collectées exploitées	Taux de réponse	Réponses collectées auprès des bibliothèques	Réponses collectées auprès des points d'accès au livre
2008	4 293	3 100	72 %	2 352	748
2009	4 941	3 523	71 %	2 229	1 294
2010	8 361	6 479	77 %	3 410	3 069
2011	8 321	6 542	79 %	3 585	2 957
2012	9 381	7 280	78 %	3 938	3 342
2013	9 812	7 723	79 %	4 141	3 582
2014	10 521	8 625	82 %	4 997	3 628
2015	10 843	8 923	82 %	5 203	3 720
2016	11 978	10 017	84 %	5 751	4 266
2017	12 405	10 333	83 %	6 027	4 306

Neuf ans après l'année de référence (2008), le nombre de réponses traitées en 2017 a été multiplié par 3,3 (2,6 pour les bibliothèques et 5,8 pour les points d'accès au livre).

Gestion de la représentativité

Afin d'assurer la représentativité des réponses, le travail réalisé pour le rapport annuel 2010 avait retenu comme critère structurant la typologie proposée par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBDP, désormais ABD, Association des bibliothécaires départementaux) décrite ci-après, distinguant 3 « niveaux » de bibliothèques et deux niveaux pour les points d'accès au livre. L'utilisation de cette caractérisation des établissements avait permis à la fois de redresser les résultats mais avait également été retenue comme clé de lecture des résultats.

Cette stratégie avait effectivement permis d'améliorer la représentativité des réponses analysées, les travaux antérieurs ayant tendance à surreprésenter les poids des bibliothèques les plus importantes²⁷

En 2011, un important travail de recensement des établissements de lecture publique a été conduit par les équipes du SLL cherchant à savoir, pour chaque commune, si un établissement existait et dans l'affirmative quel était son profil ADBDP. Cette collecte d'informations et l'estimation, par une approche probabiliste, des informations manquantes pour 8 255 communes (cf. annexe du rapport 2011) avaient permis de redonner aux bibliothèques les plus petites leur part véritable.

La stratégie de redressement de 2011, considérée comme plus robuste, avait été reconduite à l'identique en 2012, puis en 2013. Seule évolution sensible entre 2011 et 2012, certains établissements ayant donné des réponses partielles ne pouvaient pas être attribués à un profil ADBDP. Par convention et jusqu'en 2011, ces établissements étaient affectés aux points d'accès au livre. La part très importante d'établissements de communes de moins de 2 000 habitants justifiait cette pratique. En 2012, puis en 2013, un travail spécifique a été engagé permettant de mieux qualifier ces établissements (191 établissements concernés en 2012, 445 en

²⁷ Les bibliothèques les plus grandes répondent plus fréquemment que les autres. La prise en compte directe des réponses déforme donc les résultats.

2013), dont une partie a été réaffectée aux bibliothèques. Cette amélioration technique a engendré une tendance générale à la diminution des indicateurs sous forme de moyenne pour les points d'accès au livre.

En 2014, une nouvelle démarche d'estimation du nombre d'établissements de lecture publique a été engagée permettant, entre autres, de réévaluer la part des bibliothèques par rapport aux points d'accès au livre. Une démarche d'estimation a également été mise en œuvre en 2015 puis en 2016, reprenant les estimations de 2014 et les actualisant.

En 2017, une démarche similaire a été mobilisée. Suite aux changements liés au nouveau mode de calcul des populations desservies, aux réorganisations des EPCI ainsi qu'à l'amélioration continue du recensement des établissements au sein de l'ELP, on observe des évolutions sensibles des équilibres globaux, la part des bibliothèques augmentant de 6 points et passant ainsi de 49,1 % à 55,1 %. Symétriquement, la part des points d'accès au livre est en recul de 6 points.

Objectif général de pondération selon la typologie ABD

	Structure retenue en 2013	Structure retenue en 2014	Structure retenue en 2015	Structure retenue en 2016	Structure retenue en 2017
Bibliothèques de niveau 1	9,5	8,9	9,0	9,4	11,3
Bibliothèques de niveau 2	12,2	12,7	13,8	12,7	15,0
Bibliothèques de niveau 3	22,2	22,5	24,1	27,0	28,8
Total bibliothèques	43,9	44,2	46,9	49,1	55,1
Points de lecture de niveau 4	26,9	32,3	30,4	30,6	29,8
Dépôts de niveau 5	29,3	23,6	22,7	20,3	15,0
Total de points d'accès au livre	56,1	55,8	53,1	50,9	44,9
Total établissements de lecture publique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Cette répartition des établissements a bien été pris en compte pour la pondération de la base réponse 2017, les analyses du rapport national dissociant clairement la situation des bibliothèques de celle des points d'accès au livre. Pour les chapitres traitant globalement de l'ensemble des établissements de lecture publique, se posait la question de la prise en compte de tels écarts techniques. Il a été décidé de maintenir les volumes de bibliothèques (8 100) et les volumes de points d'accès au livre (8 400) tout en conservant les répartitions 2017 au sein de chaque groupe (structure B1/B2/B3 et structure B4/B5).

Données brutes de la base d'enquête selon la typologie ABD

	2016			2017			Variation	
	Nb	%	%	Nb	%	%	absolue	relative
Bibliothèques	5 499	46 %	58 %	5 659	46 %	57 %	+ 160	+ 2,9 %
Point d'accès au livre	3 978	33 %	42 %	4 205	34 %	43 %	+ 227	+ 5,7 %
Indéterminé	2 501	21 %		2 541	20 %		+ 40	+ 1,6 %
Total	11 978	100 %		12 405	100 %		+ 427	+ 3,6 %

Réponses analysées

Sur les 12 405 établissements contactés, 10 535 ont répondu totalement ou partiellement au questionnaire 2017. Parmi ceux-ci, certaines réponses étaient très incomplètes et ont donc été écartées. Par conséquent les réponses de 10 333 établissements de lecture publique ont été retenues, sachant que certains d'entre eux n'avaient pas répondu à l'intégralité du questionnaire qui leur était soumis.

Ces réponses manquantes ont alors été estimées, soit au niveau individuel à partir des réponses des années antérieures, soit encore par application des évolutions moyennes observées sur les établissements de même profil, soit enfin par application du ratio par rapport à la population.

Nombre de réponses collectées et traitées en 2017

	Estimation nombre total d'établissements en 2017	Nombre de réponses prises en compte en 2017 (données non pondérées)	Taux de sondage
Bibliothèques de niveau 1	1 650	1 199	76 %
Bibliothèques de niveau 2	2 200	1 633	78 %
Bibliothèques de niveau 3	4 250	3 195	76 %
Total bibliothèques	8 100	6 027	77 %
Points de lecture de niveau 4	5 600	2 931	55 %
Dépôts de niveau 5	2 800	1 375	49 %
Total points d'accès au livre	8 400	4 306	53 %
Total établissements de lecture publique	16 500	10 333	64 %

Jusqu'en 2014, la démarche d'analyse des évolutions réintégrait des établissements pour lesquels on disposait de données sur la période N-5 à N-1 sans réponse en N. En 2014, on avait ainsi pris en compte la situation de 260 établissements non répondants en 2014 mais avec une situation connue (ou estimée) entre 2009 et 2013. Les données 2014 de ces 260 établissements faisaient l'objet d'estimations de leurs réponses.

Cette stratégie s'était imposée lors des travaux de 2010-2012 afin de ne pas perdre les données d'évolution des établissements assidus lors de 3 ou 4 ans d'interrogation mais non répondants lors de la dernière vague.

Avec la montée en puissance du dispositif de suivi et l'augmentation du nombre de réponses, il a semblé préférable à partir de 2015 de ne pas retenir la même logique, les gains étant réduits. Pour 2015 et pour la première fois, on a retenu les établissements répondant pour l'année N en cours et ayant répondu au moins 3 fois entre lors des 4 années précédentes. Les années 2016 et 2017 reprennent la même démarche initiée en 2015.

Nombre de réponses traitées sur le champ des évolutions

	Rapport 2014	Rapport 2015	Rapport 2016	Rapport 2017	Evolution 2016/2017
B1	1 006	1 013	1 052	1 169	+11 %
B2	1 341	1 463	1 351	1 502	+11 %
B3	1 582	1 819	2 188	2 491	+14 %
B4	1 684	1 729	1 733	2 249	+30 %
B5	435	463	507	730	+44 %
Total	6 048	6 487	6 831	8 141	+19 %
BM	3 929	4 295	4 591	5 162	+12 %
PAL	2 119	2 192	2 240	2 979	+33 %

8 141 établissements satisfont à ces conditions pour le rapport 2017, soit +19 % de plus que le même champ pour le rapport 2016. Chacune des années passées correspond à la période de montée en puissance de la couverture de l'OLP. On écarte ainsi de moins en moins d'établissements pour cause de défaut d'information lors des 4 années précédentes. En 2015, le champ d'analyse des évolutions couvrait 73 % du champ annuel. Ce ratio s'établit de 79 % en 2017.

Cette stratégie revient à baser la synthèse 2017 sur :

- un **champ annuel 2017** avec les réponses de **10 333 établissements de lecture dont on connaît la situation en 2017** dont **5 883 bibliothèques** et **4 450 points d'accès au livre** (respectivement **5 735 et 4 598 en données pondérées**) et
- un **champ des évolutions 2013-2017** avec les réponses de **8 141 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation entre 2013 et 2017** dont **5 162 bibliothèques** et **2 979 points d'accès au livre** (respectivement **4 454 et 3 687 en données pondérées**).

Dans les deux cas (analyse annuelle et analyse des évolutions), une pondération a été calculée permettant d'assurer la représentativité (géographique et selon le profil des établissements).

Cependant, travaillant sur des bases différentes, on peut observer des résultats légèrement différents pour l'année 2017 selon que l'on analyse le seul champ 2017 ou le champ 2013-2017. Afin de faciliter la lecture des résultats, une nouvelle stratégie d'uniformisation a été mise en place en 2014 et reprise pour les rapports suivants. Celle-ci consiste simplement d'une part à mesurer les résultats en 2017 sur le champ de l'analyse annuelle puis d'autre part à mesurer les évolutions relatives sur le champ 2013-2017 (selon les différentes caractéristiques des établissements). Ces évolutions sont ensuite appliquées aux résultats annuels 2017.

Il est important de souligner que cette démarche repose sur l'analyse d'un échantillon cylindré (suivi entre 2013 et 2017 d'un même ensemble d'établissements) à partir des caractéristiques 2017 des établissements (contour des communes couvertes, population couverte, affectation à la caractérisation ABD). Ainsi, une bibliothèque desservant 20 050 habitants en 2017 est caractérisée par l'appartenance à la tranche 20 000 à 40 000 habitants bien que par exemple en 2016 elle ne desservait que 19 950 habitants et relevait donc de la tranche 10 000 à 20 000 habitants. Le résultat 2016 de cet établissement est bien pris en compte dans la tranche

20 000 à 40 000 habitants. Ces données analysent les évolutions longitudinales des établissements. Elles ne représentent pas une succession de mesures annuelles indépendantes les unes des autres.

Cette remarque vaut pour ce rapport 2017 mais également pour les rapports antérieurs.

Mise en œuvre de l'enquête 2017

Modalités d'interrogation

Depuis la campagne 2009, deux niveaux d'interrogation des bibliothèques coexistent au sein de l'enquête, correspondant à un questionnaire « complet » et un autre « abrégé ». Cette démarche vise à cibler plus précisément les questions posées aux différentes structures et notamment à ne pas interroger les petites et moyennes bibliothèques sur des documents ou des services uniquement présents dans des établissements plus importants. L'ensemble des variables présentes dans le questionnaire abrégé se trouvent également dans le questionnaire complet.

Une modification importante a été apportée en 2013 avec, en plus des questionnaires « complet » et « abrégé » déjà existants, un nouveau type de questionnaire : le questionnaire « patrimoine ». Ce dernier correspond au questionnaire « complet » auquel il a été ajouté de nouvelles questions spécifiques qui constituent un focus destiné exclusivement aux bibliothèques identifiées comme patrimoniales par le Bureau du patrimoine du SLL.

L'interrogation a été conduite en ligne lors du premier semestre 2018, via un formulaire électronique auto-administré. Outre les contrôles de saisie inhérents à la base, des contrôles de cohérence ont été effectués sur les données et des rectifications ont été opérées après réinterrogation des bibliothèques concernées.

Sur les 10 333 réponses prises en compte, on dénombre :

- 1 120 questionnaires « complets », dont 8 % de points d'accès au livre
- 285 questionnaires « patrimoine »
- 8 928 questionnaires « abrégés », dont 47 % de points d'accès au livre

Nombre de réponses prises en compte

Définir le niveau de remplissage du questionnaire à partir duquel on peut considérer la réponse comme partie intégrante du champ de l'analyse est chose délicate. Le questionnaire complet comprend environ 600 champs élémentaires (hors données d'adresse, ...), 7 grands chapitres et 33 sous-parties pour le questionnaire complet. Selon la situation de l'établissement, de nombreux champs ne sont pas à compléter. Le questionnaire abrégé comprend pour sa part environ 240 champs, 7 grands chapitres et 25 sous-parties.

De manière quelque peu arbitraire, on peut retenir 18 questions « centrales » (17 pour les années précédentes). En moyenne, les bibliothèques ont répondu à 13,5 questions sur 18 (10,5 en 2013, 13,3 en 2014, 11,1 en 2015 et 13,4 en 2016).

80 % ont répondu à 14 questions ou plus (46 % en 2015, 52 % en 2014, 39 % en 2013, 52 % en 2014, 46 % en 2015 et 52 % en 2016).

On retient comme établissement réputé répondant les cas avec au minimum 4 réponses aux questions centrales ou au moins 50 réponses à l'ensemble des questions élémentaires.

Au regard de la méthodologie de sélection, 10 333 réponses de 2017 ont été prises en compte, dont :

- 10 277 satisfont aux deux critères
- 54 ont répondu à au moins 4 questions centrales mais n'ont répondu qu'à moins de 50 questions élémentaires

- 2 ont répondu à moins de 4 questions centrales mais ont répondu à plus de 50 questions élémentaires

Les établissements ainsi retenus ont répondu en moyenne à 13,4 questions centrales et 195 questions élémentaires avec :

- pour les questionnaires « complets », 16,7 questions centrales et 384 questions élémentaires (sur total de 590 questions que l'unité soit concernée ou non)
- pour les questionnaires « patrimoine », 17,0 questions centrales et 415 questions élémentaires
- pour les questionnaires « abrégés », 16,1 questions centrales et 181 questions élémentaires (sur total de 240 questions que l'unité soit concernée ou non)

En tendance, on observe que 74 % des champs sont effectivement renseignés, les champs vides correspondant soit à des situations où l'établissement n'est pas concerné, soit une absence de réponse (donnée inconnue, ...). Ce résultat n'était que de 64 % en 2016, signe de l'amélioration de la qualité de réponse.

Gestion des points d'accès au livre

Jusqu'en 2011, les points d'accès au livre intégraient des établissements pour lesquels il n'avait pas été possible de calculer la catégorisation ADBDP (non réponse à l'un des critères permettant de réaliser l'affectation).

Pour 2011 par exemple et en données non pondérées, on dénombrait 0,8 % des établissements ainsi classés en « Non-Classable » soit 2,3 % en données pondérées.

Ces établissements « Non-Classable » étaient donc comptabilisés avec les points d'accès au livre, une très large majorité de ces établissements étant localisés en zone rurale. Ils constituaient 1,8 % de l'ensemble des points d'accès au livre en données non pondérées (4,1 % en données pondérées).

Si une vérification était conduite sur ces cas pour les plus grandes communes (20 000 habitants et plus), les cas « Non-Classable » desservant moins de 20 000 habitants demeuraient en l'état.

En 2012, un travail plus précis a été engagé afin de gérer les établissements affectés aux cas « Non-Classables » (sans aucune caractérisation connue depuis 2005). Ce même travail a été reconduit en 2013 (94 établissements), en 2014 (141 établissements), en 2015 (56 établissements).

Les règles de gestion de ces cas jusqu'en 2015 sont décrites ci-dessous :

Jusqu'en 2015, les établissements, desservant des populations de 2 000 à 4 999 habitants, étaient affectés à la catégorie des bibliothèques de niveau 3, puisque dans ces communes on observait 75 % de bibliothèques municipales et 25 % de points d'accès au livre.

Les établissements, desservant des populations de moins de 2 000 habitants, étaient affectés à la catégorie des points d'accès au livre de niveau 4. On observait en effet dans ces communes 40 % de bibliothèques municipales et 60 % de points d'accès au livre (et plus précisément 42 % de niveau 4).

Pour les derniers établissements pour lesquels la catégorisation ADBDP ne pouvait être calculée (quelques rares cas, moins de dix, desservant des populations de 5 000 à 39 999 habitants) une affectation probabiliste était conduite, les affectant de facto à la catégorie des bibliothèques de niveau 2.

Ainsi pour 2015, 23 % des établissements « Non-Classables », qui auraient été antérieurement (avant 2012) intégrés aux points d'accès au livre, avaient été classés parmi les bibliothèques.

En 2017, sur la base des établissements devant entrer dans le champ de l'analyse (10 333 établissements), 69 unités n'étaient pas classées (169 en 2016), dont 2 seulement pour les territoires de 20 000 habitants et plus, 2 pour les territoires de 5 000 à 19 999 habitant, 12 pour les territoires de 2 000 à 4 999 et 53 pour les territoires de moins de 2 000 habitants.

Reprenant la démarche sensiblement affinée en 2016 pour la gestion des cas non classés, ces 69 ELP ont été affectés aléatoirement parmi les 3 types les plus fréquents au sein de chaque tranche de population couverte.

Ainsi, 55 % des établissements « Non-Classables », qui auraient été antérieurement (avant 2012) intégrés aux points d'accès au livre, ont été classés parmi les bibliothèques en 2017.

Typologie initiale 2017	Typologie imputée	Établissements	Structure
NC	B1	2	3 %
NC	B2	10	14 %
NC	B3	26	38 %
NC	B4	19	28 %
NC	B5	12	17 %
Total	Total	69	100 %

Populations prises en compte

Analyser les différents indicateurs impose très régulièrement d'établir des ratios par rapport à la population. Par obligation réglementaire, il convient de réaliser ces mesures à partir d'une population « officielle », celle du recensement général de la population de l'Insee.

Avec la mise en œuvre du recensement en continu, on dispose des populations avec un décalage de deux ans et demi. Les populations 2014 ont par exemple été connues en mi-juillet 2017.

Ainsi, tout au long de ce document, les mesures d'une année N seront comparées à la population de l'année N-3, avec par exemple : mesure 2017 / population 2014.

Les ratios mis en œuvre dans le présent document sont donc calculés comme suit :

- Données 2013 / Population 2010
- Données 2014 / Population 2011
- Données 2015 / Population 2012
- Données 2016 / Population 2013
- Données 2017 / Population 2014

Enfin, la détermination des populations de références doit bien évidemment être réalisée sur les deux champs d'analyses.

Rappelons que la mesure des populations desservies par les établissements intercommunaux a été revue pour le rapport 2017, cette nouvelle définition étant décrite au sein du point 6.3 des annexes.

Pour le champ des analyses annuelles 2017, basées sur les réponses de 10 333 établissements de lecture, la population globale de référence sans double compte (population couverte) est de 53.2 millions d'habitants en

2014, soit 26.0 millions pour les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, 17.8 millions pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants et 9.4 millions pour les points d'accès au livre.

Sur ces 53.2 millions de personnes desservies, 41.5 millions le sont au titre d'une bibliothèque municipale uniquement, 10.8 millions le sont au titre d'une bibliothèque intercommunale uniquement, 0.9 million de personnes étant desservies par les deux équipements (20 communes). Ces résultats sont très différents de ceux publiés en 2016 en raison des nouvelles modalités de prise en compte des populations desservies pour les établissements intercommunaux.

A l'instar de la démarche mise en œuvre pour assurer la cohérence entre le champ annuel 2017 (10 333 réponses) et les champs des évolutions 2013-2017 (8 141 réponses), les populations totales de 2013 à 2016 ont été ré estimées pour être comparables à celles de 2017.

La structure nationale en 9 profils croisant les tailles de commune et la caractérisation bibliothèque / point d'accès au livre, mais également la répartition des établissements selon la typologie ABD (niveau 1 à niveau 5) ainsi que la répartition régionale ont été les trois critères retenus pour assurer l'étape de redressement (418 strates élémentaires), la pondération ainsi obtenue devant permettre de retrouver des résultats représentatifs. Les 10 033 établissements du champ pris en compte pour les analyses 2017 d'une part et les 8 141 établissements du champ pris en compte pour les analyses 2013-2017 se sont vus appliquer la structure observée pour chacun des 3 critères retenus pour le calcul de la pondération (calage sur marge).

La ville de Paris possède un réseau de 66 établissements, dont 58 bibliothèques de prêt et 16 bibliothèques spécialisées (ainsi que trois établissements de gestion). Paris ne dispose pas en propre d'une bibliothèque centrale. Raisonant ici en termes d'unité administrative, le réseau de la ville de Paris compte pour un, cumulant l'ensemble des lieux d'accueil.

Gestion de la non-réponse

Les traitements sur des champs stabilisés ont tout d'abord nécessité de gérer la non réponse partielle. Comment prendre en compte les établissements ayant répondu mais de manière incomplète pour certaines questions ? Le fait de répondre ou non à une question donnée peut, régulièrement, ne pas être indépendant de la « taille » de l'établissement. Ainsi, l'analyse des seules réponses directement collectées peut générer des résultats non représentatifs. Pour contourner cette difficulté, il a été nécessaire d'imputer (d'estimer) les réponses des établissements n'ayant pas répondu à telle ou telle question. Ce travail d'imputation a été conduit pour chaque question dans le prolongement des étapes de contrôle de cohérence.

Pour chaque question « majeure », les données ont été apurées selon le schéma général suivant (adapté selon la variable traitée).

Contrôle de cohérence

- Vérification éventuelle de la cohérence de la variable « majeure » par la somme des variables détaillées

Gestion de la non-réponse

- Reconstitution de l'évolution 2015/2016 sur les données connues en 2016 afin d'estimer la valeur 2017
- Application de l'évolution 2016/2017 des unités répondantes aux unités non répondantes (ce par profil d'établissement)
- Estimation pour les unités répondantes ou estimées du ratio moyen indicateur / population, ce par profil d'établissement. Imputation pour les dernières données manquantes par application de ce ratio moyen

Selon les cas, on a pu préférer un autre un autre dénominateur de la base de donnée apurée à la place de la population. Ainsi, en cas de non-réponse, l'imputation finale pour la variable fonds de livres imprimés est bien conduite à partir du ratio par rapport à la population. Par contre, l'imputation finale pour la variable acquisitions de livres imprimés est réalisée à partir d'un ratio retenant les fonds au dénominateur (version apurée). On assure une plus grande cohérence interne aux questionnaires. Dans la mesure du possible, on a retenu comme variable auxiliaire le critère connu le plus lié au critère à corriger. A défaut de critère connu, on a retenu la population.

Gestion des valeurs extrêmes

- Gestion des valeurs extrêmes par plafonnement aux 5ème et 95ème centiles du ratio indicateur / population
- Gestion des valeurs extrêmes d'évolution par plafonnement aux 5ème et 95ème centiles de ces évolutions

Estimation des intervalles de confiance

Une enquête par sondage propose des résultats entachés d'une relative incertitude. Seule une interrogation totalement exhaustive pourrait fournir un résultat sans aucun risque d'erreur. En n'interrogeant qu'une partie de la population visée, on accepte un certain degré d'imprécision, appelé intervalle de confiance.

La théorie statistique propose des outils d'estimation de ces intervalles de confiance, dans le cadre des sondages purement aléatoires. Selon l'orthodoxie statistique, on ne peut considérer que l'interrogation mise en place par le Service du Livre et de la Lecture correspond totalement à ce cadre méthodologique. En outre, les phases d'apurement et de pondération complexifient très sensiblement les modalités de calculs de ces intervalles de confiance. Cependant, dans une logique de simplification et cherchant à montrer des ordres de grandeurs des niveaux d'incertitude, on présente ici les intervalles de confiance obtenus par les formules classiques (échantillon aléatoire avec un tirage simple) pour 6 variables réputées majeures. Ces intervalles de confiance sont sans doute des majorants, les procédures de redressement renforçant la précision des résultats.

	BM 2000 hab. et plus	BM Moins de 2 000 hab.	Point d'accès au livre	Total
Nombre de réponses pondérées	3 043	2 691	4 597	10 341
Nombre de réponses non pondérées	3 305	2 578	4 450	10 333
Estimation nombre total d'établissements	4 299	3 801	8 400	16 500
Taux de sondage	79 %	67 %	53 %	64 %
Nombre total de prêts, total 2017				E239
Moyenne	59 289	3 758	2 146	19 397
Ecart type	256 268	3 601	4 793	141 482
Intervalle de confiance	+ / - 3 743	+ / - 79	+ / - 100	+ / - 1 668
Intervalle de confiance relatif	+ / - 6 %	+ / - 2 %	+ / - 5 %	+ / - 9 %
Volume d'acquisitions des livres imprimés, total 2017				D129
Moyenne	1 594	223	123	583
Ecart type	4 566	180	258	2 570
Intervalle de confiance	+ / - 66,7	+ / - 3,9	+ / - 5,4	+ / - 30,3
Intervalle de confiance relatif	+ / - 4 %	+ / - 2 %	+ / - 4 %	+ / - 5 %
Nombre ETPT (toutes catégories hors bénévoles), total 2017				G102
Moyenne	6,9	0,4	0,2	2,2
Ecart type	26,7	0,5	0,6	14,8

Intervalle de confiance	+ / - 0,39	+ / - 0,01	+ / - 0,01	+ / - 0,17
Intervalle de confiance relatif	+ / - 6 %	+ / - 3 %	+ / - 6 %	+ / - 8 %
Total des dépenses pour le personnel, total 2017				F201
Moyenne	262 103	9 975	5 296	82 154
Ecart type	1 085 804	15 426	16 778	600 733
Intervalle de confiance	+ / - 15 860	+ / - 337	+ / - 350	+ / - 7 082
Intervalle de confiance relatif	+ / - 6 %	+ / - 3 %	+ / - 7 %	+ / - 9 %
Total des dépenses d'investissements, total 2017				F101
Moyenne	36 639	2 981	1 346	12 167
Ecart type	282 319	31 421	18 965	155 364
Intervalle de confiance	+ / - 4 124	+ / - 686	+ / - 395	+ / - 1 831
Intervalle de confiance relatif	+ / - 11 %	+ / - 23 %	+ / - 29 %	+ / - 15 %
La bibliothèque a-t-elle fait l'acquisition de ressources numériques ?				D520
Part des réponses "oui"				
Fréquence	47 %	22 %	4 %	21 %
Intervalle de confiance	+ / - 0,7 %	+ / - 0,9 %	+ / - 0,4 %	+ / - 0,5 %